



PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTERES

Région Nouvelle-Aquitaine

Décembre 2018

Rédaction :



Grand et Petit rhinolophe – Maxime LEUCHTMANN ©

Avec le soutien financier de :



Référence bibliographique à utiliser : Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères – Région Nouvelle-Aquitaine (2018-2025). FNE Nouvelle-Aquitaine, Déc 2018 – 145 pp

PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTERES

Région Nouvelle-Aquitaine
2018-2025

Décembre 2018



France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine

Impasse Lautrette

16 000 ANGOULEME



05 45 91 89 70

contact@fne-nouvelleaquitaine.fr

<http://fne-nouvelleaquitaine.fr>

Maîtrise d'ouvrage
Coordination administrative, technique et budgétaire

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA)



Maîtrise d'ouvrage déléguée

Poitou-Charentes Nature (PCN)



Maîtrise d'œuvre
Rédaction et coordination territoriale

Nature-Environnement 17 (NE17)



Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)



Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA)



REMERCIEMENTS

FNE Nouvelle-Aquitaine et les coordinateurs techniques territoriaux, NE 17, GMHL et le GCA, tiennent à remercier tout particulièrement la DREAL et la Région Nouvelle-Aquitaine pour le soutien financier et la confiance qu'ils ont apportés pour la rédaction de ce premier Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

FNE Nouvelle-Aquitaine et les coordinateurs techniques territoriaux remercient également chaleureusement l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce document.

SOMMAIRE

Introduction.....	- 11 -
I Construction et élaboration du Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine	- 13 -
II Bilan des précédents Plans Régionaux d'Actions en faveur des Chiroptères dans les anciennes régions.....	- 16 -
II.1 Aquitaine	- 16 -
II.2 Limousin.....	- 20 -
II.3 Poitou-Charentes.....	- 23 -
II.4 Etat des connaissances des espèces de Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine	- 27 -
II.5 Les sites majeurs À Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine	- 32 -
III Troisième Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (2016-2025)	- 34 -
III.1 Cadre réglementaire vis-à-vis des Chiroptères.....	- 34 -
III.1.1 Protection internationale	- 34 -
III.1.2 Protection nationale.....	- 34 -
III.1.3 Cadre dérogatoire	- 35 -
a. La protection des Chiroptères	- 35 -
b. Rappel réglementaire et principes de mise en œuvre en Nouvelle-Aquitaine	- 35 -
c. Les espèces dites prioritaires du PRAC NA.....	- 36 -
d. Eviter-Réduire-Compenser.....	- 36 -
III.2 Cadre d'intervention du 3 ^{ème} PNA Chiroptères	- 39 -
III.3 Espèces prioritaires du 3 ^{ème} PNA Chiroptères.....	- 39 -
III.4 Les actions du 3 ^{ème} PNA Chiroptères	- 42 -
III.5 Durée du 3 ^{ème} PNA Chiroptères.....	- 42 -
III.6 Cohérence du PNA Chiroptères avec les démarches et outils stratégiques existant en faveur de la biodiversité.....	- 43 -
III.7 Modalités organisationnelles	- 44 -
III.8 Les fiches actions nationales.....	- 45 -
III.9 Le PNA Chiroptères dans les régions.....	- 46 -
IV Le Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine (2018-2025).....	- 47 -
IV.1 Cadre réglementaire vis-à-vis des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine	- 47 -
IV.2 Cadre d'intervention du PRAC Nouvelle-Aquitaine	- 47 -
IV.3 Espèces prioritaires du PRAC Nouvelle-Aquitaine.....	- 48 -
IV.4 Durée du PRAC Nouvelle-Aquitaine.....	- 51 -

IV.5	Cohérence du PRAC Nouvelle-Aquitaine avec les autres démarches et outils stratégiques en faveur de la biodiversité	- 52 -
IV.6	Modalités organisationnelles de l'animation du PRAC NA	- 52 -
V	Les Fiches actions du PRAC en Nouvelle-Aquitaine	- 54 -
V.1	Priorisation et contenu des fiches actions	- 54 -
V.2	Description des 10 fiches actions du PRAC en Nouvelle-Aquitaine	- 57 -
V.2.1	Action 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	- 57 -
V.2.2	Action 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	- 62 -
V.2.3	Action 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques.....	- 66 -
V.2.4	Action 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	- 70 -
V.2.5	Action 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	- 74 -
V.2.6	Action 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes.....	- 78 -
V.2.7	Action 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors des projets d'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer.....	- 82 -
V.2.8	Action 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée.....	- 86 -
V.2.9	Action 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles.....	- 92 -
V.2.10	Action 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	- 97 -
V.3	Budget prévisionnel global des actions du PRAC en Nouvelle-Aquitaine	- 102 -
V.4	Feuille de route par chaque année.....	- 106 -
V.4.1	Actions programmées par années.....	- 106 -
a.	Calendrier des actions prévues en 2018.....	- 106 -
b.	Calendrier des actions prévues en 2019.....	- 107 -
c.	Calendrier des actions prévues en 2020.....	- 109 -
d.	Calendrier des actions prévues en 2021.....	- 112 -
e.	Calendrier des actions prévues en 2022.....	- 114 -
f.	Calendrier des actions prévues en 2023.....	- 117 -
g.	Calendrier des actions prévues en 2024.....	- 119 -
h.	Calendrier des actions prévues en 2025.....	- 121 -
V.5	Les enjeux pour chaque espèce du PRAC NA au travers des Fiches Actions	- 122 -
	Glossaire	129
	Annexes.....	132

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Schéma organisationnel pour la rédaction du Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025. *La fusion des Conservatoires d'Espaces Naturels à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine devra être prise en compte et le CEN Nouvelle-Aquitaine devra être intégré comme acteur incontournable pour le déploiement des actions de ce plan.	- 14 -
Figure 2 : Localisation des sites à enjeux majeurs pour les chauves-souris en Nouvelle-Aquitaine. .	- 33 -
Figure 3 : Schéma organisationnel de création des fiches action dans le cadre du 3 ^{ème} Plan National d'Actions Chiroptères (PNAC) 2016-2025 - FCEN 2016.....	- 42 -

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Organisation territoriale par anciennes régions de la Nouvelle-Aquitaine lors des précédents Plans Régionaux d'Actions en faveur des Chiroptères (2008-2013).....	- 13 -
Tableau 2 : Etat des connaissances et statut de chaque espèce par anciennes régions de la Nouvelle-Aquitaine.....	28
Tableau 3 : Effectifs estimés pour certaines espèces de chauves-souris au regard des effectifs nationaux connus.....	- 31 -
Tableau 4 : Espèces prioritaires du 3 ^{ème} PNA Chiroptères 2016-2025 - FCEN 2016.....	- 40 -
Tableau 5 : Pressions les plus élevées subies pour chaque espèce définie par la méthodologie. 3 ^{ème} PNA Chiroptères - FCEN 2016.....	- 41 -
Tableau 6 : Liens des actions du 3 ^{ème} PNA Chiroptères avec les politiques publiques - FCEN 2016 -	43 -
Tableau 7: Fiches actions, pilotes et degrés de priorité du 3 ^{ème} PNA Chiroptères 2016-2025 - FCEN 2016.....	- 45 -
Tableau 8 : Espèces prioritaires du PRA Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine.....	- 51 -
Tableau 9 : Fiches actions et degrés de priorité du PRA Chiroptères Nouvelle-Aquitaine (2018-2025)....	54 -
Tableau 10: Modèle de construction des fiches actions (adapté du PNA).....	- 55 -
Tableau 11 : Modèle de calendrier prévisionnel de réalisation pour chaque action.....	- 55 -
Tableau 12 : Modèle de prévisionnel financier par action.....	- 56 -
Tableau 13 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 1).....	- 60 -
Tableau 14 : Prévisionnel financier (Action 1).....	- 61 -
Tableau 15 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 2).....	- 64 -
Tableau 16 : Prévisionnel financier (Action 2).....	- 65 -
Tableau 17 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 3).....	- 68 -
Tableau 18 : Prévisionnel financier (Action 3).....	- 69 -
Tableau 19 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 4).....	- 72 -
Tableau 20 : Prévisionnel financier (Action 4).....	- 73 -
Tableau 21 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 5).....	- 76 -
Tableau 22 : Prévisionnel financier (Action 5).....	- 77 -
Tableau 23 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 6).....	- 80 -
Tableau 24 : Prévisionnel financier (Action 6).....	- 81 -
Tableau 25 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 7).....	- 83 -
Tableau 26 : Prévisionnel financier (Action 7).....	- 85 -
Tableau 27 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 8).....	- 89 -
Tableau 28 : Prévisionnel financier (Action 8).....	- 90 -
Tableau 29 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 9).....	- 95 -
Tableau 30 : Prévisionnel financier (Action 9).....	- 96 -
Tableau 31 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 10).....	- 100 -
Tableau 32 : Prévisionnel financier (Action 10).....	- 101 -
Tableau 33 : Budget prévisionnel global des actions du PRAC en Nouvelle-Aquitaine.....	- 102 -

Tableau 34 : Enveloppe Animation nécessaire estimée par fiche action et par année pour atteindre les objectifs affichés du PRAC en Nouvelle-Aquitaine..... - 104 -

Tableau 35 : Enveloppe Actions nécessaire estimée par fiche action et par année pour atteindre les objectifs affichés du PRAC en Nouvelle-Aquitaine..... - 104 -

INTRODUCTION

Les Chiroptères font partie des premières espèces à avoir bénéficié d'une protection nationale en France. Principaux régulateurs des populations d'insectes nocturnes, précieuses alliées des agriculteurs, les chauves-souris n'en restent pas moins particulièrement sensibles aux changements des pratiques agricoles et aux activités humaines de toutes natures. Elles ont montré au cours de ces 40 dernières années des signes alarmants de régression. Afin d'endiguer (ou tout du moins de limiter) cette régression, l'Etat a fait inscrire l'ensemble des espèces présentes en France métropolitaine sur la liste des Mammifères protégés et mis en place des programmes visant à mieux connaître leur écologie, la dynamique des populations et les menaces qui pèsent sur ce taxon.

De ce constat a émergé des politiques de conservation des espèces avec notamment la mise en place des Plans de restauration nationaux. L'un des premiers plans de restauration pour la faune fut celui en faveur des Chiroptères de 1999 à 2004 ; il était alors animé par la SFPEM, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. L'objectif de ce plan était la mise en place d'actions nationales, déclinées ensuite au niveau régional, pour étudier et protéger ces mammifères. Pour ce faire, le Ministère de l'environnement s'est appuyé sur la SFPEM, association nationale qui fédère l'ensemble des acteurs locaux s'intéressant aux chauves-souris. Ces 5 ans d'actions ont initié une dynamique nationale déjà fortement présente dans le monde associatif qui a constitué les bases d'un second plan d'actions pour la période 2009-2013, animé cette fois-ci par la FCEN, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Ces deux programmes d'actions ont permis de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur des Chiroptères et ce sur l'ensemble du territoire national. Le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine ont également mis en place cette politique et décliné un plan régional d'actions à l'échelle de leur territoire, l'animation nationale ne pouvant se passer de déclinaisons régionales afin de contextualiser chaque problématique et d'agir concrètement au contact des acteurs locaux.

Poitou-Charentes Nature a ainsi mené de 2008 à 2011, avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, de la DREAL et de l'Europe, un programme sur les chauves-souris forestières, puis de 2013 à 2015 un programme sur les chauves-souris anthropophiles. Actuellement, un programme inédit à l'échelle européenne au moins, multi partenarial entre scientifiques et naturalistes, est engagé sur le Grand Rhinolophe, espèce dont la région porte une responsabilité particulière quant à la préservation de ses populations.

Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, GMHL, a pour sa part pu mettre en place de nombreuses actions en faveur des Chiroptères avec le soutien financier de multiples partenaires (Europe, Etat, Région, CD 87, CD 19, CD 23, PNR, CEN Limousin). Parmi celles-ci, on mettra notamment en avant la mise en place en 2006 de l'action de médiation permettant de répondre aux problèmes de cohabitation que posent parfois les chauves-souris. L'important travail réalisé en 2011-2012 sur les guildes de chauves-souris au regard de la gestion sylvicole et celui entamé en 2013 (pour 10 ans) visant à connaître la tendance des populations de chauves-souris strictement forestières pour lesquelles nous n'avons à l'heure actuelle aucune tendance même nationale, mérite aussi d'être souligné.

En Aquitaine un plan régional a été réalisé sur la période 2013-2014. Il a été co-porté par la LPO Aquitaine et le CEN Aquitaine en collaboration avec le GCA, Groupe Chiroptères Aquitaine, et avec un soutien financier de l'Europe.

Parmi les actions mises en œuvre, citons la protection de sites, l'amélioration des connaissances sur les espèces forestières et les relations avec leurs habitats. L'accompagnement de politiques publiques (Natura 2000, documents d'urbanisme...), l'expertise de projets d'aménagement, la veille réglementaire et la formation des services instructeurs ont constitué une phase initiale d'un décloisonnement nécessaire à une meilleure prise en compte des enjeux de conservation. Ce fut également l'occasion de dynamiser

le réseau d'acteurs et de bénévoles, d'assurer la formation d'observateurs et également de structurer et dynamiser la réponse aux sollicitations des particuliers à travers les actions de sensibilisation et d'accompagnement. Toutes les actions prévues n'ont pas pu être menées et des axes d'étude jugés prioritaires ont été identifiés, comme l'agriculture et la viticulture, le développement éolien et le risque de mortalité, la sylviculture...

Si le second plan d'actions en faveur des Chiroptères s'est achevé en 2013, les pressions auxquelles sont confrontées les chauves-souris persistent, voire s'accroissent pour certaines. La prise en compte de ces espèces dans les politiques d'aménagement est un travail continu et les thématiques auxquelles sont rattachées les chauves-souris sont nombreuses (agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures de transport, production d'énergie, etc.).

Le Ministère en charge des questions environnementales a pris conscience de ce besoin de continuité et a décidé de lancer un 3^{ème} plan d'actions en faveur des Chiroptères lequel a fait l'objet d'une validation interministérielle en juin 2016, et a été approuvé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP). Ce plan est animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) pour une durée de 10 ans (2016 – 2025).

La nouvelle réforme des régions nous oblige à repenser notre travail à l'échelle de ce nouveau territoire et à travailler avec l'ensemble des acteurs présents pour proposer des actions cohérentes sur cette nouvelle entité administrative.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} plan d'actions sur les chauves-souris, il est nécessaire de coordonner en Nouvelle-Aquitaine les actions des 3 ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, d'échanger sur les priorités pour proposer un plan d'actions pertinent et cohérent à destination des acteurs de cette grande région.

L'initiative a ainsi été prise par les anciens acteurs régionaux, PCN, le GMHL et le GCA, de solliciter FNE NA, afin que la nouvelle confédération régionale porte le projet de PRAC NA et en assure la maîtrise d'ouvrage. FNE NA a naturellement répondu présente. De là, une organisation spécifique s'est construite et mise en place pour assurer le portage régional politique, administratif et budgétaire, la production technique rédactionnelle et la coordination territoriale. L'organisation passe ainsi par des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrises d'œuvre, où sont déclinés la mise en œuvre pratique des volets techniques, administratifs et budgétaires (voir ci-après).

Techniquement, le présent Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA) a été élaboré sur la base des réflexions et des axes nationaux mis en évidence dans le Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères. Il a été rédigé de manière concertée en prenant en compte le nouveau contexte régional de la Nouvelle-Aquitaine et ses acteurs. Il se veut être un outil à destination à la fois des pouvoirs publics mais aussi à destination des autres acteurs du territoire qui souhaitent agir à leur niveau et modifier leurs pratiques en intégrant la biodiversité et plus particulièrement les Chiroptères.

Ce plan fonctionne comme un ensemble de « tiroirs » où chaque tiroir conduit à une action ou à une thématique. Ainsi, il est possible d'y faire coïncider toutes les initiatives et actions menées en faveur des chauves-souris et de les faire évoluer en fonction des résultats, des avancées et des nouvelles propositions.

N'appartenant à personne et disponible pour tous, ce PRAC NA peut (doit) être approprié par tout un chacun pour œuvrer à faire évoluer nos pratiques en tenant compte du vivant et dans ce cadre particulier, des chauves-souris.

I CONSTRUCTION ET ELABORATION DU PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTERES EN NOUVELLE-AQUITAINE

De 2008 à 2013, le Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères était animé et décliné dans les trois anciennes régions. Pour chacune d'elle, un animateur avait été retenu par la DREAL compétente pour assurer la rédaction et l'animation du Plan Régional d'Actions (cf. Tableau 1). A l'échelle nationale, si la FCEN était animatrice du PNAC II, elle assurait cette animation avec la Coordination Chiroptères Nationale (CCN) de la SFEPM, groupe thématique de la SFEPM sur les Chiroptères qui dispose d'un référent dans chaque région (Coordinateur Chiroptères régional) en charge de créer le lien avec le national (remontée des problématiques locales et déclinaison des opérations portées par la SFEPM). Le(la) coordinateur(trice) régional, élu(e) localement, est une personne physique représentant, à titre personnel, les chiroptérologues, membres directs de la SFEPM ou indirects par une structure associative locale adhérente à la SFEPM, de sa région et doit être également une personne ressource au niveau national concernant les problématiques de conservation des chiroptères au niveau régional (Source : Charte de fonctionnement de la CCN).

Tableau 1 : Organisation territoriale par ancienne région de la Nouvelle-Aquitaine lors des précédents Plans Régionaux d'Actions en faveur des Chiroptères (2008-2013).

Anciennes régions	Rédaction	Animation
Aquitaine	LPO, CEN et GCA	Co-portage LPO et CEN en partenariat avec le GCA
Limousin	GMHL	GMHL
Poitou-Charentes	Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes*	Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes*

*Le Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes est un groupe thématique de Poitou-Charentes Nature

Suite aux demandes de l'Etat et de la Région de construire une vision « nouvelle région », les associations en charge de l'animation du second plan d'actions en faveur des Chiroptères sur le territoire Limousin, Picto-Charentais et Aquitain ont sollicité FNE NA, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, fédération des associations de protection de la nature sur la Nouvelle-Aquitaine, afin de les accompagner dans la rédaction du 3^{ème} Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères à l'échelle de ce nouveau territoire. L'objectif premier était donc de trouver une structure légitime pour un portage sur la nouvelle région afin de décliner au plus vite le 3^{ème} PNAC et éviter de perdre du temps de mise en œuvre. Ce dernier étant validé fin 2016, il convenait de s'inscrire rapidement dans une dynamique de déclinaison du plan afin de débiter au plus vite sa mise en œuvre.

Aussi, afin d'être le plus efficace et opérationnel possible dans la construction de ce plan et après discussion avec les principaux protagonistes régionaux compétents sur les Chiroptères, un schéma organisationnel pour la rédaction du PRAC NA a été proposé (cf. Figure 1).

Les comités territoriaux ne sont pas fermés et les structures souhaitant participer plus activement au déploiement du PRAC NA peuvent demander à les intégrer. La présente liste a été pensée en prenant en compte les partenaires présents sur les ex-régions ayant décliné ou mis en œuvre des actions sur les Chiroptères au cours des dernières années ou travaillant activement sur ce taxon. L'objectif de ces comités est de discuter, en comité technique restreint, des actions prioritaires à mener sur les territoires et de mutualiser le déploiement de certains projets.

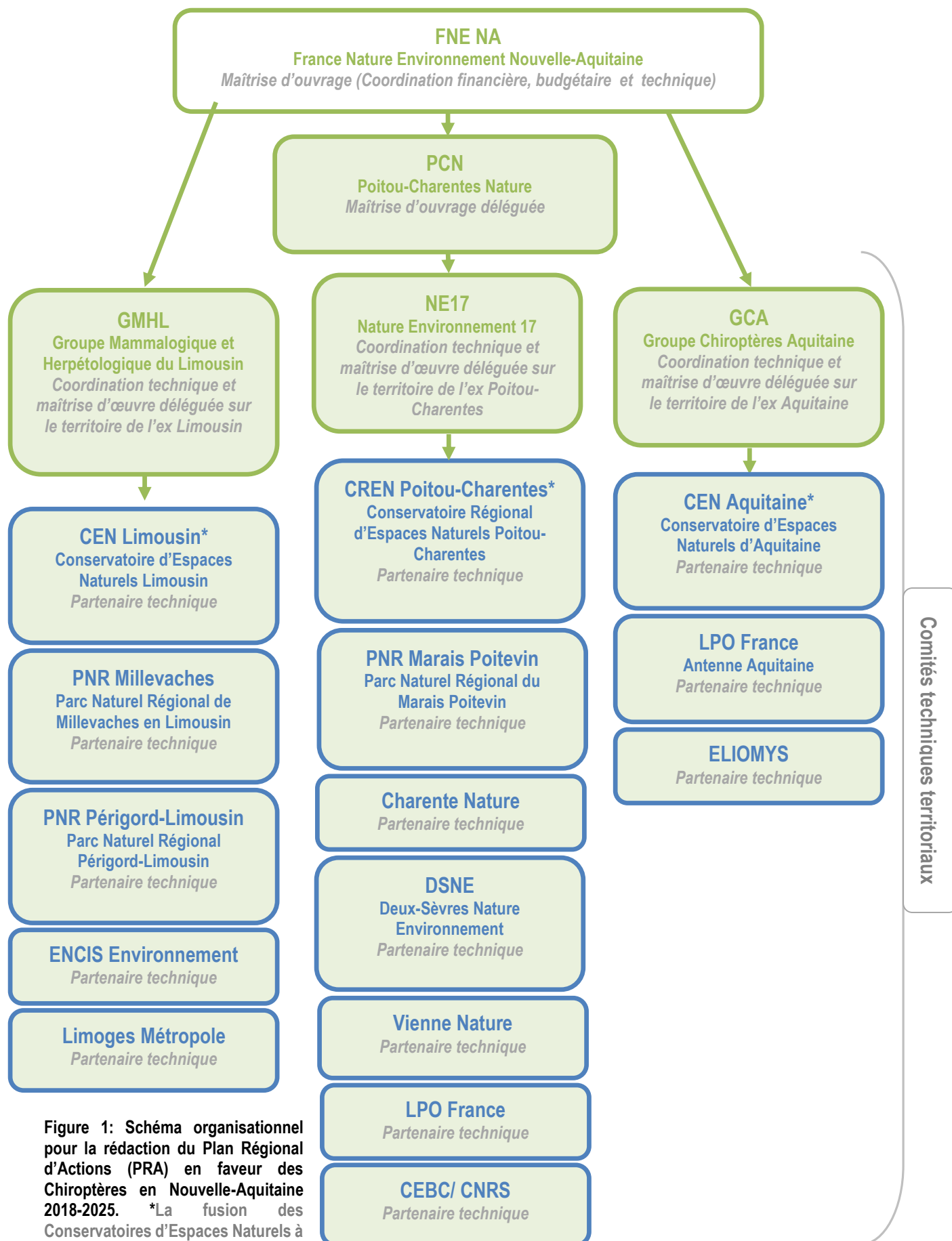


Figure 1: Schéma organisationnel pour la rédaction du Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025. *La fusion des Conservatoires d'Espaces Naturels à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine devra être prise en compte et le CEN Nouvelle-Aquitaine devra être intégré comme acteur incontournable pour le déploiement des actions de ce plan.

Ce schéma organisationnel correspond à la volonté de FNE NA, des coordinateurs territoriaux et des partenaires techniques de n'oublier personne autour de la table dans la construction d'outils en faveur des Chiroptères. En sollicitant les partenaires financiers régionaux dans l'élaboration de ce PRAC, la confédération FNE NA a souhaité impulser une dynamique régionale constructive s'inscrivant dans les politiques publiques nationales (PNA) pour offrir à l'ensemble des acteurs de la Nouvelle-Aquitaine, un outil utilisable et mobilisable par tous.

Par ailleurs, cette démarche constructive répond à la volonté des institutions locales (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine) de voir se regrouper et travailler ensemble les associations et autres partenaires des anciennes régions pour former un interlocuteur unique sur certaines thématiques.

II BILAN DES PRECEDENTS PLANS REGIONAUX D'ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTERES DANS LES ANCIENNES REGIONS

II.1 AQUITAINE

Le second Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC II) a été mis en œuvre sur le territoire de l'ex-région Aquitaine sur une période de 18 mois entre 2013 et 2014. Ce programme opérationnel a été co-porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Aquitaine (LPO Aquitaine), le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) et le Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA) pour les aspects techniques concernant ce dernier. La DREAL Aquitaine a coordonné le programme.

Le PRAC II a permis la mise en œuvre de 16 des 34 actions identifiées lors de la rédaction du plan régional. Le travail a été décliné selon 4 axes principaux correspondant à des objectifs nationaux :

- Axe 1 : Assistance technique auprès des administrations, collectivités et porteurs de projets ;
- Axe 2 : Amélioration de la conservation des sites à enjeux et de la connaissance des espèces ;
- Axe 3 : Formation du réseau d'observateurs et sensibilisation des usagers ou citoyens concernés par les Chiroptères ;
- Axe 4 : Animation et coordination du Plan et valorisation des résultats.

Un certain nombre d'actions s'est inscrit dans la durée depuis plusieurs années et ce malgré un PRAC II de courte durée. Le GCA et ses partenaires se sont efforcés de poursuivre l'engagement d'amélioration des connaissances, de protection et de sensibilisation en l'absence de cadre. Le Parc National des Pyrénées (PNP) engage également des actions en faveur des Chiroptères sur les volets connaissances, sensibilisation et protection des sites.

Le bilan présenté ci-après constitue une synthèse actualisée de l'ensemble de ces actions.

- Actions d'assistance :

Un effort important a été déployé pour rencontrer et rechercher des synergies avec différentes structures ayant une action directe ou indirecte sur les chauves-souris. La collaboration avec les services en charge de l'aménagement du territoire a permis d'aborder notamment la gestion des ouvrages d'art avec les services techniques des Conseils départementaux. Ce travail a abouti à l'assistance technique et réglementaire auprès de gestionnaires au moyen d'un référent local et notamment 15 interventions afin d'améliorer la prise en compte des Chiroptères dans les projets d'aménagement territoriaux (CD 40, DDT 47, DREAL, cave coopérative, RFF...).

La problématique des carrières souterraines a également fait l'objet d'échanges avec la DREAL Aquitaine et le Bureau des Carrières Souterraines du CD 33. Une collaboration avec ce dernier permet d'assurer la prise en compte des chauves-souris lors des études de stabilité sous des voies départementales.

L'intégration des zones à enjeux pour les Chiroptères dans les inventaires du patrimoine naturel a débouché sur la définition d'outils d'analyses opérationnels pour la politique d'urbanisation, sur la prise en compte des chauves-souris au sein de la cellule d'assistance « Continuité Ecologique » coordonnée par l'URCAUE, ainsi que sur la mise en place d'une méthodologie de prise en compte des Chiroptères testée pour le SCOT de la CDC de l'Isle-Ver-Salembre en Dordogne.

Un volet régulier et important est consacré à l'assistance technique auprès des opérateurs Natura 2000 à travers la présentation des espèces et enjeux lors de journées de formation, la présence du GCA lors de COPIL et la mise à jour des FSD à l'échelle régionale.

- Actions de connaissance et de protection :

La synthèse des données a permis de collecter plus de 44 000 données issues du réseau de collaborateurs, initiées par la production de l'atlas régional des Chiroptères en 2014. Le PRAC II a été l'occasion d'apporter une analyse tant sur la répartition des espèces que sur les effectifs, les tendances, la typologie des gîtes et d'en définir l'évaluation, et la hiérarchisation des enjeux.

Ainsi, il a été engagé durant le PRAC II :

- l'étude et la caractérisation des terrains de chasse du Murin à oreilles échancrées et du Grand Rhinolophe et la découverte de nouvelles colonies ;
- la synthèse de l'enquête des gîtes arboricoles avec 64 gîtes connus et 13 espèces concernées ;
- la caractérisation des habitats des espèces forestières (Barbastelle d'Europe, Murin d'Alcathoé, Murin de Bechstein) avec la découverte de plusieurs colonies et la proposition d'extension de périmètres Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux ;
- des actions en faveur de la conservation de gîtes d'importance avec six sites conventionnés, la mise en protection physique sur deux sites et des perspectives de convention et/ou de fermeture en cours pour plus d'une dizaine de sites ; Plus globalement, la démarche de protection (physique et foncière) des gîtes majeurs est continue et menée par le CEN Aquitaine.

Enfin, et depuis plusieurs années, l'organisation de suivis de gîtes souterrains a été mise en place à l'échelle de l'Aquitaine en hiver pour toutes les espèces (pour l'hiver 2017-2018 plus de 25 000 individus comptabilisés) et en été à travers le comptage simultané pour le Grand Murin et le Minioptère de Schreibers. S'y ajoutent le suivi de 20 gîtes en contexte bâti.

En parallèle, une étude importante financée par l'ADEME (2014-2017) visant à améliorer l'évaluation des enjeux relatifs aux populations de Chiroptères d'Aquitaine dans le cadre de projets éoliens a été réalisée. Plusieurs volets ont été développés afin d'améliorer la connaissance spatiale et temporelle de la sensibilité de ces populations. Cette étude propose également des préconisations méthodologiques pour l'évaluation et la hiérarchisation des enjeux dans le cadre des études d'impact.

- Actions de formation, d'information et de valorisation :

De nombreuses actions ont été mises en œuvre à travers :

- les rencontres avec le réseau Natura 2000, les Conseils départementaux, les DDTM, les comités de Spéléologie, des syndicats mixtes, PNR Landes de Gascogne et PNR Périgord -Limousin ;
- l'organisation de formation à l'identification en hiver dans le Lot-et-Garonne et à la capture en été en Pyrénées-Atlantiques ;
- la présentation d'une communication sur le PRAC II lors des Rencontres Chiroptères Grand sud en 2015 et lors de celles du Grand Ouest en 2015, ainsi que lors des Rencontres Nationales en 2014 ;

- intégration du bilan du PRAC II dans celui du plan national.

Dans la cadre du réseau régional de partenaires, plusieurs actions se poursuivent et se développent :

- la formation des réseaux d'observateurs à la recherche et l'identification (acoustique, visuelle...) des espèces se développe tant à l'échelle locale que régionale (Formation US Aq-Lim-PC-MP) :
 - l'organisation de la formation annuelle à l'identification acoustique à l'échelle de la nouvelle région ;
 - l'organisation de mini-formation à l'identification acoustique en Aquitaine ;
 - l'organisation de mini-formation à l'identification des chauves-souris en période hivernale en Aquitaine ;
- la réalisation d'animations, la structuration du réseau des refuges et la prise en charge d'action de médiation (SOS chiros) constituent des actions courantes auprès du grand public ;
 - la réalisation d'animations pour le grand public avec plus de 700 personnes en 2017 ;
 - la gestion de l'opération refuge avec à ce jour 25 refuges signés ;
 - la gestion au quotidien des SOS chauves-souris ;
- La gestion et l'animation d'un site internet et d'une page facebook dédiés ou l'organisation de Rencontres Interrégionales (RGS nov 2017....soutien financier de la DREAL), l'organisation de comptages régionaux (Hibernation, gîtes du Minioptère de Schreibers...) traduisent l'activité coordinatrice du GCA en Aquitaine et plus largement en Animation de réseau :
 - la gestion du site internet et de la page facebook du GCA ;
 - l'organisation des Rencontres Chiroptères Grand Sud en novembre 2017 à la Maison de la Nature du bassin d'Arcachon en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le soutien financier de la DREAL Aquitaine (près de 90 participants sur 2 jours).
- L'élaboration d'un Plan de Gestion, sur 37 sites, propre à la conservation d'un réseau de gîtes majeurs pour la conservation des chiroptères est mise en œuvre avec le CEN Aquitaine.
- Le développement de plusieurs programmes liés à l'amélioration des connaissances ou la conservation des espèces est actuellement en cours (Viti-chiros, Bat Viti...).

Le bilan de ce second PRAC reste positif pour l'ancienne région Aquitaine et ce malgré une durée d'exécution extrêmement courte pénalisant fortement, par exemple, la mise en œuvre d'actions nécessitant du temps comme les relations avec les propriétaires dans le cadre d'actions de protection de sites.

Il ne faut en aucun cas négliger l'importance de la synthèse des connaissances et l'important travail engagé en termes relationnels avec les différentes structures (collectivités, administrations, associations, privés...) qui sont les préalables à des actions ciblées et pertinentes.

Le PRAC II a permis également de bénéficier d'un cadre pour porter des actions spécifiques.

Aujourd'hui, l'ancienne région Aquitaine bénéficie d'un réseau de bénévoles actifs et de mieux en mieux structuré au sein du GCA ainsi que des partenaires présents ayant une très bonne connaissance du territoire.

Avec des effectifs parmi les plus importants à l'échelle nationale pour des espèces comme la Barbastelle d'Europe, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Minioptère de Schreibers ou le Murin à oreilles échancrées, les enjeux de conservation sont, pour ce territoire, conséquents. Des thématiques émergent comme l'agriculture et des besoins croissants de mise à disposition d'informations et de sensibilisation attestent d'un besoin fort et attendu. La mise en œuvre de ce premier PRAC à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine apparaît donc indispensable pour la poursuite du travail initié.

Bilan :

- Une durée très courte de mise en œuvre (18 mois soit de 2013-2014) ;
- Une bonne structuration du réseau d'acteurs ;
- La mise en œuvre de 16 actions sur les 34 que comportait le second Plan National d'Actions Chiroptères et principalement sur :
 - Assistance technique auprès des administrations (ouvrages d'art, carrières souterraines, définition de zonages à enjeux pour les documents d'urbanisme) ;
 - Connaissances et protection (étude des habitats de chasse d'espèces anthropophiles et forestières, conventions pour la protection de sites, suivis des sites souterrains ;
 - Formations, information, valorisation.
- Une responsabilité forte du territoire aquitain pour la conservation de plusieurs espèces ;
- Des problématiques agricoles (viticoles) et sylvicoles très fortes sur lesquelles il est nécessaire de travailler.

II.2 LIMOUSIN

L'ex-région Limousin a fait l'objet d'une déclinaison du second Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères de 2008 à 2013. Ce second Plan Régional Chiroptères en Limousin (PRC II Limousin) s'est étalé sur 5 ans soit de 2008 à 2012. Rédigé par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, GMHL, il a été validé par un comité de pilotage régional mis en place pour l'occasion et par le CSRPN Limousin en mars 2009.

Le PRC II Limousin concernait la totalité des espèces présentes (n=27) dans l'ex région Limousin et déclinait 14 fiches actions pour ce territoire sur les 26 affichées dans le second Plan National d'Action Chiroptères.

Les principaux objectifs retenus dans ce second plan régional étaient :

- La déclinaison de certaines actions nationales à l'échelle régionale ;
- L'identification des enjeux régionaux spécifiques ;
- La recherche de coopérations régionales pour sa mise en œuvre.

Ce dernier item a été particulièrement mis en avant pour nouer des partenariats techniques avec les structures du territoire mais aussi trouver des partenaires financiers pour soutenir et décliner les actions du PRC II, la subvention allouée par la DREAL Limousin dans le cadre de ce programme consistant principalement en l'animation et la déclinaison de ce plan.

De 2007 à 2012, le bilan était présenté chaque année devant le comité de pilotage du PRC II Limousin afin de discuter des actions menées et de dégager les axes de travail pour les années suivantes. Si le plan a pris fin en décembre 2012, les actions déclinées en Limousin ont perduré de 2013 à 2017. Lors de cette période, les actions n'étaient plus présentées lors de comités de pilotage *ad hoc* mais lors d'un séminaire des Plans Régionaux d'Actions, les comités de pilotage par plan ayant été jugés trop lourds par la DREAL Limousin au regard du nombre de plans déclinés en région et du faible taux de participation de la part des acteurs locaux très sollicités.

L'animation du PRC II Limousin a notamment permis de développer entre 2008 et 2012 des partenariats plus poussés avec certaines structures locales qui ont ensuite abouti à la déclinaison d'actions concrètes de terrain dont voici quelques exemples :

- Parc Naturel Régional Périgord-Limousin : Inventaires des Chiroptères au sein du bâti et recherche de gîtes pour certaines espèces arboricoles. Mise en place du dispositif « Refuge pour les chauves-souris » et de conventions visant la protection des gîtes d'importance majeure. Réalisation de manifestations dans le cadre de la Nuit Internationale de la chauve-souris ;
- Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin : Inventaires des Chiroptères au sein du bâti et intégration de certains Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) dans l'important programme de Suivi Temporel Acoustique des Chiroptères Forestiers (STACF) ;
- Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest (DIRCO) : Formation à destination des agents pour les sensibiliser sur le risque de collision entre les Chiroptères et les usagers de la route. Suivi des ouvrages d'art et conventionnement pour des *modus operandi* quant à la problématique chauves-souris ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles & Service Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (DRAC & STAP) : Formation à destination des Architectes pour les sensibiliser sur le risque de destruction des Chiroptères dans l'entretien et la réfection des monuments historiques ;

- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : Travail sur la mise en sécurité concertée de certains sites miniers présentant des enjeux chiroptérologiques ;
- Autoroutes du Sud de la France (ASF) : Evaluation de la mortalité induite par le trafic routier sur les chauves-souris et proposition de mesure de réduction ;
- Conseils Départementaux : Accompagnement des services des Conseils départementaux pour la prise en compte des chauves-souris sur les sites patrimoniaux, les ouvrages d'art et les arbres d'alignement de bords de routes ;
- Electricité de France (EDF) : Sensibilisation des agents pour la prise en compte des chauves-souris dans les installations hydroélectriques et conventionnement pour la pérennisation de sites/gîtes et leur suivi ;
- Travail quant à l'extension de certains sites Natura 2000 à enjeux chiroptérologique pour élargir ces derniers à d'autres colonies/sites d'hibernation mais aussi et surtout pour intégrer les territoires de chasse dans le périmètre (ex : Abîmes de la Fage ; Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac.)

Les échanges et le partenariat amorcés avec ces structures ont été ponctuels ou sont toujours en cours sur le territoire Limousin. Quelle que soit la forme de ces collaborations, elles ont néanmoins toutes contribué à la mise en œuvre des 14 actions retenues dans le PRC II Limousin.

Au cours du PRC II Limousin, le GMHL s'est penché plus précisément sur deux problématiques afin de répondre à :

- la demande d'accompagnement des particuliers et des collectivités territoriales pour coexister avec les chauves-souris ;
- la préservation des habitats utilisés par les Chiroptères et particulièrement le milieu forestier.

Pour répondre au premier item, le GMHL a proposé en 2007 d'assurer la fonction de Médiateur Faune Sauvage (MFS). Si cette mission concerne aujourd'hui plusieurs taxons (mammifères, reptiles et amphibiens), elle a initialement été créée pour répondre aux nombreuses sollicitations des particuliers et des collectivités face aux problématiques de cohabitation avec les chauves-souris. Aujourd'hui le GMHL est clairement identifié comme assurant ce service de renseignement et d'accompagnement auprès de la population. Une plaquette de présentation existe quant à cette mission ainsi qu'une enveloppe financière pour aider les particuliers à tendre vers une coexistence intelligente.

Le travail sur le milieu forestier a été amorcé en 2011-2012 et avait pour objectif d'étudier l'activité chiroptérologique et la diversité spécifique au regard des différentes orientations sylvicoles régionales. Ce programme a vu le jour grâce aux financements de la DREAL Limousin, du Conseil Régional Limousin et du FEDER Limousin. Il était appuyé techniquement par l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (CRPF). Ce projet a été un véritable succès car il a démontré l'impact de certaines pratiques sylvicoles sur la biodiversité et notamment les chauves-souris et il a pu être diffusé et présenté auprès de nombreux acteurs du monde de la foresterie. Une plaquette de communication sur les principaux résultats de cette étude a été éditée.

Le programme STACF, Suivi Temporel Acoustique des Chiroptères Forestiers, fait suite à ce premier programme d'étude sur la problématique forestière. Il émane d'une volonté de travailler spécifiquement sur les chauves-souris forestières. Démarré en 2013, ce programme ambitieux, qui devrait courir jusqu'en 2024, s'est fixé plusieurs objectifs :

- Suivi temporel de l'activité de Chiroptères forestiers non concernés par les suivis de population en gîtes de mise-bas : *Barbastella barbastellus*, *Myotis nattereri*, *Myotis mystacinus*, *Myotis alcaethoe*, *Myotis brandtii*, *Myotis bechsteinii*, *Plecotus auritus*, *Plecotus austriacus* ;
- Transposition des tendances d'activité à long terme (10 ans minimum) en hypothèses d'évolution des populations (état de santé des espèces strictement forestières) ;
- Lien entre composition spécifique, abondance d'activité, et variables environnementales forestières ;
- Appréciation des différences entre l'activité mesurée au sol et celle mesurée au même point et au même moment en canopée ;

Depuis 1985, le GMHL suit différents sites à l'échelle du Limousin pour connaître les tendances populationnelles des Chiroptères de la région mais également à l'échelle nationale. Une liste de sites d'hibernation et de reproduction est annuellement suivie par les salariés et/ou les bénévoles. Les bénévoles volontaires sont accompagnés dans un processus de formation tant sur la capture, la médiation faune sauvage que sur l'acoustique. Il existe pour ce dernier, depuis 2012, un stage de formation sur la reconnaissance acoustique des chauves-souris organisé alternativement par les associations compétentes de la région Nouvelle-Aquitaine (GCA, PCN, GMHL) et de l'Occitanie (CEN Midi-Pyrénées).

Le PRC II Limousin a également décliné un volet communication et sensibilisation important, à l'image du chemin qu'il reste à parcourir pour mieux intégrer ces espèces dans notre espace et notre esprit. Une plaquette d'information ainsi qu'une exposition de 6 kakémonos ont été éditées pour communiquer au plus près du public et des acteurs.

Lors de la déclinaison du second plan national d'actions en faveur des Chiroptères, le Limousin n'avait pas retenu la fiche action liée à l'éolien, aucun projet n'étant programmé à l'époque sur le territoire. Depuis 2010, l'animateur du PRC II accompagne les services de l'Etat et les développeurs pour une démarche respectueuse des enjeux chiroptérologiques. La multiplication des projets depuis 2012 a considérablement modifié l'approche de cet accompagnement et le temps à y consacrer s'est copieusement accru.

Enfin, le GMHL participe à de nombreuses commissions et/ou groupes de travail visant à décliner des outils et des programmations nationales en faveur de la biodiversité (TVB, SRCE, etc.). Les chauves-souris sont intégrées à ces outils par l'intermédiaire du plan régional d'actions et de son animation. De même, le PRC II Limousin a été l'occasion de participer à la réalisation d'actions nationales portées par la FCEN et la SFEPM et de faire remonter les actions réalisées localement ou les problématiques rencontrées.

La protection de certains sites a été rendue possible grâce au travail du CEN Limousin qui œuvre à leur sécurisation par le biais de conventions, d'acquisitions, d'aménagement physique et/ou réglementaire.

Le bilan du PRC II Limousin est globalement positif et ce malgré des moyens humains et financiers réduits. Si le groupe Chiroptères du GMHL existe depuis quelques années, le nombre de bénévoles a du mal à augmenter principalement lié au fait que ce domaine d'expertise implique plusieurs années de formation et que le Limousin compte peu de prétendants (faible densité de population). Avec une moyenne d'un salarié par an sur ces problématiques, il est difficile de pouvoir développer davantage les actions sur les Chiroptères qui reposent donc beaucoup sur des bénévoles très impliqués. La plupart des actions engagées dans le PRC II doivent perdurer au regard des enjeux et des problématiques (forêt notamment et MFS) mais il est nécessaire de mettre l'accent sur d'autres thématiques : agriculture, éolien, bâti, etc. lesquelles sont également présentes sur le nouveau territoire d'action Nouvelle-Aquitaine.

Bilan :

- Mise en œuvre sur 5 ans (2008-2012) mais poursuite des actions jusqu'à maintenant ;
- Toutes les espèces présentes (26) ;
- Mise en œuvre de 14 actions ;
 - Nombreux partenariats (PNRs, DIRCO, DRAC, STAP, BRGM, ASF, EDF, CDs, etc.) ;
 - Accompagnements des particuliers et collectivités (Médiation Faune Sauvage)
 - Connaissances et protection (STACF, suivis des populations, etc.) ;
 - Formation, information, sensibilisation.

- Une bonne structuration du réseau mais des difficultés de développement du fait de faible moyen financier ;
- Une responsabilité forte du territoire Limousin pour la conservation de plusieurs espèces (forestières notamment) ;
- Un territoire pionnier dans l'étude des Chiroptères forestiers ;
- Des problématiques sylvicoles fortes

II.3 POITOU-CHARENTES

Pour l'ancienne région Poitou-Charentes, le second Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères a été rédigé et animé par Poitou-Charentes Nature. Ce second PRAC a été validé en CSRPN en 2013 pour une durée de 5 ans et s'est donc achevé en 2017.

Il concernait les 26 espèces de Chiroptères présentes dans l'ex région. Pour répondre aux objectifs fixés, 27 fiches actions ont été déclinées dont 12 prioritaires, articulées selon 3 axes principaux : Connaissance, Protection et Sensibilisation. En Ex Poitou-Charentes, la déclinaison de ce second PRAC s'est effectuée principalement autour d'un projet régional fédérateur porté par Poitou-Charentes Nature et ses associations membres, intitulé « Les chauves-souris anthropophiles en Poitou-Charentes : étude, information et protection ». Ce programme régional faisait suite à un important programme régional sur les chauves-souris forestières mené entre 2008 et 2011 dans le cadre du premier PRAC. Durant ce second PRAC, différents projets, sur des thèmes variés, ont toutefois été menés par une ou plusieurs associations.

Financé par la Région Poitou-Charentes, la DREAL Poitou-Charentes, les fonds européens FEDER et la Fondation LISEA Biodiversité, le programme régional sur les chauves-souris anthropophiles s'est avéré être un véritable succès ; son bilan partiel en quelques chiffres :

- Actions de connaissance :
 - 479 bâtiments publics prospectés sur 216 communes, 1 063 habitations visitées en « porte à porte », 2 473 ouvrages d'art prospectés, 27 opérations de capture réalisées afin de rechercher des colonies par radiopistage ;

 - 7 739 chauves-souris identifiées, 135 nouvelles colonies découvertes.

- Actions de protection :
 - Réalisation d'aménagements dans le cadre de la réhabilitation d'un moulin à Annepont (17) pour y accueillir la mairie (protection d'une des principales colonies de parturition du Grand rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées en Charente-Maritime) ;
 - Travaux d'entretien dans l'église de Queaux (86) qui accueille une colonie de Grand murin ;
 - Travaux d'aménagements dans l'église de Rancogne (16) ;
 - Réhabilitation du site Natura 2000 de la Citerne à eau de Sainte-Ouene (79) qui accueille une colonie de parturition du Grand rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées ;
 - Acquisition par le CD 86 d'une entrée de la cavité de la carrière des Lourdines (86) avec prise d'un APPB ;
 - ZNIEFF en cours d'instruction pour le plus important site d'hibernation de l'ex Poitou-Charentes sur la commune de Saint-Même-les-Carières (16) qui accueille plus de 10 000 Chiroptères en hiver (site d'importance nationale pour le Grand rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle d'Europe) ;
 - Création de gîtes artificiels type « pièges à chaleur » via des chantiers de bénévoles à Plaisance (86), Beceleuf (79), Asinerie de Dampierre-sur-Boutonne (17).
- Actions de sensibilisation :
 - SOS chauves-souris : 526 contacts avec des particuliers ou des collectivités, 182 interventions, 5 455 chauves-souris identifiées, 159 nouvelles colonies de mise bas de 12 espèces ;
 - Opération « Refuge pour les chauves-souris » : plus de 200 refuges conventionnés (1ère région de France) ;
 - Organisation de 22 conférences et sorties de découverte (612 personnes accueillies), 30 articles de presse, 11 émissions de radio, etc. ;
 - Réalisation d'un poster à destination du grand public sur les chauves-souris et le bâti ;
 - Organisation annuelle de la « Nuit Internationale de la chauve-souris » dans chaque département.

Concernant les autres actions d'importance réalisées dans le cadre du second PRAC, le Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes Nature poursuit annuellement le suivi des sites d'hibernation de l'ex région. Ces suivis sont désormais coordonnés à l'échelle régionale depuis 2013. Ils permettent chaque année de suivre entre 250 et 300 sites d'hibernation et de compter près de 25 000 chauves-souris. Ces comptages, réalisés sur certains sites depuis maintenant plus de 30 ans, permettent de confirmer l'intérêt de l'ex Poitou-Charentes pour plusieurs espèces :

- Le Grand rhinolophe : 4^{ème} population hibernante de France avec environ 7 200 individus et 2 des 3 plus importants sites français pour l'hibernation de l'espèce situés en Charente et Charente-Maritime ;

- Le Murin à oreilles échancrées : 4^{ème} population hibernante de France avec environ 4 000 individus ;
- La Barbastelle d'Europe avec la présence d'un des trois plus importants sites français pour l'hibernation de l'espèce (plus de 800 individus) ;
- Le Minioptère de Schreibers : 7^{ème} population française avec plus de 10 000 individus localisés sur 2 sites en Charente.

Le Groupe Chiroptères suit également annuellement les principales colonies de parturition de l'ex région dont les colonies mixtes des Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées (près de 40 colonies suivies), dans le cadre d'un nouveau programme coordonné par Poitou-Charentes Nature sur l'étude et la protection du Grand rhinolophe. L'ex région porte également une responsabilité particulière pour la conservation du Rhinolophe euryale (3^{ème} population reproductrice de France avec plus de 2 000 individus), localisé dans l'est du département de la Vienne, dont les colonies sont suivies annuellement.

Le Groupe Chiroptères s'est aussi mobilisé fortement sur les problématiques d'aménagement du territoire :

- Transports :
 - Travaux réalisés par la LPO France sur la requalification environnementale de l'A10 en Charente-Maritime ;
 - Evaluation de l'impact de la mortalité routière de la rocade de Melle dans les Deux-Sèvres à proximité du site Natura 2000 des Grottes de Loubeau par Deux-Sèvres Nature-Environnement ;
 - Programme régional porté par Poitou-Charentes Nature sur la « prise en compte de la continuité écologique des infrastructures routières » mené de 2013 à 2015 ;
 - Evaluation de la transparence des ouvrages de la LGV Sud-Europe-Atlantique (Tours-Bordeaux) pour les Chiroptères.
- Energies :
 - Eolien : mobilisation forte du réseau au regard de l'importance du développement de l'éolien en ex Poitou-Charentes ces 15 dernières années et de son impact avéré pour les chauves-souris (réalisation de pré-diagnostics, de diagnostics et de suivis pour de nombreux parcs). Le Groupe Chiroptères s'est également fortement impliqué dans le travail mené au niveau national par la Coordination Chiroptères Nationale de la SFPEM (centralisation et analyse des suivis, travail concerté avec le MTES, les Syndicats éolien, l'ADEME, le MNHN, la LPO pour la révision du protocole de suivi environnemental, etc.).

Outre les actions nationales sur l'éolien, le Groupe Chiroptères participe aussi activement à la formation des bénévoles puisqu'il est impliqué dans la formation à la capture (Groupe de travail coordonné par le MNHN) et organise chaque année dans le cadre de ses missions de terrain des stages pour la formation à la capture et à la validation des compétences.

Le Groupe Chiroptères participe activement au suivi national d'épidémiologie de la rage chez les Chiroptères en lien avec l'ANSES de Nancy en transmettant des cadavres annuellement.

Depuis 2011, le Groupe Chiroptères n'a cependant mené que très peu d'actions sur les chauves-souris forestières en lien avec l'ONF ou le CNPF. De même, peu d'actions se sont déroulées à destination du monde agricole ou des professionnels potentiellement en contact avec les chauves-souris (entreprises du bâtiment, de dératisation, etc.), publics très difficiles à toucher... Des démarches assez hétérogènes sont menées avec les spéléologues au sein des différents départements et demanderaient une plus importante coordination.

Le bilan de ce second PRAC est donc extrêmement positif pour l'ex région Poitou-Charentes malgré son lancement tardif (2013). Il a notamment permis une forte structuration du réseau et son développement (près de 10 salariés travaillent aujourd'hui sur les Chiroptères au sein des associations de Poitou-Charentes Nature et plus de 150 bénévoles participent annuellement aux actions). Ce PRAC a également permis une mobilisation importante des partenaires, tant techniques qu'institutionnels et financiers sur la prise en compte des chauves-souris. L'amélioration massive des connaissances ces dernières années permet aujourd'hui de cibler les actions à mener sur les chauves-souris à l'échelle de l'ex Poitou-Charentes pour ce premier PRAC à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Un programme d'ampleur a ainsi débuté en 2016 sur le Grand rhinolophe et la trame verte bocagère, sur l'étude des facteurs environnementaux qui influent sur la dynamique de la population. Cette espèce emblématique est désormais considérée comme « vulnérable » au sein de l'ex région qui porte une responsabilité toute particulière pour sa conservation à l'échelle nationale en accueillant la 4^{ème} population hibernante de France. De nombreux partenariats ont ainsi été initiés avec différentes institutions de recherche (Labex ECOFECT porté par l'université de Lyon, le CBGP/INRA de Montpellier, le CEBC/CNRS-ULR, etc.), mais aussi des partenaires associatifs des régions voisines (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Groupe Chiroptères Aquitaine, Groupe Chiroptères des Pays-de-la-Loire, les CENs, etc.).

Bilan :

- Mise en œuvre tardive mais sur 5 ans (2013-2017) ;
- Toutes les espèces présentes (26) ;
- Mise en œuvre de 27 actions (12 prioritaires) ;
 - Autour d'un projet fédérateur sur l'étude et la protection des chauves-souris anthropophiles (découverte de nombreuses colonies, actions d'information et de sensibilisation, aménagements et protection de sites, etc.) ;
 - Etudes et partenariats (aménagement du territoire, énergies) ;
 - Suivi annuel des sites d'hibernation (depuis près de 30 ans).
- Une structuration et un développement très important du réseau (10 salariés – 150 bénévoles) ;
- Une responsabilité forte de l'ex PC pour la conservation de plusieurs espèces ;
- La première région de France pour les refuges pour les chauves-souris ;
- De grosses problématiques agricoles et de développement de l'éolien.

II.4 ETAT DES CONNAISSANCES DES ESPECES DE CHIROPTERES EN NOUVELLE-AQUITAINE

En l'état actuel des connaissances, la région Nouvelle-Aquitaine compte 27 espèces sur les 34 présentes en France métropolitaine.

De nombreux outils nationaux et européens ont d'ores et déjà été déployés sur ce territoire pour pouvoir assurer le bon état de conservation de ces espèces. On dénombre ainsi sur la Nouvelle-Aquitaine :

- 8 sites à Chiroptères qui font l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Aquitaine n= 2 ; Poitou-Charentes n = 6 ; Limousin n = 1) ;
- 69 sites ont été intégrés au réseau de sites Natura 2000, dispositif émanant de la Directive Habitats-Faune-Flore de 1992, et désignés spécifiquement pour la conservation des Chiroptères (Aquitaine n = 48 ; Poitou-Charentes n = 10 ; Limousin n = 11) ;

De nombreux sites à chauves-souris bénéficient de conventions avec les propriétaires afin d'assurer leur pérennité. Néanmoins ces conventions ne constituent pas un outil réglementaire strict. De même, un grand nombre de ZNIEFF comportent des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire et national mais ce zonage ne présente pas non plus d'aspect réglementaire.

A ce jour, il n'existe aucune Réserve Naturelle Nationale ni Réserve Naturelle Régionale désignée pour les chauves-souris même si certaines abritent ponctuellement des chauves-souris et/ou sont utilisées comme territoire de chasse par ces dernières.

Les bilans des précédents plans d'actions Chiroptères présentés ci-dessus montrent que des actions d'amélioration des connaissances et de conservation en faveur des chauves-souris ont d'ores et déjà été initiées dans chacune des trois anciennes régions. Au regard des enjeux mais aussi selon les opportunités, les acteurs de ces territoires ont mis en œuvre différentes actions sur un certain nombre d'espèces qui permettent aujourd'hui d'avoir un état des lieux quant à la connaissance chiroptérologique régionale.

Le tableau 2 ci-dessous se veut être une synthèse par espèce quant à l'état des connaissances pour chacune des anciennes régions. Il constitue un point de départ pour la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine pour cibler les espèces devant faire l'objet d'actions de conservation supplémentaire et/ou d'amélioration des connaissances.

Tableau 2 : Etat des connaissances et statut de chaque espèce par ancienne région de la Nouvelle-Aquitaine.

Espèces	Nouvelle-Aquitaine																										
	Aquitaine									Limousin									Poitou-Charentes								
	R	Ab	LRR	Effectif Hiver	Nb H	Etat conn H	Effectif Été	Nb R	Etat conn R	R	Ab	LRR	Effectif Hiver	Nb H	Etat conn H	Effectif Été	Nb R	Etat conn R	R	Ab	LRR	Effectif Hiver	Nb H	Etat conn H	Effectif Été	Nb R	Etat conn R
Barbastelle d'Europe	P	C	LC	2500 à 5000	30 à 50	Moyen	500 à 1000	50 à 100	Moyen	P	C		100 à 500	100 à 150	Bon	500 à 1000	30 à 50	Faible	P	C	LC	500 à 1000	30 à 50	Bon	500 à 1000	50 à 100	Très faible
Grand murin	P	AC	LC	500 à 1000	50 à 100	Faible	2500 à 5000	< 10	Bon	P	AC		500 à 1000	50 à 100	Bon	2500 à 5000	10 à 30	Bon	P	AC	LC	500 à 1000	30 à 50	Bon	2500 à 5000	10 à 30	Moyen
Grand rhinolophe	P	AC	LC	> 5000	50 à 100	Bon	2500 à 5000	50 à 100	Moyen	L	R		1000 à 2500	50 à 100	Bon	500 à 1000	10 à 30	Bon	P	AC	VU	> 5000	50 à 100	Très bon	1000 à 2500	30 à 50	Bon
Grande noctule	L	I	VU	Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	I		Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	I	DD	Indét		Très faible	Indét		Très faible
Minioptère de Schreibers	P	AC	EN	> 5000	10 à 30	Bon	> 5000	10 à 30	Bon	L	R		1000 à 2500	< 10	Très bon	> 5000	< 10	Très bon	L	R	CR	> 5000	< 10	Très bon	2500 à 5000	< 10	Bon
Molosse de Cestoni	L	R	DD	Indét		Très faible	Indét		Très faible																		
Murin moustaches à	I	I	DD	Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	I		100 à 500	50 à 100	Bon	<100	10 à 30	Très faible	P	AC	LC	1000 à 2500	50 à 100	Bon	Indét	10 à 30	Très faible
Murin oreilles échancrées à	P	AC	LC	2500 à 5000	30 à 50	Bon	> 5000	30 à 50	Bon	I	R		1000 à 2500	10 à 30	Moyen	500 à 1000	< 10	Moyen	P	AC	LC	2500 à 5000	30 à 50	Très bon	2500 à 5000	30 à 50	Bon
Murin d'Alcathoe	I	I	NT	Indét		Très faible	Indét	< 10	Très faible	P	AC		Indét		Très faible	Indét		Très faible	P	C	LC	Indét		Très faible	Indét		Très faible
Murin Bechstein de	P	AC	NT	100 à 500	50 à 100	Moyen	Indét	< 10	Très faible	I	R		100 à 500	50 à 100	Moyen	<100	< 10	Très faible	P	R	NT	Indét		Très faible	Indét		Très faible
Murin Brandt de										I	R		Indét	< 10	Très faible	Indét		Très faible	L	R	DD	Indét		Très faible	Indét		Très faible
Murin Daubenton de	P	AC	LC	100 à 500	50 à 100	Faible	1000 à 5000	10 à 30	Faible	P	C		100 à 500	>200	Bon	500 à 1000	10 à 30	Moyen	P	AC	EN	100 à 500	10 à 30	Très faible	500 à 1000		Moyen
Murin Natterer* de	P	C	NT	<100	30 à 50	Faible			Très faible	P	AC		100 à 500	>200	Bon	Indét		Très faible	P	C	LC	<100	10 à 30	Moyen	Indét		Très faible
Noctule commune	P	R	VU	Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	R		<100	< 10	Très faible	100 à 500	< 10	Très faible	L	R	VU	Indét		Très faible	100 à 500	< 10	Faible
Noctule Leisler de	P	AC	LC	Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	R		Indét		Très faible	<100	< 10	Très faible	P	AC	NT	Indét		Très faible	100 à 500	< 10	Faible

Espèces	Nouvelle-Aquitaine																										
	Aquitaine									Limousin									Poitou-Charentes								
	R	Ab	LRR	Effectif Hiver	Nb H	Etat conn H	Effectif Été	Nb R	Etat conn R	R	Ab	LRR	Effectif Hiver	Nb H	Etat conn H	Effectif Été	Nb R	Etat conn R	R	Ab	LRR	Effectif Hiver	Nb H	Etat conn H	Effectif Été	Nb R	Etat conn R
Oreillard gris	P	AC	LC	Indét		Très faible	100 à 500	10 à 30	Faible	I	R		<100	10 à 30	Très faible	<100	< 10	Très faible	P	AC	LC	Indét		Très faible	<100	< 10	Faible
Oreillard roux	P	AC	LC	Indét		Faible	100 à 500	< 10	Faible	P	AC		100 à 500	100 à 150	Moyen	<100	< 10	Très faible	P	AC	LC	100 à 500	30 à 50	Moyen	Indét		Très faible
Oreillard montagnard ²	I	I	VU	Indét			Indét		Indét																		
Petit murin	I	I	EN	Indét		Très faible	Indét	< 10	Faible	I	I		Indét		Bon	Indét		Bon	I	I	DD	Indét		Bon	Indét		Bon
Petit rhinolophe	P	AC	LC	2500 à 5000	>200	Moyen	> 5000	>200	Moyen	P	C		1000 à 2500	100 à 150	Bon	100 à 500	30 à 50	Moyen	P	C	NT	1000 à 2500	50 à 100	Bon	100 à 500	50 à 100	Moyen
Pipistrelle commune	P	C	LC	Indét		Très faible	100 à 500		Moyen	P	C		Indét		Très faible	2500 à 5000	50 à 100	Faible	P	C	NT	Indét		Très faible	500 à 1000	50 à 100	Faible
Pipistrelle de Kuhl	P	C	LC	Indét		Très faible	100 à 500		Moyen	P	AC		Indét		Très faible	500 à 1000	10 à 30	Très faible	P	C	NT	Indét		Très faible	100 à 500	10 à 30	Faible
Pipistrelle de Nathusius	P	R	NT	Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	R		Indét		Très faible	Indét		Très faible	L	R	NT	Indét		Très faible	Indét		Très faible
Pipistrelle pygmée	P	I	DD	Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	R		Indét		Très faible	Indét		Très faible	L	R	DD	Indét		Très faible	<100	< 10	Faible
Rhinolophe euryale	L	R	LC	2500 à 5000	10 à 30	Bon	> 5000	10 à 30	Bon	L	R		100 à 500	< 10	Bon	100 à 500	< 10	Bon	L	R	EN	100 à 500	< 10	Bon	1000 à 2500	< 10	Bon
Sérotine bicoloré	I	I	NA	Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	I		Indét		Très faible	Indét		Très faible	I	I	NA	Indét		Très faible	Indét		Très faible
Sérotine commune	P	C	LC	Indét		Très faible	100 à 500	10 à 30	Moyen	P	AC		Indét		Très faible	1000 à 2500	30 à 50	Faible	P	C	NT	Indét		Très faible	500 à 1000	10 à 30	Faible
Vespère de Savi	L	I	LC	Indét		Très faible	Indét		Très faible	L	R		Indét	< 10	Très faible	Indét		Très faible	I	I	NA	Indét		Très faible	Indét		Très faible

Légende															
R		LRR		Ab		Données Hiver					Données Été				
Répartition		Liste Rouge Régionale		Abondance		Effectif total estimé Hiver		Nombre site connus H		Etat de connaissance H	Effectif total estimé Reproduction		Nombre site connus R		Etat de connaissance R
P	Partout	CR	En danger critique	C	Commune	1	<100	1	< 10	Très bon	1	<100	1	< 10	Très bon
L	Localisée	EN	En danger	AC	Assez commune	2	100 à 500	2	10 à 30	Bon	2	100 à 500	2	10 à 30	Bon
I	Indéterminée	VU	Vulnérable	R	Rare	3	500 à 1000	3	30 à 50	Moyen	3	500 à 1000	3	30 à 50	Moyen
		NT	Quasi menacée	I	Indéterminée	4	1000 à 2500	4	50 à 100	Faible	4	1000 à 2500	4	50 à 100	Faible
		LC	Préoccupation mineure			5	2500 à 5000	5	100 à 150	Très faible	5	2500 à 5000	5	100 à 150	Très faible
		DD	Données insuffisantes			6	> 5000	6	>200		6	> 5000	6	>200	
	NA	Non applicable		I	Indéterminé										

* L'évolution des connaissances génétiques amène à la description d'une nouvelle espèce. Ainsi depuis plusieurs années, un *Myotis spA*, proche du *Myotis nattereri* est signalé sur l'hexagone. Les récentes études font état d'une nouvelle espèce, *Myotis crypticus*. Cette dernière serait présente de façon certaine sur le territoire aquitain et est fortement pressentie en territoires picot-charentais et limousin (cf. figure 1a).

² Trois données transfrontalières franco-espagnoles attestent de la présence de l'Oreillard montagnard (*Plecotus macrobullaris*) en Aquitaine en 2008 et 2009.

L'espèce doit ainsi faire l'objet d'investigations.

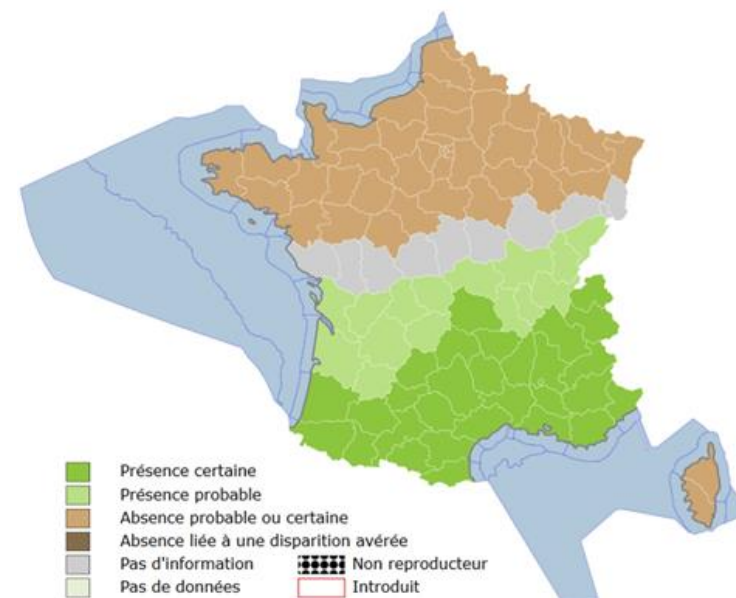


Figure 1a : Carte de répartition de *Myotis crypticus*. MNHN 2019

Le tableau 2 ci-dessus permet d'apprécier les effectifs estimés pour chacune des espèces en Nouvelle-Aquitaine. Il permet également de situer la responsabilité de la région Nouvelle-Aquitaine dans la conservation de certaines espèces qui sont bien représentées sur le territoire régional.

Ainsi le tableau 3 ci-dessous présente la part que représente les populations de certaines espèces en région Nouvelle-Aquitaine au regard des effectifs nationaux connus. Seules les espèces pour lesquelles il est aisé de réaliser des comptages en été et/ou en hiver sont affichées dans ce tableau. Pour de nombreuses espèces, ces données sont malheureusement indisponibles et/ou impossibles à obtenir du fait de leurs mœurs ou de l'important travail de recensement nécessaire.

Tableau 3 : Effectifs estimés pour certaines espèces de chauves-souris au regard des effectifs nationaux connus.

* Effectifs recensés présentant les maximums observés dans chaque région sur la période 2007-2013 pour l'hiver et 2007-2012 pour l'été (« Repto »). (Source : SFEPM – S.VINCENT (Coord), 2014).

Espèce	Statut	France*	Nouvelle-Aquitaine	%
Grand rhinolophe	<i>Repto (en femelles)</i>	43551	7140	16,39%
	<i>Hiver (en individus)</i>	71275	16126	22,63%
Rhinolophe euryale	<i>Repto (en femelles)</i>	32394	10049	31,02%
	<i>Hiver (en individus)</i>	19338	5515	28,52%
Petit rhinolophe	<i>Repto (en femelles)</i>	63609	8167	12,84%
	<i>Hiver (en individus)</i>	38774	5615	14,48%
Grand murin	<i>Repto (en femelles)</i>	92481	8760	9,47%
	<i>Hiver (en individus)</i>	25405	2201	8,66%
Barbastelle d'Europe	<i>Repto (en femelles)</i>	6389	?	?
	<i>Hiver (en individus)</i>	11459	3380	29,50%
Minioptère de Schreibers	<i>Repto (en femelles)</i>	111563	26703	23,94%
	<i>Hiver (en individus)</i>	179234	22793	12,72%
Murin à oreilles échanquées	<i>Repto (en femelles)</i>	81376	12698	15,60%
	<i>Hiver (en individus)</i>	42774	8270	19,33%

A la lecture de ce tableau on comprend aisément que la région Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité certaine dans la préservation de nombreuses espèces de Chiroptères et doit mettre en œuvre une politique concrète quant au maintien des habitats favorables (gîtes mais aussi territoires de chasse et de déplacements) pour ces dernières. Les espèces pour lesquelles les effectifs présents en Nouvelle-Aquitaine représentent plus de 20 % de l'effectif national sont les principales à prendre en compte. L'effectif hibernant du Murin à oreilles échanquées a également été mis en valeur car très proche des 20 %.

II.5 LES SITES MAJEURS À CHIROPTERES EN NOUVELLE-AQUITAINE

La figure 2 ci-après présente les sites d'importance pour les chauves-souris en Nouvelle-Aquitaine. Cette hiérarchisation a été établie en tenant compte de la classification des sites majeurs telle que définie dans le second plan national d'action en faveur des Chiroptères et en tenant compte de la découverte de nouveaux sites (et la disparition d'autres) et des nouvelles espèces à enjeux. **Cette carte est non exhaustive et de nombreux autres sites à chauves-souris sont connus et/ou suivis mais elle permet de localiser les territoires à enjeux chiroptérologiques majeurs.**

Le tableau situé en Annexe 3 permet de faire la correspondance pour chacun des sites et de connaître les espèces à enjeux pour ceux-ci. Ces sites sont classés selon le rôle biologique qu'ils jouent pour les espèces. Ainsi, la reproduction correspond à la phase d'accouplement automnale, la parturition à la mise-bas printanière/estivale et l'hibernation à la période de léthargie hivernale.

Au total, ce sont ainsi 105 sites majeurs qui ressortent de cette analyse dont certains sont d'importance nationale voire internationale pour des espèces comme le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées ou encore le Minioptère de Schreibers.

Concernant le statut de protection de ces sites, certains sont inscrits dans le réseau Natura 2000, d'autres sont en APPB ou gérés par les CENs, mais beaucoup d'entre eux ne présentent aucun statut de protection réglementaire, élément qui doit devenir une priorité dans le cadre de ce PRAC en région Nouvelle-Aquitaine.

Précisons que cette carte ne fait état que des sites en eux-mêmes mais ne tient pas compte des territoires de chasse utilisés par les espèces, lesquels sont tout aussi importants à prendre en compte pour obtenir un outil de conservation efficient. Il conviendrait donc d'intégrer ces derniers dans notre réflexion pour pouvoir intégrer l'ensemble des sites/zones à enjeux sur la Nouvelle-Aquitaine. Ces zonages devraient prendre en compte les habitats de chasse les plus sensibles utilisés par les chauves-souris (proximité des gîtes/sites connus), les plus attractifs (milieux les moins altérés) et les corridors écologiques. Cet exercice serait à conduire au cours de ce PRAC.

Bilan :

Les bilans inter-régionaux sont très contrastés et il est difficile d'effectuer des comparaisons sur les actions menées dans chacun des territoires tant l'hétérogénéité est forte aussi bien sur le temps de déploiement du second plan d'action (de 1 an à 5 ans en fonction des anciennes régions) que sur les moyens qui ont été alloués à sa mise en œuvre.

Néanmoins, il convient de mettre en avant les synergies existantes entre ces territoires et qui étaient présentes avant cette fusion administrative. Ainsi, les trois anciennes régions travaillaient d'ores et déjà ensemble sur certaines thématiques à l'image des stages acoustiques co-organisés depuis 2012, des formations à la capture (en collaboration avec le MNHN) et l'implication des groupes au sein de la Coordination Chiroptères Nationale (CCN) de la SFPEM.

D'autre part, ces trois bilans font apparaître des besoins d'actions communs sur des thématiques telles que la forêt, l'agriculture ou encore l'éolien. Les avancées obtenues sur les anciens territoires, telles que les études sur les chauves-souris anthropophiles, les chiroptères forestiers ou la problématique de la viticulture, devront servir d'expérience aux acteurs travaillant sur ce taxon sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Le programme sur le Grand rhinolophe, transversal à de nombreuses thématiques du plan national et donc du plan régional, peut être un des tremplins des actions à engager sur ce nouveau territoire régional.

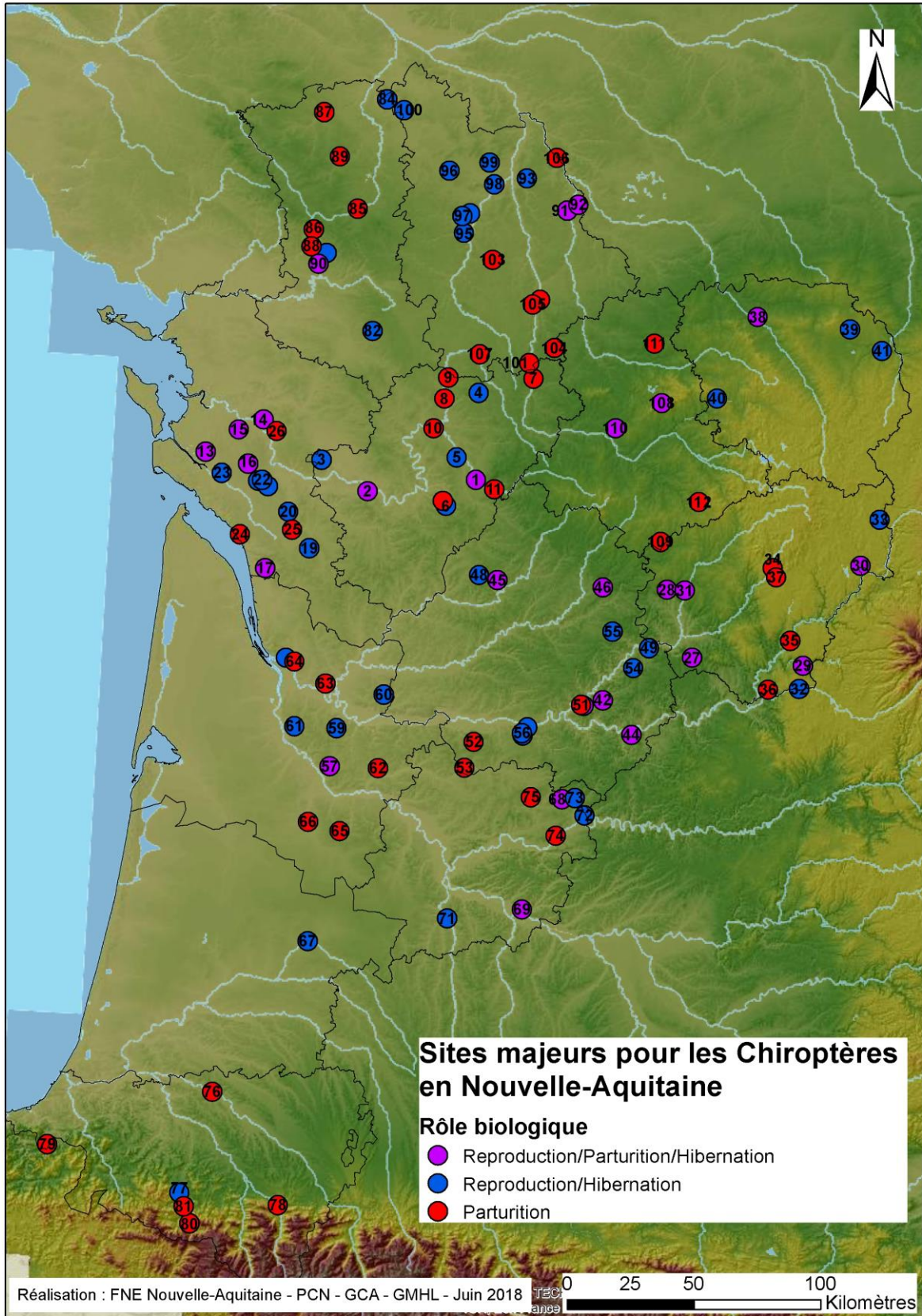


Figure 2 : Localisation des sites à enjeux majeurs pour les chauves-souris en Nouvelle-Aquitaine.

III TROISIEME PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTERES (2016-2025)

III.1 CADRE REGLEMENTAIRE VIS-A-VIS DES CHIROPTERES

III.1.1 *Protection internationale*

Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées par l'annexe II (annexe III pour la Pipistrelle commune) de la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19/09/1979).

Les Chiroptères font l'objet d'accords au titre de la Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage : l'accord EUROBATS engage les parties signataires à agir en faveur de la conservation des populations de chauves-souris d'Europe.

Toutes les espèces de Chiroptères sont inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats Faune Flore (CEE N°92/43) relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Certaines espèces sont également inscrites à l'annexe II de cette même directive qui impose la mise en place de zones spéciales de conservation (ZSC) pour endiguer leur régression.

III.1.2 *Protection nationale*

Tous les Chiroptères de France métropolitaine sont protégés depuis 1981. Ils sont protégés par l'arrêté 411.1 du Code de l'Environnement du 23 avril 2007 qui fixe la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cet arrêté protège les individus et leurs sites de reproduction et aires de repos.

En cas de manquement à cet arrêté les sanctions sont réprimées par l'article L.415-3 : Est puni de six mois d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende :

- Le fait, en violation des interdictions prévues par les dispositions de l'article L. 411-1 et par les textes juridiques pris en application de l'article L. 411-2 :
 - De porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques, à l'exception des perturbations non intentionnelles ;
 - De porter atteinte à la conservation d'espèces végétales non cultivées ;
 - De détruire des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant ainsi que les premières activités humaines, de détruire ou d'enlever des fossiles présents sur ces sites ;
- Le fait d'introduire volontairement dans le milieu naturel, de transporter, colporter, utiliser, mettre en vente, vendre ou acheter un spécimen d'une espèce animale ou végétale en violation des dispositions de l'article L. 411-3 ou des règlements pris pour son application ;
- Le fait de produire, détenir, céder, utiliser, transporter, introduire, importer, exporter ou réexporter tout ou partie d'animaux ou de végétaux en violation des dispositions de l'article L. 412-1 ou des règlements pris pour son application ;

- Le fait d'être responsable soit d'un établissement d'élevage, de vente, de location ou de transit d'animaux d'espèces non domestiques, soit d'un établissement destiné à la présentation au public de spécimens vivants de la faune, sans être titulaire du certificat de capacité prévu à l'article L. 413-2 ;
- Le fait d'ouvrir ou d'exploiter un tel établissement en violation des dispositions de l'article L. 413-3 ou des règlements pris pour son application.

L'amende est doublée lorsque les infractions visées aux 1^o et 2^o sont commises dans le cœur d'un parc national ou dans une réserve naturelle.

De nombreux gîtes à Chiroptères sont protégés en France par des mesures de préservation allant des arrêtés de protection de biotope (R.411-15 et suivants du code de l'Environnement) à la réserve naturelle nationale (L.332-1).

III.1.3 *Cadre dérogatoire*

a. La protection des Chiroptères

Le statut d'espèce protégée est attribué à des espèces pour leur intérêt scientifique particulier, leur rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de préservation du patrimoine naturel, au titre du L 411-1 du code de l'environnement.

La liste nationale des mammifères protégés figure dans l'arrêté ministériel du 23 avril 2007. Toutes les espèces de chiroptères y figurent.

Néanmoins, dans des conditions précises, une demande de dérogation à la protection stricte des espèces peut être présentée au titre du L 411-2 du code de l'environnement.

b. Rappel réglementaire et principes de mise en œuvre en Nouvelle--Aquitaine

Il existe un dispositif dérogatoire mais qui est strictement limité et encadré. En effet, sous certaines conditions dont la liste est limitative, la réglementation permet une dérogation. Cette dérogation n'est pas « de droit » ; elle doit rester exceptionnelle et peut être refusée car il s'agit d'une dérogation au principe général et non pas d'une autorisation. Ainsi, l'article L.411-2 du code de l'environnement fixe limitativement les conditions dans lesquelles cette dérogation peut être accordée. Ces conditions sont les suivantes :

- qu'il soit fait la preuve qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, d'évitement en particulier (cf. loi biodiversité d'août 2016) : le projet devant être abandonné s'il n'est pas écologiquement compensable ;
- que les opérations projetées ne portent pas atteinte à l'état de conservation de l'espèce concernée dans son aire de répartition naturelle ;
- seulement si les deux conditions ci-dessus sont satisfaites, il convient alors d'examiner si le projet entre a minima dans l'une des cinq catégories dérogatoires prévues, dont l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique. Si le projet n'entre pas dans l'une des cinq catégories, la demande ne peut pas être examinée dans le cadre du régime dérogatoire.

Le code de l'environnement prévoit que la démarche de conception des projets d'aménagement par les maîtres d'ouvrages doit rechercher, dans un ordre chronologique, à **éviter** les impacts du projet sur les espèces protégées, en particulier lors des choix fondamentaux à sa conception (nature de celui-ci, localisation... cf. Loi de reconquête de la biodiversité d'août 2016), à **réduire** ses impacts et seulement en dernier lieu à **compenser les impacts résiduels**. Ne peuvent donc être compensés que des impacts résiduels. C'est la démarche ERC : Eviter, Réduire, Compenser.

Si le projet porte atteinte aux espèces protégées ou à leurs habitats, suivant l'article L411-1, une demande de dérogation doit être déposée par le porteur de projet. Elle ne pourra être accordée que si les conditions listées ci-dessus sont remplies.

Les autorités compétentes pour la délivrance des dérogations relatives aux espèces protégées sont :

- le Ministre chargé de la protection de la nature (R.411-7 et R.411-8) pour les espèces protégées de compétence ministérielle (Rhinolophe de Méhely, Murin des marais,...) ;
- le Préfet de département (R.411-6) pour toutes les autres espèces protégées.

Un même projet d'aménagement peut donc nécessiter, pour sa réalisation, une décision ministérielle et une décision préfectorale.

L'arrêté du 19 février 2007, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées, confie à la DREAL la charge de l'instruction des demandes de dérogation.

c. Les espèces dites prioritaires du PRAC NA

Le PNA 2016-2025 identifie des espèces dites "prioritaires", que le PRAC NA a repris, restreignant, d'un point de vue opérationnel, le nombre d'espèces concernées, eu égard à la nécessaire prise en considération des moyens financiers limités mobilisables sur le territoire régional, même si ce plan justifierait des moyens supérieurs au profit de l'ensemble des espèces dans le cadre d'une stratégie régionale pour la biodiversité.

Pour les demandes de dérogations au titre du L 411-2, il est rappelé que le statut de protection réglementaire reste le même pour tous les chiroptères, qu'une espèce soit qualifiée de prioritaire ou non au titre du présent PRAC-NA.

d. Eviter-Réduire-Compenser

d – 1 – Eviter et réduire

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 16 août 2016, renforce la séquence « Eviter Réduire Compenser (ERC) » et introduit notamment la notion de solidarité écologique dans les principes d'action du code de l'environnement.

Ainsi, le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable, est affirmé.

Ce principe :

- implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées
- doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité. Il doit conduire au renoncement à la réalisation d'un projet dès lors qu'il ne respecte pas les objectifs pré-cités.

d – 2 – La compensation

La compensation concerne les impacts résiduels, imposant, surtout pour les espèces bénéficiant du PRAC NA, une mise en œuvre particulièrement approfondie. L'aboutissant à cette étape ultime, traduit néanmoins l'existence d'impacts résiduels sur les espèces et leurs habitats qui n'ont pu au préalable être évités et réduits.

Les mesures compensatoires visent à :

- restaurer l'état de conservation (gain écologique) puis à le maintenir, voire aller vers un gain en prenant soin de présenter la méthodologie utilisée pour calibrer et déterminer les mesures compensatoires ;
- être significatives en proportion, localisées (restauration de l'état de conservation) et veiller à l'équivalence écologique, en étant en adéquation avec les exigences biologiques de l'espèce (comportement, habitat, aires de repos, sites de reproduction) ;
- prévoir leur pérennité dans la durée (maintien de l'état de conservation),
- prévoir leur évaluation par suivi régulier, afin qu'elles répondent au rétablissement et au maintien de l'état de conservation prévu réglementairement et attendu, et mettre en œuvre, si besoin, des mesures correctives ;
- venir en additionnalité au PRAC NA et ne pas s'y substituer ;
- différencier les mesures compensatoires de celles d'accompagnement, qui peuvent viser à sécuriser le foncier, à réaliser des suivis, des études,
- tenir compte des enjeux de continuité écologique, de l'aire de répartition et des possibilités de reconquête de celles-ci par les espèces,
- rechercher leur proximité par rapport au projet lieu de l'impact résiduel.

d – 3 – La doctrine Eviter/réduire/compenser

La doctrine ERC dont les lignes directrices ont été publiées en octobre 2013 s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à assurer une meilleure prise en compte de l'environnement dans les décisions publiques. Il s'agit de diffuser un corpus commun sur la façon dont les obligations découlant des textes législatifs et réglementaires peuvent être mises en œuvre par les maîtres d'ouvrages publics et privés, leurs prestataires et prises en compte par les services instructeurs. Le document édité sur cette séquence précise de façon simple les principes d'intégration de l'environnement homogènes à l'ensemble du territoire, avec pour objectif d'améliorer la qualité des projets tout au long de leur processus de conception, d'élaboration et de fonctionnement.

d – 4 – Les apports de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, portée par le ministère en charge de l'environnement, inscrit des principes forts dans le code de l'environnement et vient enrichir la séquence éviter, réduire et compenser, notamment par les points suivants :

- l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire de gain, et l'obligation de respecter la séquence éviter, réduire et compenser pour tout projet impactant la biodiversité et les services qu'elle fournit est maintenant inscrit dans la loi. Si la séquence éviter, réduire et compenser n'est pas appliquée de manière satisfaisante, le projet ne pourra pas être autorisé en l'état ;
- l'article 69 de cette loi apporte la reconnaissance des sites naturels de compensation, agréés par le ministère accompagné de la création du statut d'opérateur de compensation écologique. Le texte de loi identifie les trois modalités de mise en œuvre de la compensation : le maître d'ouvrage peut réaliser lui-même les mesures, faire appel à une tierce partie, ou encore recourir à l'acquisition d'unités de compensation écologiquement équivalentes d'un site naturel de compensation agréé par l'État. Cette dernière modalité est une nouvelle possibilité offerte par la loi ;
- la nature des compensations reste précisée par le maître d'ouvrage dans l'étude d'impact et ce dernier reste l'unique responsable de l'efficacité de la compensation ;
- l'article 69 concrétise le suivi des mesures compensatoires par la création d'un outil informatique de géolocalisation des mesures compensatoires. Ce dernier permettra un meilleur suivi des engagements des maîtres d'ouvrages et d'éviter notamment que des sites dédiés à des mesures compensatoires ne soient utilisés dans le cadre d'autres projets d'aménagement. L'autorité administrative pourra demander au maître d'ouvrage des garanties financières pour assurer la réalisation des obligations de compensation écologique. L'agence française de la biodiversité assurera notamment le suivi des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité ;
- l'article 72, quant à lui, offre la possibilité sous forme de contrat nommé « obligations réelles environnementales » entre une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement et un propriétaire de pérenniser dans le temps et au fil des différents propriétaires, *« des obligations qui ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques dans un espace naturel, agricole ou forestier. »*
- l'article 85, enfin, institue les "espaces de continuités écologiques" et stipule *"Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer en espaces de continuités écologiques des éléments des trames verte et bleue, définies aux II et III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui sont nécessaires à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques".*

III.2 CADRE D'INTERVENTION DU 3^{EME} PNA CHIROPTERES

Suite au bilan du second PNA en faveur des Chiroptères (2009-2013), plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- le diagnostic des 34 espèces montre qu'au moins 7 d'entre elles ont une tendance significative à la baisse de leurs populations et que pour 19 espèces la tendance d'évolution des populations reste inconnue à ce jour (par manque d'informations) ;
- les pressions subsistent (éolien, agriculture intensive, urbanisation, etc.) et de nouvelles menaces sont identifiées telles que la pollution lumineuse mise en évidence par de nouvelles études ;
- la France s'est engagée dans l'application des nouvelles résolutions d'Eurobats de septembre 2014 ;
- le plan européen en faveur des chauves-souris (2014) de la Commission Européenne offre un nouveau cadre de conservation des espèces pour les Etats membres ;
- le précédent PNA en faveur des Chiroptères (2009-2013) a développé et initié des actions, non achevées à ce jour pour certaines. La dynamique engagée dans les régions et avec les partenaires nationaux doit se poursuivre ;
- il convient de conserver un cadre cohérent au niveau national, notamment pour les futures grandes régions, et de conforter la circulation et la centralisation des informations ;
- les résultats ne peuvent apparaître que sur le long terme, en raison de la longévité des espèces et au vu des nouvelles découvertes (d'espèces, de gîtes, d'écologie) réalisées au fil des années.

III.3 ESPECES PRIORITAIRES DU 3^{EME} PNA CHIROPTERES

Si le précédent plan d'actions en faveur des Chiroptères concernait l'ensemble des 34 espèces de France métropolitaine, le 3^{eme} plan d'actions en faveur des Chiroptères présente des orientations plus restrictives du fait d'un contexte budgétaire moins favorable et des changements institutionnels (MEDDE, 2015). Ainsi, les nouvelles actions mises en place devront cibler les espèces les plus menacées. Une méthodologie pour un choix d'espèces prioritaires, parmi les 34 espèces de Chiroptères de France métropolitaine, a été établie par le comité de suivi du PNAC.

La hiérarchisation des espèces menacées a été élaborée sur la base de cinq critères :

- l'état de conservation évalué comme défavorable ou mauvais dans au moins une région biogéographique (Arthur & Pavis, 2014) ;
- les résolutions Eurobats qui ciblent des espèces et non des actions : cf. résolution 7.12 (espèces dont l'amélioration des connaissances est nécessaire) de septembre 2014 (http://www.eurobats.org/sites/default/files/documents/pdf/Meeting_of_Parties/MoP7.Record.Annex15-Res7.12-PrioritySpecies_adopted.pdf) ;
- l'état de conservation évalué comme inconnu dans tous les domaines biogéographiques où l'espèce est présente (Arthur & Pavis, 2014) ;

- les statuts « en danger critique d'extinction » ; « en danger » ; « vulnérable » ; « quasi-menacé » de la liste rouge nationale (UICN et *al.*, 2009) et d'après la définition d'une espèce patrimoniale (MEDDE, 2013) ;
- une tendance d'évolution des populations jugée en diminution (Tapiero, 2014).

Ainsi ce sont 19 espèces, dites prioritaires, qui ont été identifiées selon la méthodologie décrite précédemment (tableau 4) :

Tableau 4 : Espèces prioritaires du 3^{ème} PNA Chiroptères 2016-2025 - FCEN 2016. Les espèces en bleu sont présentes en région Nouvelle-Aquitaine.

Espèces/critères	Rapportage DHFF 2006-2012 (2014)		Résolution Eurobats 7.12 (2014)	Liste rouge nationale (2009)	Tendance d'évolution des populations en diminution (2014)
	Défavorable mauvais	Inconnu			
Petit rhinolophe	X				
Grand rhinolophe	X			X	
Rhinolophe euryale	X			X	
Rhinolophe de Méhely	X			X	
Minioptère de Schreibers	X			X	X
Murin des marais	X				X
Murin du Maghreb	X			X	X
Murin de Capaccini	X			X	
Petit murin	X			X	X
Murin d'Escalera		X	X		
Murin de Bechstein				X	
Oreillard montagnard		X			
Sérotine de Nilsson		X			
Noctule commune				X	
Grande noctule		X	X		
Noctule de Leisler				X	X
Pipistrelle de Nathusius				X	
Pipistrelle commune	X				X
Sérotine commune					X

Par leurs besoins écologiques, ces 19 espèces permettent de prendre en compte les autres espèces de Chiroptères sur le principe des espèces « parapluie » (« *Umbrella species* », Roberge & Angelstam, 2004). Par exemple, la préservation du Murin de Bechstein en milieu forestier pourra bénéficier à la Barbastelle d'Europe, espèce non prioritaire selon la méthodologie nationale.

Le PNA Chiroptères présente également une liste, à dire d'expert, des différentes pressions qui pèsent sur ces 19 espèces. Ces pressions sont au nombre de huit, à savoir :

- des **épisodes d'épizootie** : les maladies entraînant une mortalité et un risque pour l'état de conservation des populations, facteur naturel dont l'impact peut être accru du fait d'une condition physique détériorée suite à l'impact des pressions anthropiques notamment (perturbations accrues, diminution de la ressource trophique...) ;
- **l'aménagement du territoire** : la destruction d'arbres hors forêt, de haies, l'éclairage, la modification du paysage entraînant la disparition de gîtes et de terrains de chasse ;

- la **perturbation dans les gîtes souterrains et rupestres** : le dérangement direct, la mise en sécurité et la fermeture (de site non géré convenablement), l'extension de carrières, les travaux d'aménagement touristique ou pour un usage de particulier, les travaux d'entretien, les travaux d'archéologie, les activités touristiques ;
- la **perturbation dans les gîtes en bâtiments** : la rénovation des bâtiments publics et privés, les travaux d'isolation et d'entretien, la restauration des toitures, le traitement de charpentes, l'éclairage des façades ;
- **les infrastructures de transport** : les risques de collision, la rupture des routes de vol, l'entretien et la rénovation des ponts ;
- **les parcs éoliens** : les risques de collision ou de barotraumatisme, la rupture des routes de vol ;
- **une gestion forestière inadaptée** : une coupe non orientée peut engendrer une disparition des réseaux de gîtes, l'homogénéisation des boisements, la destruction des forêts anciennes, les traitements phytosanitaires ;
- **des pratiques agricoles inadaptées** : l'utilisation d'antiparasitaires ou d'insecticides faisant disparaître la ressource alimentaire, la destruction de haies, la coupe d'arbres isolés, l'abandon du pâturage extensif, le retournement de prairies, l'utilisation des phytosanitaires.

Le tableau 5 présente les espèces les plus sensibles pour chacune de ces huit pressions.

Tableau 5 : Pressions les plus élevées subies pour chaque espèce définie par la méthodologie. 3^{ème} PNA Chiroptères - FCEN 2016. Les espèces en bleu sont présentes en région Nouvelle-Aquitaine.

Espèces/pressions	Epizooties	Aménagement du territoire (hors infrastructures de transport)	Perturbation des gîtes souterrains et rupestres	Perturbation des gîtes en éléments bâtis	Infrastructures de transport	Parcs éoliens	Gestion forestière	Pratiques agricoles
Petit rhinolophe		X	X	X	X		X	X
Grand rhinolophe		X	X	X	X		X	X
Rhinolophe euryale		X	X	X	X		X	X
Rhinolophe de Méhely		X	X					X
Minioptère de Schreibers	X	X	X		X	X	X	X
Murin des marais		X	X	X				X
Murin du Maghreb		X	X	X				X
Murin de Capaccini		X	X		X			X
Petit murin		X	X	X	X			X
Murin d'Escalera			X		X		X	
Murin de Bechstein		X		X	X		X	X
Oreillard montagnard				X			X	
Sérotine de Nilsson				X		X	X	
Noctule commune				X		X	X	
Noctule de Leisler				X		X	X	X
Grande noctule						X	X	
Pipistrelle commune				X	X	X		X
Pipistrelle de Nathusius						X	X	
Sérotine commune	X	X		X		X		X

III.4 LES ACTIONS DU 3^{EME} PNA CHIROPTERES

Pour réduire les pressions exercées sur les 19 espèces prioritaires et ainsi améliorer leur état de conservation, 10 fiches actions ont été identifiées dans le 3^{eme} PNA Chiroptères et construites sur la base d'un objectif global et de trois objectifs spécifiques (cf. Figure 3 ci-dessous).

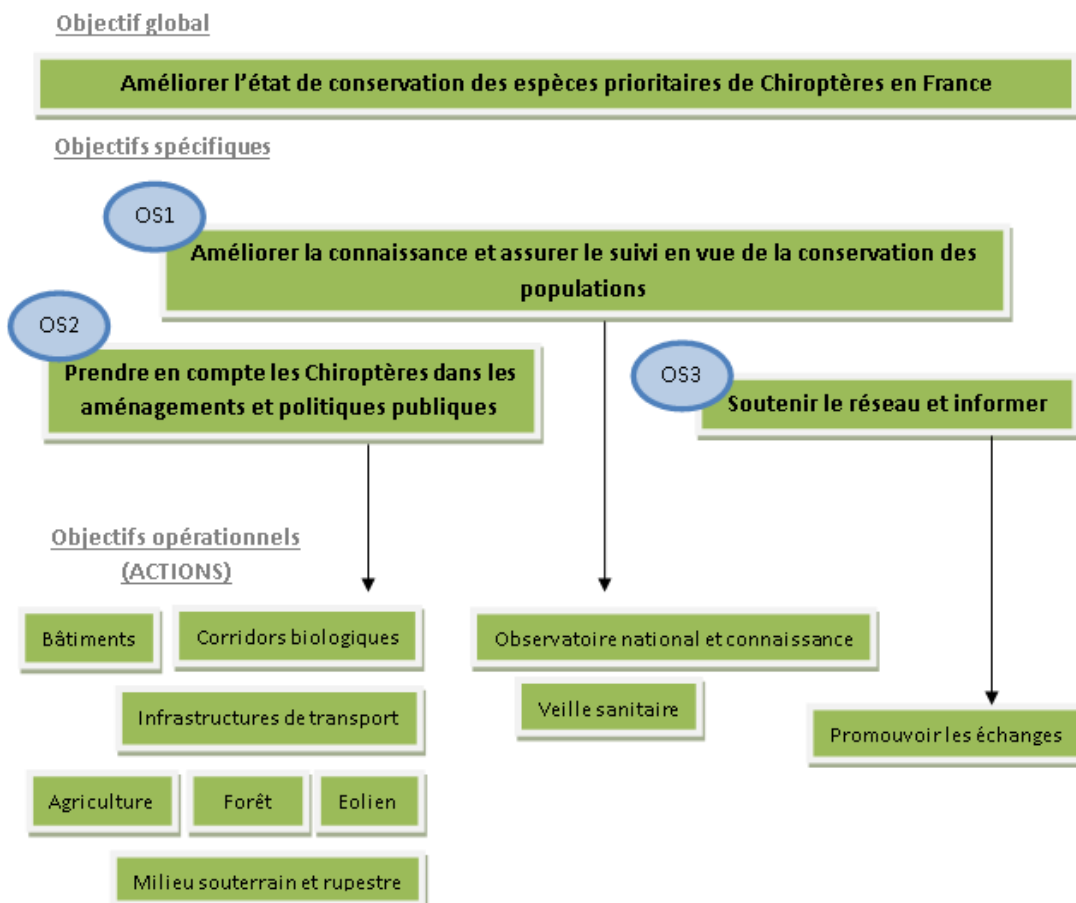


Figure 3 : Schéma organisationnel de création des fiches action dans le cadre du 3^{eme} Plan National d'Actions Chiroptères (PNAC) 2016-2025 - FCEN 2016.

III.5 DUREE DU 3^{EME} PNA CHIROPTERES

La durée du 3^{eme} PNA Chiroptères s'étale sur 10 ans, en lien avec la dynamique d'espèces longévives. Une évaluation à mi-parcours (2021) permettra de rediscuter des objectifs et des méthodes en fonction des avancées et des résultats.

III.6 COHERENCE DU PNA CHIROPTERES AVEC LES DEMARCHES ET OUTILS STRATEGIQUES EXISTANT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Le 3^{ème} PNA Chiroptères 2016-2025 répond aux exigences de nombreuses politiques nationales et européennes en matière de conservation des espèces et habitats. Ainsi, le PNA Chiroptères rentre en cohérence avec :

- La liste hiérarchisée d'espèces pour l'action publique en France et les plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées ;
- La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- La Stratégie Nationale pour la Biodiversité - SNB (2011-2020) ;
- La politique Natura 2000 émanant de la Directive Habitats-Faune-Flore de 1992 ;
- Les enjeux Trame Verte et Bleue (TVB), déclinés dans le SRADDET, via les SRCE ;
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992) ;
- Le Plan Ecophyto (2008-2018) ;
- Les Mesures Agricoles, Environnementales et Climatiques (MAEC) ;
- Le Plan de développement de l'agroforesterie (PDA) ;
- L'accord Eurobats ;
- Le Plan européen pour les chauves-souris.

Ainsi les actions du 3^{ème} PNA Chiroptères ont également été élaborées pour répondre aux enjeux des politiques publiques actuellement mises en œuvre par la France et sont cohérentes avec les démarches européennes (cf. Tableau 6).

Tableau 6 : Liens des actions du 3^{ème} PNA Chiroptères avec les politiques publiques - FCEN 2016

Objectifs spécifiques	N°	Objectifs opérationnels	Lien avec les politiques françaises et européennes
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Mettre en place un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	SNB (ONB), Natura 2000, Eurobats
	2	Organiser une veille sanitaire	Plan européen
Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les Chiroptères dans l' aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	PNA, TVB, Eurobats, Plan européen, MAEC
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	PNA, Eurobats, Plan européen
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	PNA, transition énergétique, Eurobats, Plan européen
	6	Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art	PNA, Eurobats, Plan européen
	7	Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens	PNA, transition énergétique, Eurobats, Plan européen
	8	Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	PNA, PDA, TVB, Eurobats, Plan européen
	9	Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	PNA, TVB, Plan Ecophyto, Plan européen, MAEC
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux , promouvoir les échanges et sensibiliser	Eurobats, Plan européen

III.7 MODALITES ORGANISATIONNELLES

La rédaction du PNA en faveur des Chiroptères a été réalisée par la FCEN entre 2014 et 2016, grâce à une convention annuelle avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du PNAC. La mise en œuvre de ce PNA prévoit une articulation entre différents niveaux de responsabilité et d'organisation. Le rôle de chacun est détaillé ci-dessous.

Le **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire** (MTES) met en place les PNA en faveur des espèces menacées, qui sont des outils de protection de la biodiversité visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la protection des espèces les plus menacées. La Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) approuve le PNA et le diffuse, relaie l'information auprès des autres Ministères, favorise le lien avec certains partenaires, délègue les crédits nécessaires à l'animation du PNA. La DEB relaie les actions auprès d'Eurobats et de la Commission européenne (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Especes-menacees-les-plans-.html>).

La **DREAL Bourgogne-Franche-Comté** est DREAL pilote, en lien avec le MTES, pour la réalisation du PNA. Elle est l'interlocuteur privilégié de l'opérateur, elle mettra en œuvre les crédits permettant le financement du poste d'animateur du PNA, réunira le comité de pilotage et en assurera la présidence avec la DEB, assurera le contrôle de l'exécution, diffusera l'information auprès des autres DREAL.

La **Fédération des Conservatoires d'espaces naturels** (FCEN) est en charge de l'animation du PNA depuis 2009. Une convention est signée chaque année avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Un dossier de demande de subvention est déposé chaque année auprès de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. La FCEN s'engage à assurer les missions suivantes pour la mise en œuvre des actions du 3^{ème} PNA :

- Assurer la mise en œuvre des actions nationales,
- Assister les régions pour la définition de leur plan régional,
- Assurer l'appui aux animateurs de plans régionaux,
- Assurer l'animation du réseau des partenaires nationaux et des animateurs des plans régionaux,
- Assurer l'appui aux pilotes des actions nationales,
- Etre l'interlocuteur privilégié du MTES et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,
- Assurer le secrétariat du comité de pilotage,
- Assurer la mesure des indicateurs de suivi,
- Etablir le bilan annuel des actions du PNA,
- Mettre en œuvre la communication autour du PNA (site web, lettre électronique, articles de presse),
- Rendre compte de l'avancée des actions à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

L'organisation du PNA Chiroptères 2016-2025 comprend également des groupes de travail, un comité de pilotage ainsi qu'un grand nombre d'acteurs mobilisables au niveau national. L'ensemble de ces derniers sont listés dans le Plan National d'Actions Chiroptères.

L'animation à l'échelle nationale est importante au même titre que le relais à l'échelle locale. La région est sans aucun doute l'entité administrative adéquate pour décliner les actions nationales et atteindre les objectifs inscrits dans les Plan Nationaux d'Actions. Les avancées positives obtenues par l'intermédiaire de cette démarche confortent la mise en place d'un fonctionnement équivalent pour ce 3^{ème} PNA 2016-2025.

III.8 LES FICHES ACTIONS NATIONALES

Le tableau 7 présente les actions nationales du PNA Chiroptères 2016-2025, les grands axes, les degrés de priorité et les structures identifiées pour le pilotage des actions.

Tableau 7: Fiches actions, pilotes et degrés de priorité du 3^{ème} PNA Chiroptères 2016-2025 - FCEN 2016.

Grands axes	N°	Intitulé de l'action	Pilotes	Degré de priorité national
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Mettre en place un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	SFEPM en lien avec MNHN	1
	2	Organiser une veille sanitaire	ANSES, ONCFS, SFEPM	2
Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	FCEN	1
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	FCEN	1
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	FCEN en lien avec Ministère de la Culture et CEREMA	1
	6	Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art	CEREMA	1
	7	Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens	SFEPM	1
	8	Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	ONF, CNPF, SFEPM	1
	9	Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	FCEN en lien avec MAAF	1
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	FCEN en lien avec Muséum de Genève, Muséum de Bourges, MNHN, SFEPM	1

III.9 LE PNA CHIROPTERES DANS LES REGIONS

Le PNA sert de cadre de travail pour les partenaires qui souhaitent le mettre en œuvre à une échelle locale. Il permet d'accompagner l'application des actions, en cohérence avec le niveau national et les enjeux régionaux. Les actions des plans régionaux cibleront en priorité les espèces définies au niveau national et, en complément, les espèces dont l'état des populations dans la région nécessite une attention particulière.

Les espèces ciblées par les actions en région seront alors réparties en deux niveaux :

- **Espèces prioritaires du PNA Chiroptères** présentes dans la région ;
- **Espèces complémentaires** : à enjeu d'après la liste rouge régionale et selon le degré de vulnérabilité vis-à-vis des pressions majeures. Les espèces en données insuffisantes (DD) sur les listes rouges régionales seront également à considérer dans l'action « *Acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces* ». Pour les régions ne disposant pas d'une liste rouge régionale, les espèces complémentaires peuvent être celles à enjeu et qui bénéficient de programmes de conservation en cours.

IV LE PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTERES EN NOUVELLE-AQUITAINE (2018-2025)

IV.1 CADRE REGLEMENTAIRE VIS-A-VIS DES CHIROPTERES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine est une transposition du Plan National d'Actions avec pour principal objectif d'impulser une dynamique d'actions en faveur de la protection et de la conservation des chauves-souris.

Ce document constitue un cadre d'intervention complémentaire des réglementations nationales et internationales existantes (cf. paragraphe III. 1 p. 31). Il présente les enjeux et domaines d'action concernant les chiroptères sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, il doit servir de support à toutes les structures qui souhaitent développer des projets en faveur de la conservation des Chiroptères mais également auprès de tous les maîtres d'ouvrage de projets d'aménagements afin de prendre en compte les enjeux chiroptérologiques recensés sur l'ensemble du territoire.

Ces porteurs de projets pourront donc s'imprégner de ce document et le prendre en compte dans leur évaluation afin de bien intégrer les problématiques liées aux chauves-souris. L'évaluation des impacts, reprenant la doctrine ERC, devra s'appuyer sur les sensibilités locales, les espèces présentes et la stratégie impulsée à l'échelle régionale sur certaines thématiques (éolien, forêt, etc.). Le CSRPN, instance scientifique validant le PRAC NA, pourra s'appuyer sur ce document pour évaluer la qualité des études d'impacts et la bonne prise en compte de ces espèces à l'échelle locale.

IV.2 CADRE D'INTERVENTION DU PRAC NOUVELLE-AQUITAINE

La nouvelle réforme des régions impose d'organiser le déploiement de l'outil *Plan d'actions* à l'échelle du nouveau territoire régional.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} plan d'actions sur les chauves-souris, il est nécessaire de coordonner en Nouvelle-Aquitaine les actions des trois ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, d'échanger sur les priorités pour proposer un plan d'actions pertinent à destination des acteurs de cette nouvelle région.

Le présent Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA) a été élaboré sur la base des réflexions et des axes nationaux mis en évidence dans le Plan National d'Actions Chiroptères.

Il se veut être un outil à destination à la fois des pouvoirs publics mais aussi à destination des autres acteurs du territoire qui souhaitent agir à leur niveau et modifier leurs pratiques en intégrant la biodiversité et plus particulièrement les Chiroptères.

Ce plan fonctionne comme un ensemble de « tiroirs » où chacun conduit à une action ou une thématique. Ainsi, il doit être possible d'y intégrer toutes les initiatives menées en faveur des chauves-souris comme de le faire évoluer si d'aventure certaines ont été oubliées.

Disponible pour tous, ce PRAC NA peut (doit) être approprié par tout un chacun pour travailler à faire évoluer nos pratiques en tenant compte du vivant et dans ce cadre particulier, des chauves-souris.

Ainsi les objectifs de ce premier PRAC en Nouvelle-Aquitaine sont de :

- Décliner et déployer les actions retenues à l'échelle nationale au niveau régional si ces dernières sont pertinentes ;
- Dégager les enjeux spécifiques au nouveau territoire d'action Nouvelle-Aquitaine concernant les chauves-souris ;
- Identifier les acteurs présents sur la Nouvelle-Aquitaine qui peuvent agir en faveur des Chiroptères ;
- Mutualiser, avec l'ensemble des acteurs des anciennes régions, les actions déjà entreprises lors des précédents plans d'actions sur les chauves-souris ;
- Orienter les actions en faveur des chauves-souris sur les pressions régionales identifiées ;
- Servir de support quant à l'orientation des politiques publiques en faveur de la biodiversité et notamment sur les chauves-souris.

IV.3 ESPECES PRIORITAIRES DU PRAC NOUVELLE-AQUITAINE

Pour le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, toutes les espèces prioritaires listées au niveau national sont à considérer, en dehors de celles non présentes à ce jour sur notre territoire.

Dans le cadre du déploiement de l'outil PNA 2016-2025 à l'échelle régionale, il est possible de désigner des espèces supplémentaires qui peuvent bénéficier du PRAC et faire l'objet d'actions concrètes si le territoire en question présente des spécificités pour ces espèces et/ou une responsabilité en termes de conservation.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, nous proposons d'ajouter quatre espèces à cette liste, le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*, le Grand Murin *Myotis myotis*, le Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*.

La présence du complexe *Myotis Nattereri/Myotis crypticus*, nécessite d'approfondir les connaissances pour ces deux espèces. Des travaux doivent être menés pour préciser le statut de ces dernières.

L'ajout du **Murin de Daubenton** se justifie d'une part par son statut au sein de l'ex région Poitou-Charentes évalué comme « en danger » sur la liste rouge des mammifères de Poitou-Charentes (PCN, 2016). L'évaluation de ce statut préoccupant est basée sur la disparition de plus de 50 % des colonies installées sous les ouvrages d'art mais aussi de la diminution très nette du nombre de contacts acoustiques de l'espèce sur les grandes zones humides de l'ex région (Marais Poitevin, ensemble des marais arrière-littoraux de Charente-Maritime, vallée de la Charente, etc.). Deux facteurs principaux expliquent la disparition des colonies sous les ouvrages d'art :

- les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau induisant une raréfaction de la ressource alimentaire et très probablement une contamination directe des individus par l'accumulation des polluants ;

- la disparition des anfractuosités présentes sous les ouvrages d'art permettant l'installation des individus, liée aux travaux de réfection et de modernisation des ouvrages.

L'importance des zones humides et du réseau hydrographique au sein de la Nouvelle-Aquitaine (Marais Poitevin, zones sources des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne sur le plateau des Millevaches, zones humides atlantiques de l'arrière-pays dunaire, zones humides landaises, réseau hydrographique Pyrénéen, etc.) et les très forts enjeux liés à leur conservation et celle des chauves-souris qui dépendent de ces écosystèmes imposent naturellement de proposer le Murin de Daubenton comme espèce prioritaire de ce PRAC en Nouvelle-Aquitaine.

Le Grand murin, *Myotis myotis*. Bien que considéré comme étant de préoccupation mineure (LC) sur les listes rouges de l'ex Aquitaine et de l'ex Poitou-Charentes, le Grand murin connaît en ex Poitou-Charentes une diminution inquiétante de ses effectifs (-40 % de 1995 à 2019). Cet effondrement est principalement le fait de la disparition progressive de l'espèce dans ses principaux sites localisés dans l'est du département de la Vienne et d'une cavité de Charente, et ce, aussi bien en été (disparition des colonies de mise bas), qu'en hiver dans les sites d'hibernation. Ces principaux sites d'hibernation appartiennent tous au réseau de site Natura 2000 : Grotte de Boisdichon à Angles-sur-l'Anglin, Puit de la Bossée (Aven de Mazaire) à Saint-Pierre-de-Maillé, carrière des Pieds Grimauds à Sénillé et grotte de Rancogne pour la Charente.

Il est à ce jour difficile d'expliquer cette tendance qui ne semble pas s'enrayer. La région Nouvelle-Aquitaine accueille près de 10 % des effectifs français de l'espèce, tant en hiver qu'en été. Il devient donc essentiel aujourd'hui de prendre en compte cette espèce comme « prioritaire » dans la région afin de poursuivre les actions de protection et de veiller aux nouvelles menaces qui pèsent sur elle (développement de l'éolien notamment à proximité des sites Natura 2000).

La Barbastelle d'Europe, *Barbastella barbastellus*, présente 30% de ses effectifs hivernants sur le territoire régional. Avec un peu moins d'un tiers des effectifs nationaux (cf. Tableau 3) recensés dans la région, le territoire de la Nouvelle-Aquitaine a également une responsabilité forte quant à la conservation de cette espèce. De plus, la Nouvelle-Aquitaine accueille au moins deux des trois plus importants sites français pour l'hibernation de l'espèce (en Charente, Lot-et-Garonne et Dordogne).

Le sud-ouest et le centre-ouest de la France semble accueillir la plus grande part de la population de cette espèce aux mœurs plutôt forestières. Largement répandue en Nouvelle-Aquitaine, la Barbastelle d'Europe présente également des caractères anthropophiles marqués et est régulièrement présente dans le bâti (linteaux, volets, etc.).

Cette espèce est probablement celle qui présente le plus haut degré de spécialisation alimentaire et donc acoustique puisqu'elle se nourrit quasi exclusivement de Lépidoptères hétérocères tympanés comme les Ecailles, les Pyrales, etc.

La forte spécialisation de l'espèce et la raréfaction de ses proies (fortement impactées par l'agriculture intensive et l'utilisation de pesticides) doivent nous inciter à la plus grande vigilance pour cette espèce.

Enfin, même si son statut ne semble pas préoccupant à ce jour en Nouvelle-Aquitaine, la Barbastelle n'en reste pas moins une des espèces les plus menacées à l'échelle internationale. Elle est respectivement évaluée comme « *Quasi menacée* » sur la liste rouge de l'UICN et comme « *Vulnérable* » en Europe.

Parmi les autres espèces prioritaires, la région Nouvelle-Aquitaine revêt une responsabilité toute particulière quant à la conservation de plusieurs d'entre elles à l'échelle nationale :

- **Le Rhinolophe euryale** avec près de 30 % des effectifs nationaux en hiver (5 500 individus) et plus de 30 % des effectifs en été (10 000 individus). Pour cette espèce, certaines cavités situées dans l'est du département de la Vienne regroupent près de 2 000 individus durant la période de parturition (mise bas) et l'ex Aquitaine abrite plus de 20 % de la population française que ce soit en période de mise-bas ou en hibernation. De fait, la Nouvelle-Aquitaine porte une responsabilité considérable sur la conservation de cette espèce ;
- **Le Grand rhinolophe** avec plus de 22 % des effectifs nationaux en hiver (16 100 individus) et 16 % des effectifs estivaux (7 100 individus). Cette espèce est principalement répartie sur la façade ouest de la France (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie). Elle est considérée comme « *Vulnérable* » au sein de l'ex région Poitou-Charentes qui compte deux des trois plus importants sites pour l'hibernation de cette espèce en France, sites qui accueillent plus de 1 000 individus chacun ;
- **Le Petit rhinolophe** avec environ 12 % des effectifs nationaux en hiver (5 600 individus) et 14 % des effectifs estivaux (8 100 individus). L'espèce reste toutefois difficilement détectable en été (nombreuses petites colonies dans le bâti). En hiver, les effectifs peuvent être assez variables d'une année à l'autre car seules les vagues de froid « poussent » les Petits rhinolophes dans les cavités souterraines qui sont suivies. L'espèce est toutefois considérée comme « *Quasi menacée* » au sein de l'ex Poitou-Charentes ;
- **Le Murin à oreilles échanquées** avec environ 20 % des effectifs nationaux en hiver (8 200 individus) et 15 % des effectifs estivaux (12 700 individus). La région compte parmi les sites les plus importants pour l'hibernation de l'espèce à l'échelle nationale, sites qui accueillent plus de 1000 individus. Cette espèce est très liée au Grand rhinolophe tout au long de son cycle biologique en partageant notamment la grande majorité des colonies de parturition ;
- **Le Minoptère de Schreibers** avec environ 12 % des effectifs nationaux en hiver (22 700 individus) et 24 % des effectifs estivaux (26 700 individus). Cette espèce, en sursis à l'échelle nationale, a connu une forte épizootie en 2003 en France avec près de 50 % des effectifs ayant disparu sur tout le territoire. La Nouvelle-Aquitaine compte plusieurs sites majeurs pour l'espèce qui voient tous leurs effectifs régresser. Le Minoptère est considéré comme étant « en danger critique » au sein de l'ex Poitou-Charentes (-72 % entre 1995 et 2019) et « en danger » au sein de l'ex Aquitaine (-50 % en 15 ans) ;
- Le **Petit murin**, *Myotis blythii*, revêt également une importance régionale avec la connaissance sur la Nouvelle-Aquitaine d'une colonie de mise bas et de quelques sites d'hibernation. Il est difficile de dégager une tendance évolutive quant aux populations de cette espèce de par sa difficulté de discrimination avec son proche cousin le Grand murin, *Myotis myotis*. Néanmoins à ce jour, les effectifs de l'espèce, en hiver comme en été, se concentrent essentiellement dans l'hexagone sur les ex-régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon. Les estimations nationales restent faibles pour cette espèce (Données 2014 : Hiv < 1000 individus ; Été < 12 000 individus) et en diminution depuis 1995 ce qui explique son classement en espèce « *Quasi menacée* » (LRN- IUCN -2017). Il a récemment été évalué comme « en danger » sur la récente liste rouge de l'ex Aquitaine. Il est aujourd'hui essentiel de préciser la répartition de l'espèce en Nouvelle-Aquitaine en réalisant des échantillonnages

génétiques couplés aux analyses morphologiques pour établir sa présence certaine sur les sites connus.

Il convient également de souligner, comme cela a été le cas à l'échelon national, une préoccupation très vive pour les espèces communes et/ou de « haut vol » (Pipistrelles, Noctules, Sérotine commune) pour lesquelles de nombreux éléments semblent indiquer une diminution inquiétante de leurs effectifs. Au sein de l'ex Poitou-Charentes, les Pipistrelles commune, de Nathusius et de Kuhl ainsi que la Sérotine commune et la Noctule de Leisler sont désormais considérées comme « *Quasi menacée* » alors que la Noctule commune est désormais considérée comme « *Vulnérable* ». Le déclin observé de ces espèces semble lié à de multiples facteurs comme la raréfaction de leur ressource alimentaire liée aux pratiques agricoles (utilisation de pesticides notamment), la disparition de leurs gîtes, qu'ils soient anthropiques (rénovation du bâti) ou arboricoles (gestion forestière inadaptée) et le développement très important de l'éolien (mortalité directe des individus : estimée à 1 600 000 chauves-souris tuées entre 2002 et 2015 et à 276 000 individus simplement pour l'année 2015 (ADEME, 2017)).

Le tableau 8 ci-dessous dresse ainsi l'ensemble des **17 espèces prioritaires** pour la Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 8 : Espèces prioritaires du PRA Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine.

Espèces/critères	Rapportage DHFF 2006-2012 (2014)		Résolution Eurobats 7.12 (2014)	Liste rouge nationale (2009)	Tendance d'évolution des populations en diminution (2014)	Ajout pour la Nouvelle-Aquitaine
	Défavorable mauvais	Inconnu				
Petit rhinolophe	X					
Grand rhinolophe	X			X		
Rhinolophe euryale	X			X		
Minioptère de Schreibers	X			X	X	
Petit murin	X			X	X	
Grand murin						X
Murin de Daubenton						X
Murin à oreilles échancrées						X
Murin de Bechstein				X		
Barbastelle d'Europe						X
Grande noctule		X	X			
Noctule commune				X		
Noctule de Leisler				X	X	
Pipistrelle commune	X				X	
Pipistrelle de Nathusius				X		
Sérotine commune					X	
Oreillard montagnard		x		x		

IV.4 DUREE DU PRAC NOUVELLE-AQUITAINE

Le 3^{ème} Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères a été rédigé et pensé à plus long terme que les précédents plans. D'une durée de 10 ans, cet outil va permettre d'inscrire sur la durée les partenariats et les actions nécessaires pour pouvoir atteindre les objectifs ambitieux affichés. Afin de pouvoir profiter de la dynamique initiée par ce 3^{ème} PNAC, d'être en cohérence avec les politiques nationales en faveur de la biodiversité et de s'inscrire dans la pérennisation des actions, cette déclinaison régionale doit être synchronisée et appliquée sur le même pas de temps à savoir 2018-2025. Ainsi, le terme du PRAC Nouvelle-Aquitaine coïncidera avec l'échéance du PNAC et permettra d'étayer les conclusions quant à l'efficacité de cet outil tant à l'échelle locale que nationale.

IV.5 COHERENCE DU PRAC NOUVELLE-AQUITAINE AVEC LES AUTRES DEMARCHES ET OUTILS STRATEGIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

A l'image de la construction du 3^{ème} PNAC, le PRAC Nouvelle-Aquitaine doit être pensé et construit en tenant compte des politiques publiques nationales et régionales déclinées sur les territoires. Cet outil au service des collectivités, des citoyens et des acteurs qui souhaitent s'impliquer dans la prise en compte de la biodiversité et des chauves-souris, doit être cohérent avec les autres outils mis en place localement. Ainsi le PRAC doit être une aide pour répondre régionalement et/ou départementalement à ces orientations (liste non exhaustive) :

- La hiérarchisation des enjeux en termes de biodiversité à l'échelle régionale (ZNIEFF, APPB, Réserves Naturelles Nationales et Régionales, Espaces Naturels Sensibles, Acquisition foncière et/ou conventionnement par le CEN Nouvelle-Aquitaine, etc.) ;
- Enjeux de conservation des espèces protégées et patrimoniales (démarche mise en place par l'OAFS) ;
- La politique Natura 2000 quant à la conservation des espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore et la conservation de leurs habitats ;
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) :
 - dans sa déclinaison régionale de la politique Trame verte et bleue (SRCE et document en tenant lieu en ancienne Aquitaine) ;
 - sur la rénovation énergétique des bâtiments, laquelle doit considérer les espèces commensales de l'Homme comme les chauves-souris ;
 - sur le développement soutenable de l'énergie renouvelable et sa compatibilité avec le patrimoine naturel ;
- La politique ECOPHYTO visant à réduire l'utilisation des pesticides et faire évoluer les pratiques agricoles pour intégrer les problématiques liées à la biodiversité ;
- Le Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) pour intégrer les enjeux chiroptérologiques dans la gestion forestière ;
- Stratégie ERC vis-à-vis des projets d'opérations d'aménagement du territoire et notamment du développement éolien ;
- Stratégie Nationale déployée dans le cadre de la Transition Energétique ;
- Etc.

IV.6 MODALITES ORGANISATIONNELLES DE L'ANIMATION DU PRAC NA

La région Nouvelle-Aquitaine représente trois anciennes régions et douze départements. S'il est légitime de vouloir, de la part de l'Etat et de la Région, un interlocuteur unique pour simplifier la mise en place de ce plan, il convient néanmoins de proposer une organisation capable de répondre également aux besoins locaux pour pouvoir concrètement mettre en place des actions.

Face à la grandeur de ce nouveau territoire d'action, il est raisonnable de penser une organisation administrative, financière, technique et de coordination à l'échelle de la « nouvelle région », et sa déclinaison adaptée sur les anciennes régions administratives.

Ces deux objectifs, centralisation unique et déploiement au plus près, nécessiteront de répondre à des besoins et des interrogations, tant opérationnels qu'organisationnels.

- **Organisation à l'échelle Nouvelle-Aquitaine**

A l'instar de l'organisation nationale, le PRAC NA se dotera d'un **Comité de pilotage (COPIL)** *ad hoc*, lequel aura pour mission de regrouper les acteurs régionaux concernés de près ou de loin par la mise en application des actions qu'il porte (composition en annexe 1). Il sera animé, sous une forme à définir, par la structure coordinatrice du PRAC, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et la Région Nouvelle-Aquitaine, qui pourrait prendre la forme d'un "Comité opérationnel", dont la fonctionnalité (animation, coordination, participation, ...) serait à préciser. Il se réunit une fois par an pour permettre aux membres de prendre connaissance de l'état d'avancée des actions, d'évaluer les résultats et de proposer des priorités pour l'année suivante.

A l'échelle régionale, si la structure coordinatrice du PRAC NA aurait la charge de coordonner les actions en faveur des chauves-souris et d'en décliner certaines, toutes les structures du comité de pilotage peuvent et doivent même se saisir du présent plan pour piloter certaines actions thématiques (forêt, éolien, etc.). L'articulation de ces actions avec la structure coordinatrice régionale et les déclinaisons territoriales serait à organiser.

- **Organisation à l'échelle du déploiement local**

Afin de communiquer au plus près des acteurs du territoire et de construire des partenariats, il apparaît important de réunir également des acteurs à l'échelle des anciennes régions. Ainsi il est proposé la formation de **trois Comités Techniques Territoriaux (COTECH)**, afin de continuer à décliner les actions au cœur des territoires (proposition en annexe 2). Ces comités techniques territoriaux se réuniront une fois par an pour échanger sur les actions décidées par le Comité de pilotage et faire remonter à ce dernier les besoins d'actions en local, les problématiques rencontrées et les actions réalisées. Au besoin et sur demande, d'autres organismes peuvent intégrer le comité de pilotage du PRAC NA et/ou les Comités techniques territoriaux, l'objectif visé étant de réunir le plus grand nombre d'acteurs pour travailler en faveur de la prise en compte des chauves-souris dans le quotidien et les politiques de développement du territoire.

A l'échelle locale, accompagnée, sous des modalités à définir, par la structure coordinatrice du PRAC NA, n'importe quelle structure du comité technique peut et doit même se saisir du présent plan pour piloter des actions thématiques (forêt, éolien, etc.) et les mettre en œuvre.

- **Validation du PRAC Nouvelle-Aquitaine**

Ce PRAC NA a été validé par les services de l'Etat (DREAL Nouvelle-Aquitaine) et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, partenaires du déploiement de l'outil à l'échelle régionale. Il a également été validé par le comité de pilotage puis par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN Nouvelle-Aquitaine).

V LES FICHES ACTIONS DU PRAC EN NOUVELLE-AQUITAINE

V.1 PRIORISATION ET CONTENU DES FICHES ACTIONS


Le PRAC Nouvelle-Aquitaine reprend l'ensemble des fiches action du PNA 2016-2025. Concernant les degrés de priorité, il ne nous est pas paru essentiel de les maintenir à l'échelle de notre nouveau territoire. **Le nombre d'actions ayant été réduit par rapport au second PNA, l'ensemble des 10 actions se doivent d'être déclinées sans priorisation (cf. Tableau 9).** En effet, l'ensemble des thématiques abordées par ces fiches actions reflètent des pressions et des problématiques qui pèsent de façon importante sur les Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 9 : Fiches actions et degrés de priorité du PRA Chiroptères Nouvelle-Aquitaine (2018-2025).

Grands axes	N°	Intitulé de l'action	Structures pilotes (national)	Degré de priorité nationale	Degré de priorité Nouvelle-Aquitaine
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	SFEPM en lien avec MNHN	1	1
	2	Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	ANSES, ONCFS, SFEPM	2	1
Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les Chiroptères dans l' aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	FCEN	1	1
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	FCEN	1	1
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	FCEN en lien avec Ministère de la Culture et CEREMA	1	1
	6	Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport , les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	CEREMA	1	1
	7	Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens terrestres et en mer	SFEPM	1	1
	8	Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	ONF, CNPF, SFEPM	1	1
	9	Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	FCEN en lien avec MAAF	1	1
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux , promouvoir les échanges et sensibiliser	FCEN en lien avec Muséum de Genève, Muséum de Bourges, MNHN, SFEPM	1	1

Chaque fiche action est construite sur le même modèle décrit ci-dessous (cf. Tableau 10), adapté du PNA.

Tableau 10: Modèle de construction des fiches actions (adapté du PNA).

Grand axe	
Action N°	Titre de l'action
Contexte et enjeux	Contexte de l'action et les enjeux associés à l'action
Objectifs de l'action	Objectifs à atteindre  Objectif final
Acquis PRAC 2009-2013	Réalisations du PRAC 2009-2013 liées à l'action, non exhaustives.
Description de l'action	Détail des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs
Espèces prioritaires	Espèces prioritaires issues de la méthodologie ciblées par l'action
Espèces associées	Autres espèces, non prioritaires, favorisées par l'action
Indicateurs de réalisation	Réalisations, livrables à obtenir en fin de PRAC
Partenaires principaux	Liste non exhaustive des partenaires (financiers, techniques, scientifiques) pouvant prendre part à la mise en œuvre de l'action
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	Autre(s) action(s) étroitement liée(s) à la définition du cadre méthodologique et/ou à l'objectif à atteindre
Spécificités territoriales	Mise en évidence de particularités dans les ex régions qui auraient une incidence sur la déclinaison de l'action
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Exemples d'espèces prioritaires pour l'action publique pouvant bénéficier de l'action
Perspective à long terme	Actions à mettre en place à échéance du PRA Chiroptères
Quelques références bibliographiques	Publications sur lesquelles la mise en œuvre de l'action peut se baser (non exhaustives)

Pour chaque action, le calendrier de réalisation est détaillé comme suit (cf. Tableau 11) et selon les indicateurs de réalisation choisis.

Tableau 11 : Modèle de calendrier prévisionnel de réalisation pour chaque action

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1								
Indicateur 2								
...								
								

De la même façon, un budget prévisionnel a été calculé pour chaque action, selon les indicateurs de réalisation choisis (cf. Tableau 12 ci-dessous).

Tableau 12 : Modèle de prévisionnel financier par action

Titre de l'action								
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1								
Indicateur 2								
...								
TOTAL								

Total sur 8 ans

€

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

V.2 DESCRIPTION DES 10 FICHES ACTIONS DU PRAC EN NOUVELLE-AQUITAINE

V.2.1 Action 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces

Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations

Action 1 Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces

<p>Contexte et Enjeux</p>	<p>Aujourd'hui, l'enjeu est d'identifier et de prioriser les actions de conservation à l'échelle nationale et régionale. Pour cela, il est primordial d'assurer une cohérence dans le recueil et l'analyse des données au niveau régional, que ce soit au niveau de la coordination temporelle et géographique des actions ou dans les méthodologies employées pour l'acquisition des connaissances. Il est également essentiel de synthétiser les informations, de les valoriser et de les communiquer. La mise en place et l'animation d'un observatoire national par la Coordination Chiroptères Nationale de la SFPEM, en s'appuyant sur le savoir-faire, les actions en cours et à venir des groupes Chiroptères des ex régions et sur leurs connaissances, permettra de suivre plus finement l'état des populations et de cibler des actions de conservation pertinentes.</p> <p>A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, les groupes Chiroptères disposent de bases de données plus ou moins structurées. Les différentes structures transmettent tout ou partie de ces informations au SINP via l'OAFS. Pour les Chiroptères, il est essentiel de structurer l'acquisition et la transmission des informations par le biais d'une base de données commune ou tout du moins de faciliter l'interopérabilité des bases de données existantes pour atteindre les objectifs fixés ; la priorité étant de porter à connaissance les enjeux relatifs aux Chiroptères auprès des institutions pour une bonne prise en compte dans le cadre de demandes diverses (projets d'aménagements, demandes de dérogation, etc.).</p> <p>Des méthodologies communes (opération de comptage notamment) seront également mises en place à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Enfin, la Nouvelle-Aquitaine porte une responsabilité particulière dans la conservation de certaines espèces qui devront faire l'objet d'études spécifiques pour améliorer les connaissances et contribuer à leur préservation (Grande noctule, Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale, etc.). De plus, l'écologie, l'état des populations et la répartition de plusieurs espèces restent méconnues dans la région (Espèces migratrices, Murins forestiers, etc.), et devront également faire l'objet d'études complémentaires.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Contribuer à l'observatoire national pour suivre l'évolution spatiale et temporelle des populations de Chiroptères et de leurs habitats ainsi que les pressions et menaces auxquelles elles sont soumises et contribuer à évaluer leur état de conservation.</p> <p>Identifier les manques de connaissances sur les espèces et les priorités en termes d'acquisition.</p> <p>Mettre à disposition les connaissances sur le suivi des espèces, sur les actions et leurs résultats.</p> <p>➔ Etre en mesure de répondre aux demandes régionales, nationales et/ou européennes d'expertise et évaluation. Etre en mesure de mesurer l'efficacité du PRAC Nouvelle-Aquitaine.</p>

<p>Acquis PRAC 2009-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Réflexions et avancées concrètes sur l'harmonisation des protocoles de suivi (capture, acoustique, suivi des gîtes) et la nature des données récoltées ; ✔ Réflexion sur les aspects déontologiques lors de la mise en œuvre des méthodes de suivi ; ✔ Cahier des charges de la base de données nationale rédigé par la SFEPM ; ✔ Mise à jour de l'indice de hiérarchisation des sites protégés et à protéger (PNAC2, 2013) ; ✔ Mise à jour 2014 des listes des gîtes d'intérêt ; ✔ Production de tendances « ex régions » pour certaines espèces sur la base des comptages hivernaux (ateliers MNHN).
<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir régionalement ou contribuer à une définition nationale (selon les cas), dans la continuité des seconds PRAC, des méthodes et des protocoles de suivi dans tous les domaines existants : acoustique, capture, dénombrement des gîtes de reproduction et d'hibernation (protocoles, déontologie et réglementation), suivis de mortalité, prélèvements biologiques, etc., dans le but d'alimenter l'observatoire national ; ○ Développer l'interopérabilité des bases de données utilisées par les structures (Biovision, Serena, Sicen, DBchiros, etc.) ; ○ Contribuer à l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage en tant que pôle régional « faune » du SINP : diffuser les données collectées et intégrer les données agrégées à l'échelle régionale ; ○ Contribuer à l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine : échanger et valoriser la connaissance dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité que porte l'association ; ○ Améliorer les connaissances sur les espèces (Espèces migratrices, forestières, et cavernicoles) et en particulier les espèces présentant un statut de conservation défavorable en région (Biologie, habitats, utilisation du paysage, pressions environnementales, dynamique de populations, etc.).
<p>Espèces prioritaires</p>	<p>Toutes les espèces nécessitent une attention particulière et ont besoin, à différents niveaux et sur différentes thématiques, d'une amélioration des connaissances. Néanmoins en Nouvelle-aquitaine, un effort particulier est nécessaire sur les espèces suivantes : <i>Nyctalus sp.</i> , <i>Myotis crypticus</i>, <i>Myotis blythii/myotis</i>, <i>Plecotus macbullaris</i> , les <i>Myotis</i> forestiers, les espèces migratrices (<i>Pipistrellus nathusii</i>, <i>Vespertilio murinus</i> ; <i>Nyctalus sp.</i>) et <i>Myotis daubentonii</i>.</p>
<p>Espèces associées</p>	<p>Toutes les autres espèces</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Interopérabilité des bases de données effective ; ○ Méthodologies communes des protocoles de suivi ; ○ Mise à disposition et valorisation des connaissances via l'OAFS ; ○ Contribution à l'observatoire national ; ○ Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger ; ○ Synthèses des suivis des sites (tout type de sites) ; ○ Elaboration/actualisation des tendances évolutives des espèces ; ○ Elaborer des fiches sites pour tous les sites à enjeux ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées ; ○ Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.).
Partenaires principaux	OAFS, ARB-NA, SFPEM, MNHN
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Spécificités territoriales	Il est nécessaire de rechercher l'Oreillard montagnard, <i>Plecotus macrobullaris</i> , pour clarifier sa présence/absence en Nouvelle-Aquitaine. De même des investigations doivent être menées quant au Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> , et au Grand murin pour lesquels la Liste Rouge de Poitou-Charentes et/ou les récentes mises à jour des tendances évolutives font état d'un état de conservation alarmant. Des précisions doivent absolument être apportées quant aux zones de présence du complexe Grand/Petit murin. Enfin, la répartition de <i>Myotis crypticus</i> , présent en territoire aquitain doit être clarifiée pour le reste de la région.
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Aucune
Perspective à long terme	Suivre l'évolution spatiale et temporelle des populations de Chiroptères, de leur aire de présence et de leurs habitats spécifiques, Suivre l'évolution des pressions et menaces s'exerçant sur leurs populations et leurs habitats, Apprécier l'effet des mesures de protection et des modifications d'usages promues dans les politiques régionales et nationales sur les activités économiques (en agriculture et foresterie notamment).

Mesures phares :



















































- Mise en place d'une base de données commune permettant la collecte et la valorisation des connaissances ;
- Projet Grande noctule, animé par la Coordination Chiroptères Nationale de la SFPEM.

Espèce méconnue et migratrice à forts enjeux de conservation, la Grande noctule est ciblée comme prioritaire par l'action n°1 du PNA. La SFPEM propose un plan d'actions en faveur de cette espèce, permettant de mutualiser les moyens disponibles pour la recherche de gîtes, les analyses génétiques de population, l'étude de la migration, ou encore des impacts du développement éolien et des pratiques forestières. La volonté est d'élargir ce projet aux 2 autres espèces de noctules dont les populations sont encore mal connues en région Nouvelle-Aquitaine.



Grande noctule © - Laurent ARTHUR

Tableau 13 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 1)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases de données interopérables et uniformisation des protocoles de recueil de données								
Mise à disposition et valorisation des connaissances								
Contribution à l'Observatoire national								
Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger								
Synthèses des suivis des sites (tout type de sites)								
Elaboration/actualisation des tendances évolutives des espèces								
Elaborer des fiches sites pour tous les sites à enjeux								
Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées								
Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux reportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 1 est relative aux données et à leurs utilisations pour les différents outils d'évaluation et/ou de conservation de la biodiversité.

Au niveau du PNA elle concerne principalement la mise en place d'un observatoire sur les Chiroptères de France, l'évaluation des tendances pour les différentes espèces et l'utilisation des données pour les outils d'évaluation des politiques publiques nationales et européennes (Rapportage Natura 2000, LRN, etc.).

A l'échelle du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est de maintenir les suivis sur les sites, d'élaborer des « fiches sites » pour assurer le suivi des colonies et travailler sur la hiérarchisation des sites d'importance en vue de leur conservation. Ces données récoltées à l'échelle régionale serviront à l'élaboration d'outils décisionnels régionaux (ZNIEFF, LRR, etc.)

Tableau 14 : Prévisionnel financier (Action 1)

FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases de données interopérables		3 000,00 €						
Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Contribution à l'Observatoire national			1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Elaboration/actualisation des tendances évolutives des espèces				3 000,00 €				3 000,00 €
Elaborer des fiches sites pour tous les sites à enjeux							6 000,00 €	
Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	11 800,00 €	24 800,00 €	23 300,00 €	26 300,00 €	23 300,00 €	23 300,00 €	29 300,00 €	26 300,00 €
Total sur 8 ans	188 400,00 €							

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	11 800,00 €	14 800,00 €	13 300,00 €	16 300,00 €	13 300,00 €	13 300,00 €	13 300,00 €	16 300,00 €
Enveloppe Actions	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €

V.2.2 Action 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine

Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations

Action

2

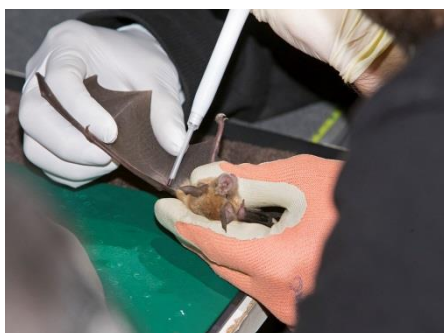
Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine

<p>Contexte et Enjeux</p>	<p>L'épidémiologie et la toxicologie sont des domaines encore très peu étudiés chez les Chiroptères. La compréhension des mécanismes qui régissent le fonctionnement des agents infectieux dans leur environnement, au sein des hôtes, des vecteurs et leurs éventuels impacts sur les populations de chauves-souris sont pourtant essentiel pour la conservation des populations (e.g. épizootie chez le Minioptère de Schreibers en 2003).</p> <p>La plupart des Chiroptères étant longévifs, ils sont soumis à un risque élevé de bioaccumulation. Etant donné l'ampleur et la diversité des polluants utilisés pour les activités humaines, la persistance de leur toxicité et malgré la difficulté à détecter dans l'environnement les molécules initialement utilisées, il est très probable que ces agents chimiques aient une incidence non négligeable sur les populations de Chiroptères.</p> <p>L'action de veille sanitaire, au travers de la mise en place de réseaux d'épidémiosurveillance et par le développement de projets de recherche, participe, non seulement à l'objectif de conservation des populations des espèces prioritaires, mais également à l'ensemble des Chiroptères et des cortèges d'espèce qui s'y rapportent. En Nouvelle-Aquitaine, il apparaît important de développer et sensibiliser un réseau d'acteurs en lien avec les institutions compétentes sur la veille sanitaire (ARS, DDCSPP, Laboratoires d'analyses, etc.).</p> <p>L'opportunité de pouvoir déployer le programme ECOFECT sur la Nouvelle-Aquitaine et la nécessité de travailler sur le rôle d'indicateur de qualité, mais également de l'impact des pesticides vis-à-vis des Chiroptères a entraîné le changement de degré de priorité de cette fiche action (PNAC : ddp = 2 ; PRAC NA : ddp = 1).</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>➔ Assurer une veille sanitaire en poursuivant la formation du réseau, en développant la Surveillance de la Mortalité Anormale des Chiroptères (SMAC), en collaborant à des programmes en lien avec la Recherche (ex : ECOFECT, éco-épidémiologie des communautés de Chiroptères, Université de Lyon / surveillance rage, ANSES).</p>
<p>Acquis PRAC 2009-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Procédure de la surveillance de la mortalité anormale des Chiroptères (SMAC) validée avec l'ONCFS, référents SMAC formés et réseau constitué ; ✔ Réseau « surveillance rage » en place, via la convention ANSES/SFEPM.
<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structurer et former le réseau d'acteurs en Nouvelle-Aquitaine sur les questions d'épidémiologie liées aux chauves-souris ; ○ Améliorer les connaissances sur l'écotoxicologie, l'épidémiologie et les agents infectieux des Chiroptères ; ○ Définir des protocoles de prélèvements et de conservation permettant d'étudier un large spectre d'agents infectieux (virus à ADN, virus à ARN, bactéries, parasites sanguins...) ; ○ Poursuivre la veille sur les maladies déclarées : rage, syndrome du nez blanc (WNS). Mettre en place un protocole de suivi temporel pour la WNS ; ○ Participer à la collecte de matériel biologique ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer la Surveillance de la Mortalité Anormale des Chiroptères (SMAC) ;
Espèces prioritaires	Minioptère de Schreibers, Grand rhinolophe, Grande noctule, Sérotine commune
Espèces associées	Toutes les autres espèces.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place, formation et sensibilisation du réseau « veille sanitaire » en Nouvelle-Aquitaine (procédures de signalement, de récoltes, etc.) ; ○ Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.) ; ○ Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN) aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées ; ○ Synthèses des études réalisées sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie) ; ○ Rédaction des procédures d'intervention en lien avec les partenaires de la veille sanitaire.
Partenaires principaux	ARS, DDCSPP, Laboratoires d'analyses départementaux, ECOFECT-Université de Lyon, organismes de recherche et laboratoires spécialisés (virologie, écotoxicologie...), Centres de soin, vétérinaires, PNP (site d'Espalungue-Ossau)
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	1, 9, 10
Spécificités territoriales	Ecotoxicologie > Territoires de la Nouvelle-Aquitaine présentant des activités agricoles intensives (viticulture, arboriculture, céréaliculture, etc.). L'ensemble du territoire pour l'aspect épidémiosurveillance.
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Entomofaune, Avifaune, autres mammifères, Reptiles, Amphibiens, etc.
Perspectives à long terme	Veille sanitaire qui doit perdurer pour obtenir des résultats pertinents et à la hauteur des enjeux de conservation.

Mesure phare : Epidémiologie et écotoxicologie chez le Grand rhinolophe

L'amélioration des connaissances sur l'épidémiologie et la toxicologie des Chiroptères et en particulier sur le Grand rhinolophe est une action inédite en France et déjà engagée via le programme ECOFECT en lien avec le programme sur le Grand rhinolophe débuté en ex Poitou-Charentes. Cette action se poursuivra et s'étendra, suivant les enjeux et les orientations de recherche, à d'autres espèces. La déclinaison de ce programme a d'ores et déjà commencé sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine avec des opérations réalisées en 2017 sur l'ex-Limousin et l'ex-Aquitaine.



Prise de sang sur un Grand rhinolophe © - Louis-Marie PREAU

Tableau 15 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 2)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place, formation et sensibilisation du réseau « veille sanitaire » en Nouvelle-Aquitaine (procédures de signalement, de récoltes, etc.).								
Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)								
Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées								
Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)								
Rédaction des procédures d'intervention en lien avec les partenaires de la veille sanitaire								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 2 est relative au suivi sanitaire des Chiroptères en France et sur les territoires.

Au niveau du PNA elle concerne principalement la mise en place effective d'un réseau d'épidémiosurveillance à l'échelle de l'hexagone.

A l'échelle du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est principalement de déployer les protocoles sanitaires nationaux sur le territoire concerné, d'assurer la formation des agents et bénévoles dans les réseaux locaux et, si l'opportunité se manifeste, de mener des études écotoxicologiques au regard des pressions régionales (Intrants en agriculture, pollutions, etc.)

Tableau 16 : Prévisionnel financier (Action 2)

FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place, formation et sensibilisation du réseau « veille sanitaire » en Nouvelle-Aquitaine (procédures de signalement, de récoltes, etc.) (2020)			2 000,00 €					
Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Rédaction des procédures d'intervention en lien avec les partenaires de la veille sanitaire			6 000,00 €					
TOTAL	12 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €

Total sur 8 ans 104 000,00 €

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	2 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Enveloppe Actions	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

V.2.3 **Action 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques**

Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques

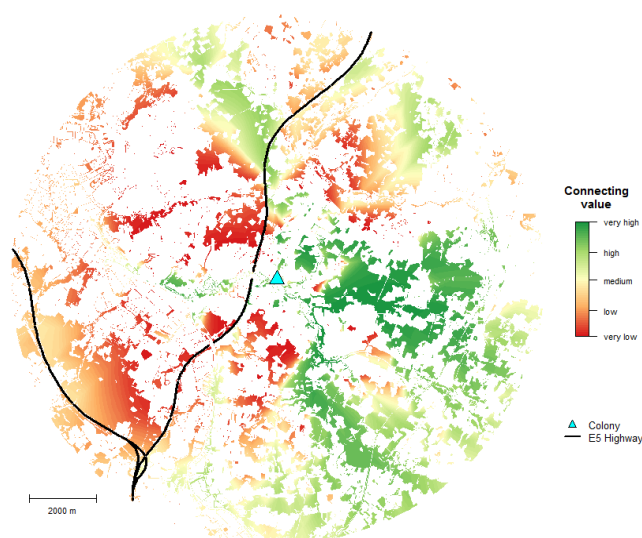
Action 3 Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques

Contexte et Enjeux	Les structures paysagères jouent un rôle primordial dans l'établissement et le déplacement des espèces. L'aménagement du territoire peut alors entraîner des modifications du paysage diurne et nocturne (fragmentation, réduction ou altération des corridors biologiques, pollution lumineuse, etc.) susceptibles d'impacter grandement les espèces, leurs gîtes, leurs terrains de chasse et les corridors de déplacement.
Objectifs de l'action	➔ Prendre en compte la fonctionnalité des habitats et le comportement des espèces dans l'aménagement du territoire, en étudiant l'impact du paysage et des pratiques sur les espèces et en recréant des corridors.
Acquis PRAC 2009-2013	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Divers partenariats engagés avec aménageurs et services de l'Etat sur la prise en compte des continuités écologiques pour diverses infrastructures de transport ; ✔ Travaux de modélisation engagés avec le CEBC/CNRS-ULR ; ✔ Divers projets de plantations de haies réalisés ; ✔ Participation à des commissions pour l'intégration de la TVB à l'échelle communale (PLU) ou intercommunale (PLUI - SCOT). Ex : CDPENAF
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intégrer l'enjeu Chiroptères dans l'aménagement du territoire notamment en participant aux groupes de travail qui concernent les outils des politiques publiques déclinés sur le territoire (Documents d'urbanisme, SRADDET, Trame noire, études d'impacts, etc.) ; ○ Développer les travaux de modélisation sur des bases scientifiques pour définir les besoins biologiques des espèces et apporter des réponses adaptées pour leur conservation à l'échelle du paysage ; ○ Accompagner les services instructeurs aux spécificités liées aux Chiroptères dans les projets d'aménagement ; ○ Collaborer aux démarches d'évaluation de l'efficacité des mesures « Eviter-Réduire-Compenser » ; ○ Développer la mise en place d'outils de protection sur le territoire (RNR, APPB, EBC, Classement des haies dans le PLU, etc.) et de dispositifs visant à réduire les perturbations sur les chauves-souris (éclairage nocturne, label village étoilé & RICE).
Espèces prioritaires	Pipistrelle commune, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers, Petit murin, Murin de Bechstein, Sérotine commune
Espèces associées	Les autres espèces
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les projets d'aménagement ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les documents d'urbanisme ; ○ Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace ; ○ Nombre d'outils de protection mis en place en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse.
Partenaires principaux	Maîtres d'ouvrage : Collectivités territoriales, PNP, PNRs, DREAL, DDT(M), Syndicats départementaux d'énergie, CEBC/CNRS-ULR, ADEME, UR CAUE, CAUE
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Spécificités territoriales	Aucune
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Toutes espèces de faune
Perspectives à long terme	Prendre en compte systématiquement les Chiroptères dans les politiques d'aménagement du territoire



















Mesure phare : Connectivité paysagère pour le Grand rhinolophe

Dans le cadre du programme : « Grand rhinolophe et trame verte bocagère » initié depuis 2016, des travaux de modélisation, réalisés par le CEBC/CNRS-ULR et basés sur des relevés acoustiques et des données de télémétrie (et non à dire d'expert), permettent aujourd'hui de définir la connectivité nécessaire entre deux éléments fixes du paysage (haies par exemple) pour assurer le déplacement de cette espèce. Pour le Grand rhinolophe, cette distance ne doit pas excéder 30m entre deux structures de paysage.



Exemple de modélisation de la connectivité du paysage pour le Grand rhinolophe © David PINAUD

Tableau 17 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 3)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les projets d'aménagement								
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les documents d'urbanisme								
Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace								
Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 3 est relative à la prise en compte des Chiroptères dans l'aménagement du territoire français et en local.

Au niveau du PNA elle concerne un travail sur la prise en compte des chauves-souris dans les documents de planification nationaux et dans les politiques déployées sur la réduction des impacts liés à cet aménagement. Cette fiche comprend également la possibilité de mener des études et synthèses à large échelle sur l'utilisation de l'habitat par les espèces en vue d'intégrer l'enjeu Chiroptères.

A l'échelle du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est principalement d'accompagner les politiques publiques régionales afin qu'elles intègrent l'enjeu Chiroptères (SRADDET, PLUI, etc.). Eu égard au contexte régional, des études peuvent être menées ponctuellement quant à l'utilisation de l'habitat dans le cadre de la mise en place d'outils locaux (Trame noire, bocage, etc.)

Tableau 18 : Prévisionnel financier (Action 3)

FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les projets d'aménagement				3 000,00 €				
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les documents d'urbanisme				3 000,00 €				
Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €

Total sur 8 ans

62 000,00 €

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Enveloppe Actions	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

V.2.4 Action 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres

Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques

**Action
4**

Protéger les gîtes souterrains et rupestres

<p>Contexte et Enjeux</p>	<p>Les espèces cavernicoles et rupestres souffrent du dérangement et de la perte d'habitats. La circulaire ministérielle du 14 octobre 2009 permet la prise en compte des Chiroptères avant toute fermeture de mine orpheline. Des recommandations doivent être diffusées concernant les autres cavités souterraines. La région Nouvelle-Aquitaine comprend un très grand nombre de gîtes souterrains et rupestres dont certains présentent des enjeux de conservation nationaux et internationaux pour les chauves-souris. La région porte ainsi une responsabilité particulière pour la conservation de plusieurs espèces cavernicoles pour tout ou partie de leur cycle biologique (Rhinolophes, Minioptère de Schreibers notamment).</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>➔ Protéger les gîtes souterrains et rupestres grâce à la protection foncière mais aussi à la diffusion de recommandations pour la prise en compte des Chiroptères dans les milieux souterrains et rupestres, à destination des communes et des particuliers notamment et en développant des formations pour mieux sensibiliser ces acteurs.</p>
<p>Acquis PRAC 2009-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Etudes réalisées suite à la Circulaire du 14 octobre 2009 qui prévoit une expertise chiroptérologique d'un an avant la mise en sécurité de mines orphelines ; ✔ Plusieurs sites souterrains protégés physiquement (grilles) et/ou réglementairement (APPB) ; ✔ Plusieurs sites souterrains acquis ou gérés pour la protection des Chiroptères (sites CEN par exemple) ; ✔ Partenariats avec le service « carrières » du CD 33 ; ✔ Partenariats locaux avec les réseaux de spéléologie.
<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner l'application de la circulaire du 14 octobre 2009 concernant les mines sous la responsabilité de l'Etat ; ○ Accompagner les collectivités territoriales pour la prise en compte des milieux souterrains favorables aux chauves-souris ; ○ Mettre en place des protections adéquates sur les gîtes souterrains d'intérêt régional, national et international et développer une procédure quant à la mise en protection des sites (partenaire référent en NA pour clarifier les jeux d'acteurs) ; ○ Accompagner la modification des périmètres Natura 2000 pour intégrer les territoires de chasse ; ○ Poursuivre les partenariats avec les acteurs concernés pour garantir la conservation des sites souterrains et notamment ceux utilisés à des fins de loisirs (spéléologue) ou par des professionnels (GRIMP, touristique, etc.) ; ○ Participer à la collecte d'expériences de mesures d'évitement, de réduction et de compensation, contribuer à la réussite de ces actions en favorisant les

	<p>liens entre acteurs et, le cas échéant, collaborer aux démarches d'évaluation de l'efficacité de ces mesures ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer le travail partenarial avec les organismes gestionnaires d'espaces pour une meilleure intervention sur le travail d'acquisition ; ○ Développer l'information et la sensibilisation sur les enjeux Chiroptères relatifs à l'exploitation des carrières
Espèces prioritaires	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers, Petit murin
Espèces associées	Autres espèces cavernicoles et rupestres : tous les Murins et Oreillard.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur la mise en sécurité des falaises ; ○ Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur les créations / renouvellements / extensions de carrières ; ○ Synthèses des études et suivis des populations de Chiroptères cavernicoles et rupestres ; ○ Synthèse des sites protégés ou conventionnés ; ○ Réalisation d'actions de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du milieu souterrain (spéléologues, etc.) ; ○ Mise en protection physique et/ou réglementaire de sites.
Partenaires principaux	DREAL, Conseils départementaux, CENs, PNP, PNRs, BRGM (DPSM/UTAM), comités régionaux et départementaux de spéléologie, UNICEM (carrières en exploitation).
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	1, 3, 8, 10
Spécificités territoriales	Si l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine est concerné par cette fiche-action, il convient de mettre en évidence que, de par la nature géologique du sol (calcaire), l'ex-Aquitaine et l'Ex Poitou-Charentes présentent une capacité d'accueil souterraine plus importante, l'ex Limousin (mines orphelines) étant quasi exclusivement en terrain granitique.
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Invertébrés cavernicoles
Perspective à long terme	Protection des gîtes souterrains reconnus d'intérêt

Mesure phare : protéger les gîtes d'intérêt

Partenariat avec le CD 33 : Le GCA a mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec le service des carrières du Conseil Départemental de Gironde. En amont de tout travaux d'aménagement de carrière souterraine (généralement dans un but de protection d'une route départementale), des experts du GCA visitent la carrière ciblée, élaborent un diagnostic et, en cas d'enjeu, élabore en collaboration avec le CD33 un projet d'aménagement non impactant.



**Tableau 19 : Calendrier
(Action 4)**

prévisionnel de réalisation

Grille de protection à l'entrée d'une cavité souterraine artificielle© François VARENNE

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur la mise en sécurité des falaises					↓			
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur les créations / renouvellements / extensions de carrières					↓			
Synthèse des sites protégés ou conventionnés	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Bilan des actions de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du milieu souterrain (spéléologues, etc.)							↓	

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 4 est relative à la préservation des gîtes souterrains et rupestres

Au niveau du PNA elle concerne essentiellement l'amélioration de la prise en compte des Chiroptères dans les politiques de sécurisation minière et des sites souterrains d'une façon générale par le biais de convention et/ou d'évolution de la réglementation.

A l'échelle du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est principalement d'accompagner les sécurisations minières auprès de la DREAL et du BRGM, de mettre en place des outils de protection physiques et/ou réglementaire sur les sites souterrains à enjeux et de travailler avec les acteurs locaux du monde souterrain pour mieux prendre en compte les chauves-souris dans les activités humaines.

Tableau 20 : Prévisionnel financier (Action 4)

FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur la mise en sécurité des falaises					4 500,00 €			
Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur les créations / renouvellements / extensions de carrières					4 500,00 €			
Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Bilan des actions de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du milieu souterrain (spéléologues, etc.)							3 000,00 €	
Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL	15 750,00 €	15 750,00 €	15 750,00 €	15 750,00 €	24 750,00 €	15 750,00 €	18 750,00 €	15 750,00 €

Total sur 8 ans 138 000,00 €

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	9 750,00 €	750,00 €	3 750,00 €	750,00 €
Enveloppe Actions	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

V.2.5 Action 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments

Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques

Action
5

Protéger les gîtes dans les bâtiments

<p>Contexte et Enjeux</p>	<p>Les travaux dans les bâtiments et la disparition par perte d'usage peuvent occasionner un dérangement et une perte de gîte pour les espèces prioritaires utilisant ce type de milieu. La prise en compte systématique de ces espèces lors de tout aménagement dans les bâtiments est nécessaire pour le maintien de l'état de conservation des populations. La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte porte comme objectif de rénover l'ensemble du parc au standard « bâtiment basse consommation » à l'horizon 2050. La France s'est engagée, par le biais de la résolution 7.11 des accords Eurobats, sur le volet « chauves-souris et isolation des bâtiments », à s'assurer que les travaux d'isolation respectent la législation sur la protection des chauves-souris et à trouver des solutions pour concilier les deux enjeux.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>➡ Protéger les gîtes dans les bâtiments, en diffusant des recommandations pour la prise en compte des chauves-souris lors des travaux de construction, de rénovation, d'isolation, de mise en lumière ou de destruction des bâtiments, en développant les formations et en promouvant la cohabitation.</p>
<p>Acquis PRAC 2009-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Sensibilisation des DRAC et des services de la Culture en région ; ✎ Prise en compte des Chiroptères dans les travaux de rénovation des Monuments historiques dans les régions ; ✎ Protection et aménagements des gîtes, notamment via les opérations SOS Chauves-souris et Refuges « Chauves-souris » ; ✎ Participation au recueil d'expériences « aménagements pour une meilleure cohabitation Chiroptères – Homme en milieu bâti » par la SFEPM (2015).
<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Informer et sensibiliser les services de l'Etat et les collectivités sur la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments (ABF, STAP, CAUE, etc.) ; ○ Développer les partenariats avec les municipalités pour la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments publics et déployer les labels en faveur d'un éclairage réduit (Village étoilé & RICE) ; ○ Mise en place d'un programme spécifique pour l'aménagement des églises en faveur des chauves-souris auprès des collectivités ; ○ Répondre aux demandes de conseils et d'accompagnement lors de travaux des propriétaires. ○ Développer / décliner / animer l'opération « Refuges pour les chauves-souris » ○ Mettre en place des outils de conservation adéquates sur les gîtes épigés d'intérêt ; ○ Favoriser / préserver les chauves-souris lors des projets de construction et de rénovation des bâtiments (habitat collectif notamment).
<p>Espèces prioritaires</p>	<p>Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Pipistrelle commune, Noctule de Leisler, Noctule commune, Sérotine commune</p>

Espèces associées	Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Oreillard gris
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un programme d'actions pour la réhabilitation des églises en faveur des chauves-souris ; ○ Mise en place d'un partenariat avec les collectivités et bailleurs sociaux pour la prise en compte des chauves-souris dans les travaux de construction / rénovation de l'Habitat ; ○ Organisation de formations à destination des services compétents (ABF, STAP, CAUE, etc.) ; ○ Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés ; ○ Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.).
Partenaires principaux	ABF, ADEME, STAP, CAUE, PNP, PNRs, CEN, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	1, 3, 9, 10
Spécificités territoriales	Aucune
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Effraie des clochers, Chevêche d'Athéna
Perspectives à long terme	Prise en compte systématique des populations lors d'aménagements en bâti

Mesure phare : Prise en compte des Chiroptères dans les travaux de réfection des bâtiments :

Si la plupart des ex-régions de la Nouvelle-Aquitaine ont initié un dialogue auprès de leur DRACs respectives pour la prise en compte des Chiroptères dans les monuments historiques, le principal souci réside dans l'animation du réseau d'acteurs qui travaille autour du patrimoine bâti. En effet, il apparaît important de mettre en place des partenariats pérennes avec une animation régulière pour que la démarche d'intégration de la biodiversité dans les bâtiments devienne un réflexe. L'animateur du PRAC NA devra mettre en place cette organisation et ce fonctionnement car il devient urgent de travailler avec tous ces acteurs et ce d'autant plus avec la politique impulsée par le PCET.



Aménagement d'une « chiroptière » lors de la rénovation d'une mairie© Maxime LEUCHTMANN

Tableau 21 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 5)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Elaboration d'un programme d'actions pour la réhabilitation des églises en faveur des chauves-souris								
Mise en place d'un partenariat avec les collectivités et bailleurs sociaux pour la prise en compte des chauves-souris dans les travaux de construction / rénovation de l'Habitat								
Organisation de formations à destination des services compétents (ABF, STAP, CAUE, etc.)								
Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés								
Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 5 est relative à la préservation des gîtes anthropiques.

Au niveau du PNA, elle concerne essentiellement l'amélioration de la prise en compte des Chiroptères dans les politiques d'occupation, de création et/ou de rénovation de bâtiments (Maisons, HLM, etc.) par le biais de conventions cadre avec les bailleurs sociaux et/ou l'évolution de la réglementation nationale. C'est également à l'échelle nationale que se réalisent les recueils d'expérience sur les aménagements qu'il est possible de réaliser pour intégrer l'enjeu Chiroptères dans les bâtiments.

A l'échelle du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est principalement d'accompagner les particuliers et les collectivités dans la préservation des gîtes en milieu bâti par le biais de conventionnement (Opération refuges à chauves-souris, etc.) et/ou d'acquisition. Un travail avec les institutions publiques pour la prise en compte des bâtiments classés est aussi à déployer dans le cadre de cette fiche.

Tableau 22 : Prévisionnel financier (Action 5)

FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Elaboration d'un programme d'actions pour la réhabilitation des églises en faveur des chauves-souris				30 000,00 €				
Mise en place d'un partenariat avec les collectivités et bailleurs sociaux pour la prise en compte des chauves-souris dans les travaux de construction / rénovation de l'Habitat			3 000,00 €					
Organisation de formations à destination des services compétents (ABF, STAP, CAUE, etc.)			3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	8 000,00 €	8 000,00 €	14 000,00 €	38 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €

Total sur 8 ans 106 000,00 €

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €
Enveloppe Actions	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	35 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

V.2.6 **Action 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes**

Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques

Action 6 Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes

Contexte et Enjeux	Les infrastructures de transport constituent une des causes de mortalité des chauves-souris et modifient les corridors et terrains de chasse. Elles peuvent causer également une perte de gîte par leur implantation. Evaluer les impacts des infrastructures de transport, de l'entretien des ouvrages d'art mais aussi celui des arbres de bords de routes est primordial afin d'offrir les mesures les plus adaptées de prise en compte des populations dans ces projets et leur gestion.
Objectifs de l'action	➔ Diminuer la mortalité des Chiroptères due aux infrastructures de transport. Prendre en compte les Chiroptères lors de la construction, l'exploitation ou la requalification des infrastructures de transport et lors de la construction, la rénovation ou la destruction des ouvrages d'art. Gérer les abords des infrastructures de transport (arbres, haies, etc.) en prenant en considération les chauves-souris.
Acquis PRAC 2009-2013	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Centralisation des informations concernant les aménagements spécifiques ; ✔ Réflexions et procédures spécifiques sur la prise en compte des Chiroptères dans les ouvrages d'art ; ✔ Acquisition de connaissances (points noirs), aménagements spécifiques, suivi des aménagements, formations à destination des bureaux d'études, des conseils départementaux, des administrations ; ✔ Convention avec les organismes gestionnaires des routes (DIRCO, etc.).
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les gestionnaires d'infrastructures dans l'évaluation de l'impact de l'aménagement et dans sa requalification environnementale ; ○ Accompagner les collectivités/organismes en charge de la rénovation des ouvrages d'art pour la prise en compte des Chiroptères ; ○ Accompagner les maîtres d'ouvrage des projets d'infrastructures de transport dans la réalisation d'un diagnostic appliquant correctement la mesure ERC ; ○ Initier la démarche de mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières (alignements d'arbres, délaissés, etc.) ; ○ Organiser une formation technique régionale à destination des services de l'Etat, des services techniques des Conseils départementaux et des opérateurs privés, spécifique sur la prise en compte des Chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art.
Espèces prioritaires <i>*Spécificité régionale Nouvelle-Aquitaine</i>	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Noctules, Pipistrelles, Murin de Bechstein, <i>Murin de Daubenton*</i>
Espèces associées	Les autres espèces

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction d'une note de procédure pour la prise en compte des chauves-souris dans les ouvrages d'art à l'image des démarches déjà menées avec certains Conseils Départementaux ; ○ Synthèses des études portant sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris ; ○ Nombre de porteurs de projets accompagnés ; ○ Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières ; ○ Organisation d'une formation technique régionale.
Partenaires principaux	Collectivités territoriales (CD, Communes, Intercommunalités), DIR, DREAL, gestionnaires d'autoroutes, SNCF Réseau, CAUE
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	1, 3, 10
Spécificités territoriales	Aucune
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Invertébrés, Flore, Reptiles, Choucas des tours
Perspective à long terme	Prise en compte systématique des Chiroptères à toutes les étapes du projet d'infrastructures de transport et lors de la construction, l'entretien et la destruction des ouvrages d'art et des alignements de bords de routes














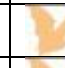
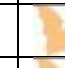











Mesure phare : note d'information « Chiroptères et ouvrages d'art »

Dans certains départements une démarche de sensibilisation est amorcée quant à la prise en compte des chauves-souris avant tout travaux de réfection et ou de consolidation. A ce jour, le département de la Charente-Maritime semble être le plus en avance sur cette question et avoir mis en place une procédure de formation et d'intervention avec Nature Environnement 17 qui semble très opérationnelle. Partir de cette organisation pour la déployer sur les autres territoires est un des enjeux de ce plan et de cette action.



Aménagement d'anfractuosités sous un pont © Julien JEMIN

Tableau 23 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 6)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction d'une note de procédure pour la prise en compte des chauves-souris dans les ouvrages d'art à l'image des démarches déjà menées avec certains Conseils Départementaux								
Réalisation d'études et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris								
Nombre de porteurs de projets accompagnés								
Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières								
Organisation d'une formation technique régionale								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 6 est relative à la prise en compte des chauves-souris vis-à-vis des infrastructures de transports et de leurs abords.

Au niveau du PNA elle concerne essentiellement l'amélioration de la prise en compte des Chiroptères dans les politiques publiques liées aux aménagements routiers et à la connectivité avec notamment l'évolution de la politique ERC et le conventionnement avec les gestionnaires des réseaux nationaux. Elle vise également à faire évoluer la réglementation sur la prise en compte des abords de ces voies de transport.

A l'échelle du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est de prendre en compte l'utilisation de certaines infrastructures par les chauves-souris (ouvrages d'art, etc.) et à travailler avec les unités décentralisées pour améliorer la franchissabilité de ces infrastructures, leur capacité d'accueil vis-à-vis des Chiroptères et maintenir des abords favorables. Cette fiche régionale ouvre également l'opportunité de pouvoir mener des études quant à l'utilisation de ces infrastructures par les Chiroptères.

Tableau 24 : Prévisionnel financier (Action 6)

FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction d'une note de procédure pour la prise en compte des chauves-souris dans les ouvrages d'art à l'image des démarches déjà menées avec certains Conseils Départementaux			3 000,00 €					
Réalisation d'études et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Organisation d'une formation technique régionale			3 000,00 €			3 000,00 €		
TOTAL	9 000,00 €	12 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Total sur 8 ans	102 000,00 €							

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Enveloppe Actions	6 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €

V.2.7 Action 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors des projets d'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer

Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques

**Action
7**

Intégrer les enjeux Chiroptères lors des projets d'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer

<p>Contexte et Enjeux</p>	<p>Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée via la loi Grenelle 1 en matière de contribution d'énergie éolienne d'ici 2020, la France doit doubler son parc éolien pour atteindre 25 000 MW (environ 10 000 MW actuellement). En Nouvelle-Aquitaine, le développement des parcs éoliens est très important en ex Limousin et Poitou-Charentes alors qu'aucun parc n'est encore construit en ex Aquitaine.</p> <p>Or, les parcs éoliens ont des impacts sur les populations de chauves-souris (estimation d'1 600 000 chauves-souris tuées par collision directe en France entre 2002 et 2015, 276 000 pour la seule année 2015 – ADEME, 2017). Pour diminuer les impacts, il est nécessaire de mettre en œuvre plusieurs actions et de remédier à la faible prise en compte en amont des chauves-souris dans les projets éoliens. L'enjeu est alors de concilier ces énergies renouvelables avec la préservation des populations des espèces directement et indirectement affectées par les éoliennes.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>➡ Diminuer les impacts des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris par l'amélioration de la prise en compte des chauves-souris dans le cadre des projets éoliens et par la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts et leur évaluation.</p>
<p>Acquis PRAC 2009-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Documents cadres rédigés par la SFEPM et diffusés aux DREAL (pré diagnostic, diagnostic et suivi) ; ✎ Accompagnement des services de l'Etat dans le traitement des dossiers et l'analyse des enjeux ; ✎ Accompagnement des porteurs de projets afin que les projets éoliens prennent au mieux en considération le risque lié aux espèces sensibles.
<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un document de cadrage régional pour la prise en compte des enjeux relatifs aux Chiroptères dans le développement éolien terrestre et en mer (nouveaux parcs et « repowering ») ; ○ Mise en place d'un référentiel d'évaluation des impacts au regard des enjeux régionaux ; ○ Contribuer au travail de concertation et d'évaluation sur la notion de l'impact cumulé (référentiel) ; ○ Acquérir des connaissances sur les espèces impactées (espèces de « haut vol » et/ou migratrices) ; ○ Proposer des formations auprès des services de l'Etat instructeurs à la prise en compte des chauves-souris ; ○ Intégrer les comités de suivis sur les parcs à enjeux Chiroptères ; ○ Assurer une veille des suivis de mortalité et les mesures correctrices mises en œuvre ; ○ Proposer des formations auprès des développeurs sur les suivis/protocoles à conduire pour l'étude d'impact ;

	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les porteurs de projet pour une meilleure prise en compte des chauves-souris dans les dossiers réglementaires (planification, études d'impact, mesures ERC, suivis).
Espèces prioritaires	Minioptère de Schreibers, Grande noctule, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune
Espèces associées	Les autres espèces
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du document cadre régional ; Rédaction d'un référentiel pour l'évaluation des impacts ; Résultat du travail de concertation sur l'impact cumulé ; Synthèse des études sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices ; Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre à l'échelle régionale ; Nombre de formations réalisées à destination des services instructeurs et de la profession ; Nombre de projets accompagnés ;
Partenaires principaux	Développeurs éoliens, DREAL, DDT(M), FEE, SER, association des commissaires enquêteurs, Communautés de Communes, PNRs, ADEME.
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	1, 2, 3, 8, 10
Spécificités territoriales	Aucune
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Toutes espèces d'oiseaux
Perspective à long terme	Conception de parcs éoliens en prenant en compte de façon optimale les populations de Chiroptères, limiter et diminuer les impacts
Quelques références bibliographiques	

Mesure phare : accompagner les services de l'Etat instructeurs à la prise en compte des impacts des parcs éoliens sur les chauves-souris








- ✓ Réalisation de formations, en lien avec l'organisme de formation des fonctionnaires, auprès des agents de l'Etat dans les services départementaux (5 formations) ;
- ✓ Participation à la rédaction d'une synthèse des suivis d'impact réalisés en France et communication des résultats ;
- ✓ Proposer un cadre technique et administratif pour définir la notion d'impact cumulé et un *modus operandi*.



Eolienne vue du ciel © Julien SUDRAUD

Tableau 25 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 7)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction du document cadre régional			👉					
Résultat du travail de concertation sur l'impact cumulé			👉	👉				

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)								
Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre								
Nombre de formations réalisées à destination des services instructeurs et de la profession								
Nombre de projets accompagnés								
Nombre de comités de suivi intégrés								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 7 est relative à la prise en compte des chauves-souris dans le cadre des projets éoliens.

Au niveau du PNA elle concerne essentiellement un travail avec les acteurs de l'éolien pour faire évoluer les politiques publiques sur le développement de cette énergie renouvelable, un travail sur l'uniformisation des protocoles d'étude et de suivis et sur l'impact national de cet aménagement sur les chauves-souris.

A l'échelle du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est d'accompagner les agents de l'Etat en charge de ces dossiers pour une meilleure prise en compte des Chiroptères dans les dossiers d'étude d'impact et les mesures d'accompagnement. Le déploiement régional vise également à accompagner les porteurs de projets pour des projets plus vertueux sur cette question. La mission de l'animateur régional sera également de faire une synthèse de la situation sur cette thématique pour remonter les informations à l'échelle nationale. Du fait de l'implication du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans les documents de cadrage sur l'éolien, il est également important de travailler avec les acteurs et développeurs à un document d'orientation régional adapté au contexte local.

Tableau 26 : Prévisionnel financier (Action 7)

FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer

Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction du document cadre régional			3 000,00 €					
Résultat du travail de concertation sur l'impact cumulé			3 000,00 €	3 000,00 €				
Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)		4 500,00 €	4 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Nombre de formations réalisées à destination des services instructeurs et de la profession		2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
Nombre de comités de suivi intégrés		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL	2 250,00 €	13 250,00 €	17 250,00 €	19 250,00 €	14 250,00 €	16 250,00 €	11 250,00 €	13 250,00 €

Total sur 8 ans 107 000,00 €

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	2 250,00 €	8 750,00 €	12 750,00 €	11 750,00 €	6 750,00 €	8 750,00 €	6 750,00 €	8 750,00 €
Enveloppe Actions	- €	4 500,00 €	4 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €

V.2.8 **Action 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée**

Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques

Action 8 Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée

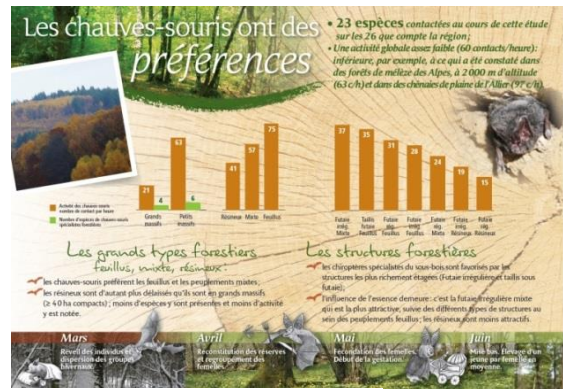
Contexte et Enjeux	La gestion forestière engendre des impacts (positifs et négatifs) importants sur les populations de Chiroptères forestiers. La France impulse une politique visant à produire davantage de bois et à développer les filières énergétiques associées. Néanmoins, elle doit également tenir compte des autres politiques déployées en faveur de la préservation de la biodiversité et des espèces inféodées à ce milieu notamment les chauves-souris.
Objectifs de l'action	➔ Mieux intégrer les recommandations pour les chauves-souris dans les pratiques, en améliorant les connaissances des gîtes et terrains de chasse, en formant les acteurs forestiers et en proposant des outils contractuels simples (Natura 2000, conventions, etc.)
Acquis PRAC 2009-2013	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Etude comparative quant à l'utilisation des différents types forestiers présents et leur utilisation par les chauves-souris ; ✎ Mise en place d'un programme pour améliorer la connaissance et le suivi de l'évolution des populations des chauves-souris forestières (STACF par exemple) ; ✎ Plaquette d'information sur les chauves-souris et la forêt à destination du monde forestier ; ✎ Intégration de différents groupes de travail pour participer à la concertation autour de la gestion forestière (charte forestière, groupe thématique futaie irrégulière, etc.)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer un diagramme des acteurs du territoire concernant la gestion forestière (expertises/exploitation/transformation) ; ○ Elaborer une convention-type de partage des connaissances sur les espèces sensibles présentes en forêts publiques (ONF) et en forêts privées (CRPF – Coopératives) en vue d'intégrer les données Chiroptères dans les plans de gestion et/ou d'orientation de gestion forestière ; ○ Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les chauves-souris forestières ayant bénéficié de peu d'études ; ○ Mettre en place des inventaires pré-exploitation et des suivis post-travaux ; ○ Intégrer davantage les enjeux chiroptères dans les démarches de labellisation ; ○ Intégrer les outils de planification tels que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), les chartes forestières de territoire pour proposer des actions d'amélioration des connaissances et de conservation en faveur de la biodiversité ; ○ Accompagner la maîtrise foncière et d'usage autour de gîtes de reproduction ; ○ Participer aux comités de pilotage locaux en faveur de la forêt (charte forestière, groupe de travail thématique des PNR, etc.) ; ○ Proposer une démarche de recensement et de conservation sur la problématique des forêts anciennes pour essayer de proposer des outils conservatoires favorables aux chauves-souris ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place des formations interdisciplinaires avec les acteurs de la forêt (coopératives forestières, GFP, etc.) du territoire visant aux partages des savoir-faire (Gestion forestière & écologie des espèces) ; ○ Proposer des formations à destination des naturalistes, des propriétaires, des gestionnaires et futurs gestionnaires ; ○ Valoriser et diffuser les résultats des suivis et des études d'amélioration des connaissances par le biais de rapports, d'articles et de conférences ; ○ Organiser une journée régionale sur la forêt autour de la question de biodiversité et gestion forestière.
Espèces prioritaires	Grande noctule, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Nathusius, Murin de Bechstein.
Espèces associées	Barbastelle d'Europe, Murin à moustaches, Murin de Brandt, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Oreillard roux
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration du diagramme des acteurs de la forêt en Nouvelle-Aquitaine créé et mis à jour ; ○ Convention-cadre de partage des données disponible, diffusée et engagée ; ○ Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières ; ○ Mise en place et nombre de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement) ; ○ Intégration des enjeux Chiroptères dans la stratégie de certification forestière ; ○ Nombre de documents d'orientation forestière intégrant les enjeux Chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents ; ○ Maîtrise foncière et d'usage acquise/gérée autour de gîtes de reproduction ; ○ Elaboration d'un document proposant une stratégie d'action à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine mettant en lien les vieilles forêts et les forêts à forte naturalité avec les Chiroptères forestiers ; ○ Formations sur les enjeux Chiroptères à destination des coopératives (nb de formations & nb de participants) ; ○ Formation sur les enjeux Chiroptères en forêt auprès d'un large public (nb de formations & nb de participants) ; ○ Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences ; ○ Mise en place de la journée d'échange Biodiversité/gestion forestière (Nb de participants à la journée d'échange).
Partenaires principaux	Animateurs des plans régionaux, ONF, CRPF, Coopératives forestières, URCOFOR, Charte forestière, CEN, PNP, PNRs, gestionnaires d'espaces naturels, groupes Chiroptères régionaux, animateurs Natura 2000, Collectivités territoriales.
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	3,4, 5, 6, 7, 10
Spécificités territoriales	La région Nouvelle-Aquitaine devient une des plus grosses régions productrices de bois avec notamment la forêt des landes en ex-Aquitaine et le plateau de Millevaches en ex-Limousin. Concernant les pratiques sylvicoles, comme pour toutes les activités d'aménagement et d'utilisation du territoire susceptibles de porter atteinte à la biodiversité, il convient d'intégrer les enjeux Chiroptères pour éviter que certaines pratiques ne viennent à dégrader l'un des habitats privilégiés de certaines espèces de chauves-souris menacées. Sur l'ex Poitou-Charentes, si la forêt est moins dense et plus morcelée, elle n'en est pas moins fragile et les grands massifs doivent faire l'objet d'une vigilance accrue car ils jouent, bien souvent, un rôle de réservoir pour les espèces strictement forestières.

Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	Organismes saproxyliques (environ 10 000 espèces), avifaune forestière
Perspective à long terme	Prendre en compte les Chiroptères dans la gestion forestière

Mesure phare : Suivi Temporel Acoustique des Chiroptères Forestiers - STACF

La surface forestière française augmente mais force est de constater que celle des forêts dites « anciennes » est en régression. Cette régression est alarmante car l'écosystème forêt est utilisé par de nombreuses espèces qui lui sont spécifiquement liées. Le STACF a entre autres pour objectif d'être un observatoire des tendances populationnelles des chauves-souris strictement forestières. En effet, ces espèces ne peuvent pas faire l'objet d'un état des lieux de leur dynamique par l'intermédiaire des comptages en milieu souterrain ou en gîtes anthropiques. Aussi, le STACF est une expérimentation visant à répondre à cette demande et à être, d'une façon plus générale, un observatoire de l'état de conservation de la biodiversité forestière sur la Nouvelle-Aquitaine. Un déploiement sur le nouveau territoire est à envisager.



Plaquette sur la prise en compte des Chiroptères forestiers© GMHL

Tableau 27 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 8)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Elaboration du diagramme des acteurs de la forêt en Nouvelle-Aquitaine créé et mis à jour								
Convention-cadre de partage de données disponibles, diffusée et engagée								
Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières								
Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)								
Intégration des enjeux Chiroptères dans la stratégie de certification forestière								
Nombre de documents d'orientation forestière intégrant les enjeux Chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents								
Document sur la stratégie forêts anciennes et chauves-souris								
Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition								
Formations sur les enjeux Chiroptères à destination des coopératives								
Formation sur les enjeux Chiroptères en forêt auprès d'un large public								
Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences								
Mise en place de la journée d'échange Biodiversité/gestion forestière								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 8 est relative à la prise en compte des chauves-souris sur la thématique forestière

Au niveau du PNA elle concerne essentiellement un travail avec les acteurs nationaux liés à la forêt. Ce travail vise à impulser, au sein des délégations, des mesures pour une meilleure prise en compte des chauves-souris dans les documents de gestion forestière et de plus amples échanges entre les acteurs sylvicoles et les organismes en charge de l'étude et la conservation des chauves-souris.

Dans le cadre du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est de formaliser le partenariat initié à l'échelle nationale au niveau local et d'impulser des dynamiques pour :

- Améliorer la connaissance sur les espèces forestières,
- Améliorer la prise en compte des chauves-souris dans les outils régionaux d'orientation sylvicole ;
- Proposer des partenariats locaux pour maintenir des habitats forestiers favorables aux Chiroptères.

Tableau 28 : Prévisionnel financier (Action 8)

FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée

Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Elaboration du diagramme des acteurs de la forêt en Nouvelle-Aquitaine créé et mis à jour	3 000,00 €							
Convention-cadre de partage de données disponibles, diffusée et engagée		3 000,00 €						
Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)			3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Intégration des enjeux chiroptères dans la stratégie de labellisation forestière (FSC)			3 000,00 €	3 000,00 €				
Nombre de documents d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Document sur la stratégie forêts anciennes et chauves-souris			9 000,00 €					
Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Formations sur les enjeux chiroptères à destination des coopératives	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
Formation sur les enjeux chiroptères en forêt auprès d'un large public		3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Mise en place de la journée d'échange Biodiversité/gestion forestière						15 000,00 €		
TOTAL	22 500,00 €	22 500,00 €	34 500,00 €	25 500,00 €	22 500,00 €	39 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €

Total sur 8 ans **214 500,00 €**

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	9 000,00 €	12 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
Enveloppe Actions	13 500,00 €	10 500,00 €	16 500,00 €	13 500,00 €	16 500,00 €	15 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €

V.2.9 Action 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles

Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques

Action
9

Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles

Contexte et Enjeux	Les Chiroptères utilisent l'espace agricole pour se déplacer et pour chasser en tant qu'indispensables alliés dans la lutte contre les ravageurs de culture. Certaines pratiques agricoles, par l'usage d'antiparasitaires, de pesticides et par la modification profonde des paysages, nuisent à l'état de conservation des populations de chauves-souris. Quelle sera leur place dans le monde agricole de demain ?
Objectifs de l'action	➔ Concilier pratiques agricoles et préservation des Chiroptères, favoriser le maintien des populations de Chiroptères dans les exploitations agricoles, étudier et valoriser les services écosystémiques rendus par les Chiroptères, ex : régulation des populations d'insectes ravageurs. Etudier l'impact de la modification du paysage et des pratiques sur la dynamique des populations (connectivité paysagère, écotoxicologie).
Acquis PRAC 2009-2013	✎ MAEC spécifiques Chiroptères sur plusieurs vallées et zones humides
Description de l'action	<p>Intégrer l'enjeu Chiroptères à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ bocage, arbres d'alignements : <ul style="list-style-type: none"> ✓ accompagner les projets de replantation (choix des espèces, largeur et longueur de haies...) ; ✓ Intégrer les DIE mis en place par les Chambres d'Agriculture sur certains territoires afin d'évaluer l'enjeu Chiroptères ; ✓ Travailler à la mise en place d'un observatoire des communautés de chauves-souris en contexte bocager. ○ élevage : <ul style="list-style-type: none"> ✓ édicter des recommandations de traitement du bétail, pour concilier bon état sanitaire du troupeau et pratiques environnementales durables et favorables aux chauves-souris ; ✓ participer à la proposition de MAEC favorables aux chauves-souris (limitation des traitements antiparasitaires) ; ✓ faire le lien avec le PNA Zones Humides. ○ Grandes cultures / vignes / vergers, etc. : ○ Poursuivre et renforcer les études sur le rôle des chauves-souris dans la régulation des ravageurs des vergers, des vignes, cultures céréalières, etc. ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier l'utilisation de la matrice agricole par les Chiroptères et l'impact des pratiques sur les espèces (connectivité paysagère, pesticides, écotoxicologie, etc.). ○ Réaliser des aménagements favorables aux chauves-souris au sein des exploitations agricoles (gîtes artificiels, aménagements de bâtiments, etc.),

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le périmètre éligible aux MAEC autour des gîtes d'intérêt ; ○ Mettre en place des cahiers des charges spécifiques à la préservation des Chiroptères (traitements antiparasitaires par exemple) sur des territoires définis (zones Natura 2000, réserves, sites en gestion conservatoire, ENS...); ○ Contribuer au recueil national d'expériences « des pratiques agricoles favorables aux chauves-souris". <p>Former les acteurs agricoles aux enjeux et intérêts de prendre en compte les habitats et les populations de chauves-souris dans leurs prises de décision (les étudiants dans les lycées agricoles, les vétérinaires, les agriculteurs, les services de l'Etat, Chambres consulaires, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diffuser les études sur les services écosystémiques des Chiroptères dans les agrosystèmes.
Espèces prioritaires	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers, Petit murin, Pipistrelle commune, Murin de Bechstein, Noctule de Leisler, Sérotine commune
Espèces associées	Toutes les espèces
Indicateurs de réalisation	<p>Intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un observatoire sur les guildes de chauves-souris et leur utilisation du système bocager ; ○ Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu Chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE) ; ○ Déclinaison d'une MAEC nationale spécifique Chiroptères (limitation des traitements antiparasitaires) ; ○ Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles et poursuivre les études sur leurs rôles d'auxiliaire des cultures ; ○ Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces. <p>Protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cahier des charges mis en place sur des territoires définis ; ○ Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces ; ○ Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, haies, mares, agroforesterie, etc.) sur des exploitations agricoles ; ○ Conventionner auprès de la profession agricole pour la protection des chauves-souris au sein des exploitations agricoles. <p>Former :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de formations auprès du monde agricole pour sensibiliser aux enjeux chauves-souris et à l'impact de certaines pratiques agricoles ; ○ Conférence de restitution des travaux liés aux services écosystémiques rendus par les Chiroptères dans les cultures auprès de la profession agricole.
Partenaires principaux	Chambres d'agriculture, Fédération Régionale d'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Porteurs de PAEC.
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	2, 3, 5, 10

Spécificités territoriales	<p>Certaines entités spécifiques de la nouvelle région doivent faire l'objet d'actions prioritaires et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur viticole de Gironde, de Dordogne et du Cognac ; • Les zones de pomicultures de la Corrèze et de la Haute-Vienne ; • Les vergers du Lot-et-Garonne ; • Le secteur bocager Picto-Charentais et de la Basse-Marche encore bien préservé ; • Les vieilles châtaigneraies du sud de la Haute-Vienne et du Nord de la Dordogne ; • Etc.
Exemples d'espèces hors Chiroptères bénéficiant de l'action	<p>Nombreux oiseaux liés aux pratiques agricoles (Alouettes, Hirondelles, Gobemouches, etc.), nombreux insectes...</p>
Perspective à long terme	<p>Sensibiliser les acteurs et prendre en compte de façon optimale les populations de chauves-souris en milieu agricole</p>

Mesure phare : le rôle des chauves-souris comme auxiliaire des cultures

Les chauves-souris sont les principales régulatrices des populations d'insectes nocturnes, dont beaucoup sont considérés comme ravageurs (Pyrale du maïs, Ver de la grappe, etc.). Des études sont actuellement menées en Nouvelle-Aquitaine pour définir le régime alimentaire des espèces présentes et leur rôle dans la régulation de ces ravageurs (projet « Viti-chiros » et « Grand rhinolophe ». Le rôle de régulateurs de ravageurs de la vigne par les chauves-souris a d'ailleurs été mis en évidence en 2017 en Gironde (projet Viti-chiros). En parallèle, l'impact des paysages et des pratiques est également étudié (connectivité paysagère, impact écotoxicologique des polluants, etc.).



Prairie pâturée © Alain BUCHET - DSNE

Tableau 29 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 9)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place d'un observatoire sur les guildes de chauves-souris et leur utilisation du système bocager								
Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu Chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)								
Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères								
Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles								
Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces								
Cahier des charges mis en place sur des territoires définis								
Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces								
Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, haies, mares, agroforesterie, etc.) sur des exploitations agricoles								
Recueil d'expériences « des pratiques agricoles favorables aux chauves-souris » rédigé								
Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 9 est relative à la prise en compte des chauves-souris sur la thématique agricole.

Au niveau du PNA elle concerne essentiellement un travail avec les acteurs nationaux liés à l'agriculture. Ce travail vise à impulser auprès des organismes agricoles, des mesures pour une meilleure prise en compte des chauves-souris dans les itinéraires agricoles déployés sur l'hexagone.

Dans le cadre du PRAC NA, l'objectif de cette fiche action est de travailler avec les acteurs du monde agricole locaux pour intégrer l'enjeu Chiroptères dans les pratiques agricoles locales. Un travail régional est à transposer quant aux pratiques agricoles locales (viticulture, pomiculture, vergers de petits fruits, etc.) pour intégrer l'enjeu Chiroptères.

Tableau 30 : Prévisionnel financier (Action 9)

FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles

Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place d'un observatoire sur les guildes de chauves-souris et leur utilisation du système bocager	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €			
Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Cahier des charges mis en place sur des territoires définis				3 000,00 €				
Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Recueil d'expériences « des pratiques agricoles favorables aux chauves-souris » rédigé				3 000,00 €				
Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €		
TOTAL	44 000,00 €	56 000,00 €	59 000,00 €	62 000,00 €	59 000,00 €	53 000,00 €	31 000,00 €	28 000,00 €

Total sur 8 ans

392 000,00 €

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation

6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 12 000,00 € 6 000,00 € 3 000,00 € 3 000,00 € 3 000,00 €

Enveloppe Actions

38 000,00 € 50 000,00 € 53 000,00 € 50 000,00 € 53 000,00 € 50 000,00 € 28 000,00 € 25 000,00 €

V.2.10 Action 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser

Soutenir le réseau et informer

Action
10

Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser

Contexte et enjeux	<p>Le fort dynamisme du réseau engagé lors du PNA Chiroptères 2009-2013 a permis d'impliquer une multiplicité d'acteurs d'horizons variés qui ont tous contribué à l'étude et à la conservation des Chiroptères. Ainsi, les échanges et la diffusion des expériences au sein de ce réseau permettent de mutualiser les actions et d'amplifier l'efficacité des projets. Il est donc primordial de continuer à soutenir et à animer ce réseau d'acteurs pour maintenir les actions en cours et en construire de nouvelles.</p> <p>De plus, pour une meilleure protection des populations de Chiroptères, il est essentiel de maintenir les actions de sensibilisation du grand public à la biologie et à la conservation de ces espèces.</p>
Objectifs de l'action	<p>➔ Animer le PRAC NA, mettre en cohérence les actions, soutenir et promouvoir les échanges dans le réseau, valoriser et capitaliser les expériences, former les acteurs et sensibiliser le public.</p>
Axe de travail	<p>informer</p>
Acquis PRAC 2009-2013	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Déclinaison du plan régional dans les 3 anciennes régions de la Nouvelle-Aquitaine ; ✎ Réseau SOS chauves-souris établi et qui fonctionne sur les 3 anciennes régions ; ✎ Mise en place d'un stage de formation à la détection acoustique organisée à tour de rôle par les structures compétentes de chaque ancienne région ; ✎ Participation à la formation nationale à la capture des Chiroptères ; ✎ Très bon développement de l'opération « Refuges chauves-souris » sur le territoire Poitou-Charentes ; ✎ Réalisation de manifestations sur les Chiroptères (Nuit Internationale de la chauve-souris, etc.) ; ✎ Plaquettes de communication éditées, expositions disponibles, etc.
Description de l'action	<p>Animer le PRAC NA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place une organisation efficace sur le nouveau territoire entre la structure animatrice et les partenaires techniques et financiers ; ○ Encourager les initiatives régionales et/ou locales pour mettre en application les actions du PRAC en Nouvelle-Aquitaine ; ○ Rédiger et diffuser la plaquette du PRAC NA affichant les grandes lignes et présentant les acteurs et l'organisation ; ○ Organiser un comité de pilotage régional ; ○ Organiser des comités territoriaux ; <p>Soutenir le réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer et/ou renforcer les actions de médiation (SOS) chauves-souris dans la région et au plus proche des sollicitations ; ○ Accompagner le réseau national (SFEPM & FCEN) dans l'élaboration de documents techniques et dans les réflexions au sein des groupes thématiques de travail ; ○ Mettre à disposition les outils pédagogiques nécessaires à la pratique de la capture dans un cadre scientifique et de conservation, et apporter

	<p>un appui technique et scientifique lors des stages de formation théorique et de validation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir le lien entre la recherche et les naturalistes, notamment en valorisant et vulgarisant les thèses et en identifiant de nouveaux sujets pour répondre aux besoins exprimés par le réseau ; ○ Poursuivre l'organisation d'une formation par an sur l'écologie acoustique. <p>Sensibiliser le grand public :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer l'information et la sensibilisation du grand public sur les chauves-souris à travers des actions spécifiques (Refuges chauves-souris, Nuit de la chauve-souris, sites internet PRAC et PNA, SFPEM et partenaires, web-documentaires, articles de presse, expositions...) et en partenariat avec d'autres animations (Jour de la nuit, Fête de la nature, journées européennes du patrimoine...).
Espèces prioritaires	Toutes les espèces
Espèces associées	
Indicateurs de réalisation	<p>Animer le PRAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plaquette PRAC rédigée et diffusée ; ○ Bilan annuel du PRAC NA ; ○ Réunion du Comité de pilotage ; ○ Réunion des comités territoriaux ; <p>Soutenir le réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan annuel régional SOS chauves-souris ; ○ Organisation d'un stage de formation à la détection acoustique ; <p>Sensibiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan annuel des opérations « Refuges pour les chauves-souris » et « Nuit internationale de la chauve-souris ».
Partenaires principaux	DREAL, Conseil Régional et Conseils départementaux, ARB NA, OAFS, PNP, PNRs, CPIE, etc.
Liens avec les autres actions du PRAC-NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
Spécificités territoriales	Aucune
Perspective à long terme	Mettre à disposition des outils pérennes, soutenir et renforcer la dynamique existante, identifier de nouveaux interlocuteurs

Mesure phare : note d'information « SOS Chauves-souris »

La cohabitation avec la faune sauvage devient de plus en plus compliquée à mesure que l'emprise de l'Homme gagne du terrain sur la nature. Les collectivités et les citoyens se trouvent souvent désemparés face à des espèces qui peuvent occuper notre bâti et bénéficient d'un statut de protection national. Les associations de protection de la nature assurent alors un véritable rôle d'accompagnement et d'information auprès de ces publics, apportant les connaissances sur l'écologie de ces espèces et sur les techniques à mettre en place pour coexister. **L'action SOS Chauves-souris est devenue incontournable aujourd'hui pour réussir à prendre en compte les chauves-souris dans nos aménagements et notre quotidien.**



Aménagement d'un gîte « piège à chaleur » dans un élevage ovin © Maxime LEUCHTMANN

Plus de **500 appels** par an en ex Poitou-Charentes

Plus de **200 appels** par an en ex Aquitaine

Plus de **100 appels** par an en ex Limousin

Tableau 31 : Calendrier prévisionnel de réalisation (Action 10)

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation du réseau								
Plaquette PRAC rédigée et diffusée								
Bilan annuel du PRAC NA								
Réunion du Comité de pilotage								
Réunion des comités territoriaux								
Mise en place de la Lettre de liaison								
Formation territoriale pour dynamiser le réseau SOS Chauves-souris								
Stage de formation acoustique								
Rencontre Régionale Chiroptères								
Création d'outil pédagogique								

PNA / PRAC NA :

La Fiche action 10 est relative aux aspects communication et outils pédagogiques autour de chauves-souris.

Au niveau du PNA elle concerne essentiellement un travail d'animation et de centralisation des supports de communication et d'organisation autour de la Nuit Internationale de la Chauves-Souris (NICS).

Dans le cadre du PRAC NA, cette action vise principalement à :

- Réaliser des opérations de sensibilisation du grand public sur les chauves-souris (NICS) ;
- Accompagner les particuliers et les collectivités quant aux problèmes de cohabitation avec les chauves-souris ;
- Rédiger et communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du PRAC NA ;

Tableau 32 : Prévisionnel financier (Action 10)

FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser

Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Animation du réseau	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Plaquette PRAC rédigée et diffusée		3 000,00 €						
Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Réalisation des comités territoriaux	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Mise en place de la Lettre de liaison		3 000,00 €						
Formation territoriale pour dynamiser le réseau SOS Chauves-souris			3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
Stage de formation acoustique	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Rencontre Régionale Chiroptères		2 250,00 €	- €	2 250,00 €	- €	2 250,00 €	- €	2 250,00 €
Création d'outil pédagogique			5 000,00 €				5 000,00 €	
TOTAL	10 600,00 €	18 850,00 €	18 600,00 €	12 850,00 €	13 600,00 €	12 850,00 €	18 600,00 €	12 850,00 €

Total sur 8 ans 118 800,00 €

En bleu : action devant être assurée dans le cadre de l'animation du PRAC NA

En rouge : action assurée par une demande financière spécifique

Enveloppe Animation	9 100,00 €	15 100,00 €	12 100,00 €	9 100,00 €	12 100,00 €	9 100,00 €	12 100,00 €	9 100,00 €
Enveloppe Actions	1 500,00 €	3 750,00 €	6 500,00 €	3 750,00 €	1 500,00 €	3 750,00 €	6 500,00 €	3 750,00 €

V.3 BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DES ACTIONS DU PRAC EN NOUVELLE-AQUITAINE

Tableau 33 : Budget prévisionnel global des actions du PRAC en Nouvelle-Aquitaine

Actions		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
1	Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	11 800,00 €	24 800,00 €	23 300,00 €	26 300,00 €	23 300,00 €	23 300,00 €	29 300,00 €	26 300,00 €	188 400,00 €
2	Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	12 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	104 000,00 €
3	Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	62 000,00 €
4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	15 750,00 €	15 750,00 €	15 750,00 €	15 750,00 €	24 750,00 €	15 750,00 €	18 750,00 €	15 750,00 €	138 000,00 €
5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	8 000,00 €	8 000,00 €	14 000,00 €	38 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €	106 000,00 €
6	Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	9 000,00 €	12 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	102 000,00 €
7	Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	2 250,00 €	13 250,00 €	17 250,00 €	19 250,00 €	14 250,00 €	16 250,00 €	11 250,00 €	13 250,00 €	107 000,00 €

Actions		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
8	Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	19 500,00 €	22 500,00 €	34 500,00 €	25 500,00 €	22 500,00 €	39 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	211 500,00 €
9	Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	44 000,00 €	56 000,00 €	59 000,00 €	62 000,00 €	59 000,00 €	53 000,00 €	31 000,00 €	28 000,00 €	392 000,00 €
10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	10 600,00 €	18 850,00 €	18 600,00 €	12 850,00 €	13 600,00 €	12 850,00 €	18 600,00 €	12 850,00 €	118 800,00 €
TOTAL		139 900,00 €	190 150,00 €	227 400,00 €	236 650,00 €	199 400,00 €	202 150,00 €	174 900,00 €	159 150,00 €	1 529 700,00 €

Dans la budgétisation des différentes fiches actions apparaît une dichotomie entre deux enveloppes budgétaires :

Cette ventilation permet de différencier les actions qui relèvent de l'animation du plan de celles qui relèvent d'un montage financier particulier.

Enveloppe Animation	49 900,00 €	68 400,00 €	93 900,00 €	78 900,00 €	67 900,00 €	57 900,00 €	58 900,00 €	57 900,00 €	533 700,00 €
Enveloppe Actions	90 000,00 €	121 750,00 €	133 500,00 €	157 750,00 €	131 500,00 €	144 250,00 €	116 000,00 €	101 250,00 €	996 000,00 €

L'animation rassemble l'ensemble des actions de coordination et/ou de production d'outils permettant de faciliter le travail sur les Chiroptères au sein du territoire. L'enveloppe d'actions regroupe la mise en œuvre d'actions de suivi et de production d'outils plus conséquents qui nécessitent des recherches de financements parallèles et donc le montage d'un dossier spécifique. L'enveloppe d'animation doit servir à dégager du temps à la structure animatrice pour chercher ces nouveaux partenaires techniques et financiers indispensables au montage de ces projets spécifiques. Cette enveloppe d'animation se doit d'être suffisante pour réussir à mobiliser les autres acteurs du territoire et décliner les actions programmées.

Les tableaux 34 et 35 présentent cette ventilation entre **Animation** et **Actions** par fiche action et par année.

Tableau 34 : Enveloppe **Animation** nécessaire estimée par fiche action et par année pour atteindre les objectifs affichés du PRAC en Nouvelle-Aquitaine

Animation								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FA1	11 800,00 €	14 800,00 €	13 300,00 €	16 300,00 €	13 300,00 €	13 300,00 €	13 300,00 €	16 300,00 €
FA2	2 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
FA3	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FA4	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	9 750,00 €	750,00 €	3 750,00 €	750,00 €
FA5	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €
FA6	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FA7	2 250,00 €	8 750,00 €	12 750,00 €	11 750,00 €	6 750,00 €	8 750,00 €	6 750,00 €	8 750,00 €
FA8	9 000,00 €	12 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
FA9	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FA10	9 100,00 €	15 100,00 €	12 100,00 €	9 100,00 €	12 100,00 €	9 100,00 €	12 100,00 €	9 100,00 €
Total	49 900,00 €	68 400,00 €	93 900,00 €	78 900,00 €	67 900,00 €	57 900,00 €	58 900,00 €	57 900,00 €
								533 700,00 €

Tableau 35 : Enveloppe **Actions** nécessaire estimée par fiche action et par année pour atteindre les objectifs affichés du PRAC en Nouvelle-Aquitaine

Actions								
Objectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FA1	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €
FA2	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
FA3	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
FA4	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
FA5	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	35 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
FA6	6 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
FA7	- €	4 500,00 €	4 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
FA8	10 500,00 €	10 500,00 €	16 500,00 €	13 500,00 €	16 500,00 €	30 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €
FA9	38 000,00 €	50 000,00 €	53 000,00 €	50 000,00 €	53 000,00 €	50 000,00 €	28 000,00 €	25 000,00 €
FA10	1 500,00 €	3 750,00 €	6 500,00 €	3 750,00 €	1 500,00 €	3 750,00 €	6 500,00 €	3 750,00 €
	90 000,00 €	121 750,00 €	133 500,00 €	157 750,00 €	131 500,00 €	144 250,00 €	116 000,00 €	101 250,00 €
								996 000,00 €

Ainsi en fonction des années, il est nécessaire de disposer d'une enveloppe allant de 49 900 €/an à 93 900 €/an pour pouvoir assurer l'animation du PRAC Nouvelle-Aquitaine à la hauteur des objectifs affichés. Un complément allant de 90 000 €/an à 157 750 €/an devra également être recherché en complément pour pouvoir assurer la bonne mise en œuvre des actions programmées.

V.4 FEUILLE DE ROUTE PUR CHAQUE ANNEE

V.4.1 Actions programmées par années

a. Calendrier des actions prévues en 2018

Tableau 36 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2018

Fiche Actions	Intitulé	2018
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2018
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Elaboration du diagramme des acteurs de la forêt en Nouvelle-Aquitaine créé et mis à jour	3 000,00 €
	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Formations sur les enjeux chiroptères à destination des coopératives	3 000,00 €
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Mise en place d'un observatoire sur les guildes de chauves-souris et leur utilisation du système bocager	3 000,00 €
	Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)	3 000,00 €
	Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères	3 000,00 €
	Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces	5 000,00 €
	Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles	5 000,00 €
	Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture	25 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €
	Enveloppe Animation	49 900,00 €
	Enveloppe Actions	90 000,00 €

b. Calendrier des actions prévues en 2019

Tableau 37 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2019

Fiche Actions	Intitulé	2019
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Bases de données interopérables	3 000,00 €
	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées	10 000,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2019
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €
	Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières	3 000,00 €
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)	4 500,00 €
	Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre	3 000,00 €
	Nombre de formations réalisées à destination des services instructeurs et de la profession	2 000,00 €
	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
	Nombre de comités de suivi intégrés	1 500,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Convention-cadre de partage de données disponible, diffusée et engagée	3 000,00 €
	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €
	Formation sur les enjeux chiroptères en forêt auprès d'un large public	3 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2019
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)	3 000,00 €
	Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères	3 000,00 €
	Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles	5 000,00 €
	Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces	5 000,00 €
	Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces	10 000,00 €
	Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles	5 000,00 €
	Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture	25 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Plaquette PRAC rédigée et diffusée	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Mise en place de la Lettre de liaison	3 000,00 €
	Rencontre Régionale Chiroptères	2 250,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €
	Enveloppe Animation	68 400,00 €
	Enveloppe Actions	121 750,00 €

c. Calendrier des actions prévues en 2020

Tableau 38 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2020

Fiche Actions	Intitulé	2020
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Contribution à l'Observatoire national	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées	10 000,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Mise en place, formation et sensibilisation du réseau « veille sanitaire » en Nouvelle-Aquitaine (procédures de signalement, de récoltes, etc.) (2020)	2 000,00 €
	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2020
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
	Rédaction des procédures d'intervention en lien avec les partenaires de la veille sanitaire	6 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Mise en place d'un partenariat avec les collectivités et bailleurs sociaux pour la prise en compte des chauves-souris dans les travaux de construction / rénovation de l'Habitat	3 000,00 €
	Organisation de formations à destination des services compétents (ABF, STAP, CAUE, etc.)	3 000,00 €
	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Rédaction d'une note de procédure pour la prise en compte des chauves-souris dans les ouvrages d'art à l'image des démarches déjà menées avec certains Conseils Départementaux	3 000,00 €
	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €
	Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières	3 000,00 €
	Organisation d'une formation technique régionale	3 000,00 €
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Rédaction du document cadre régional	3 000,00 €
	Résultat du travail de concertation sur l'impact cumulé	3 000,00 €
	Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)	4 500,00 €
	Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre	3 000,00 €
	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
	Nombre de comités de suivi intégrés	1 500,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)	3 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2020
	Intégration des enjeux chiroptères dans la stratégie de labellisation forestière (FSC)	3 000,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Document sur la stratégie forêts anciennes et chauves-souris	9 000,00 €
	Formations sur les enjeux chiroptères à destination des coopératives	3 000,00 €
	Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Mise en place d'un observatoire sur les guildes de chauves-souris et leur utilisation du système bocager	3 000,00 €
	Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)	3 000,00 €
	Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères	3 000,00 €
	Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles	5 000,00 €
	Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces	5 000,00 €
	Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces	10 000,00 €
	Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles	5 000,00 €
	Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture	25 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Formation territoriale pour dynamiser le réseau SOS Chauves-souris	3 000,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €
	Création d'outil pédagogique	5 000,00 €
Enveloppe Animation		93 900,00 €
Enveloppe Actions		133 500,00 €

d. Calendrier des actions prévues en 2021

Tableau 39 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2021

Fiche Actions	Intitulé	2021
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Contribution à l'Observatoire national	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Elaboration/actualisation des tendances évolutives des espèces	3 000,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €
	Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées	10 000,00 €
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les projets d'aménagement	3 000,00 €
	Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris dans les documents d'urbanisme	3 000,00 €
	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Elaboration d'un programme d'actions pour la réhabilitation des églises en faveur des chauves-souris	30 000,00 €
	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €
	Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières	3 000,00 €
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Résultat du travail de concertation sur l'impact cumulé	3 000,00 €
	Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)	7 500,00 €
	Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre	3 000,00 €
	Nombre de formations réalisées à destination des services instructeurs et de la profession	2 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2021
	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
	Nombre de comités de suivi intégrés	1 500,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)	3 000,00 €
	Intégration des enjeux chiroptères dans la stratégie de labellisation forestière (FSC)	3 000,00 €
	Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Formation sur les enjeux chiroptères en forêt auprès d'un large public	3 000,00 €
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
	FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)
Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères		3 000,00 €
Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles		5 000,00 €
Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces		5 000,00 €
Cahier des charges mis en place sur des territoires définis		3 000,00 €
Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces		10 000,00 €
Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles		5 000,00 €
Recueil d'expériences « des pratiques agricoles favorables aux chauves-souris » rédigé		3 000,00 €
Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture		25 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Rencontre Régionale Chiroptères	2 250,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €
	Enveloppe Animation	78 900,00 €
	Enveloppe Actions	157 750,00 €

e. Calendrier des actions prévues en 2022

Tableau 40 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2022

Fiche Actions	Intitulé	2022
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Contribution à l'Observatoire national	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €
	Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées	10 000,00 €
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur la mise en sécurité des falaises	4 500,00 €
	Rédaction d'une note méthodologique sur la prise en compte des chauves-souris sur les créations / renouvellements / extensions de carrières	4 500,00 €
	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Organisation de formations à destination des services compétents (ABF, STAP, CAUE, etc.)	3 000,00 €
	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2022
de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €
	Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières	3 000,00 €
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)	7 500,00 €
	Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre	3 000,00 €
	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
	Nombre de comités de suivi intégrés	1 500,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)	3 000,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €
	Formations sur les enjeux chiroptères à destination des coopératives	3 000,00 €
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Mise en place d'un observatoire sur les guildes de chauves-souris et leur utilisation du système bocager	3 000,00 €
	Définition d'un cahier des charges simplifié à destination des chambres consulaires pour intégrer l'enjeu chiroptères dans les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)	3 000,00 €
	Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères	3 000,00 €
	Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles	5 000,00 €
	Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces	5 000,00 €
	Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces	10 000,00 €
	Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles	5 000,00 €
	Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture	25 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2022
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Formation territoriale pour dynamiser le réseau SOS Chauves-souris	3 000,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €
Enveloppe Animation		67 900,00 €
Enveloppe Actions		131 500,00 €

f. Calendrier des actions prévues en 2023

Tableau 41 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2023

Fiche Actions	Intitulé	2023
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Contribution à l'Observatoire national	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €
	Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées	10 000,00 €
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €
	Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières	3 000,00 €
	Organisation d'une formation technique régionale	3 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2023
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)	7 500,00 €
	Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre	3 000,00 €
	Nombre de formations réalisées à destination des services instructeurs et de la profession	2 000,00 €
	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
	Nombre de comités de suivi intégrés	1 500,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)	4 500,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Formation sur les enjeux chiroptères en forêt auprès d'un large public	3 000,00 €
	Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
	Mise en place de la journée d'échange Biodiversité/gestion forestière	15 000,00 €
FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères	3 000,00 €
	Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles	5 000,00 €
	Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces	5 000,00 €
	Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces	10 000,00 €
	Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles	5 000,00 €
	Poursuivre les études sur le rôle d'auxiliaire de culture	25 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Rencontre Régionale Chiroptères	2 250,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2023
	Enveloppe Animation	57 900,00 €
	Enveloppe Actions	144 250,00 €

g. Calendrier des actions prévues en 2024

Tableau 42 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2024

Fiche Actions	Intitulé	2024
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Contribution à l'Observatoire national	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Elaborer des fiches sites pour tous les sites à enjeux	6 000,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €
	Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées	10 000,00 €
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Réalisations actions de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du milieu souterrain (spéléologues, etc.)	3 000,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Organisation de formations à destination des services compétents (ABF, STAP, CAUE, etc.)	3 000,00 €
	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2024
	Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières	3 000,00 €
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)	4 500,00 €
	Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre	3 000,00 €
	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
	Nombre de comités de suivi intégrés	1 500,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)	4 500,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €
	Formations sur les enjeux chiroptères à destination des coopératives	3 000,00 €
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Mise en place d'un observatoire sur les guildes de chauves-souris et leur utilisation du système bocager	3 000,00 €
	Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères	3 000,00 €
	Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles	5 000,00 €
	Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces	5 000,00 €
	Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces	10 000,00 €
	Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles	5 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Formation territoriale pour dynamiser le réseau SOS Chauves-souris	3 000,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €
	Création d'outil pédagogique	5 000,00 €
	Enveloppe Animation	58 900,00 €
	Enveloppe Actions	116 000,00 €

h. Calendrier des actions prévues en 2025

Tableau 43 : Opérations retenues pour chaque Fiche action dans le cadre du PRAC Nouvelle-Aquitaine en 2025

Fiche Actions	Intitulé	2025
FA 1 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Mise à disposition et valorisation des connaissances	1 500,00 €
	Contribution à l'Observatoire national	1 500,00 €
	Actualisation de la liste régionale des gîtes d'intérêt protégés et à protéger	300,00 €
	Elaboration/actualisation des tendances évolutives des espèces	3 000,00 €
	Synthèses des suivis des sites (Tout type de sites)	7 000,00 €
	Mise en place de programme et synthèses des actions menées pour l'amélioration des connaissances des espèces ciblées	10 000,00 €
	Contributions aux réflexions sur la nature des données, aux rapportages (Natura 2000, Listes Rouges, ZNIEFFs, etc.)	3 000,00 €
FA 2 : Déployer une veille sanitaire en Nouvelle-Aquitaine	Actualisation annuelle des cas recensés (rage, WNS, etc.)	500,00 €
	Formation des captureurs (dans le cadre de la formation nationale à la capture en lien avec le MNHN), aux méthodes de prélèvements biologiques adaptées	1 500,00 €
	Réalisation d'étude et synthèse sur la veille sanitaire (éco toxicologie, éco épidémiologie)	10 000,00 €
FA 3 : Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	Réalisation et publication des travaux de modélisation de l'occupation de l'espace	4 000,00 €
	Mise en place d'outils de protection en faveur des chauves-souris et d'initiatives contre la pollution lumineuse	3 000,00 €
FA 4 : Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Synthèse des sites protégés ou conventionnés	750,00 €
	Mise en place d'outil de protection (Acquisition foncière, protection physique de site)	15 000,00 €
FA 5 : Protéger les gîtes dans les bâtiments	Synthèse de l'opération « Refuges » et sur la protection des gîtes épigés	3 000,00 €
	Protection de gîtes à chiroptères (acquisition foncière, protection réglementaire, etc.)	5 000,00 €
FA 6 : Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport, les ouvrages d'art et la gestion des bords de routes	Réalisation d'étude et synthèses sur l'impact des infrastructures et sur les projets de requalification en faveur des chauves-souris	6 000,00 €
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 000,00 €
	Mise en place d'un schéma départemental de gestion durable des infrastructures linéaires et des dépendances routières	3 000,00 €
FA 7 : Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens terrestres et en mer	Etude et synthèse sur les espèces de « haut vol » et/ou migratrices (tous les ans)	4 500,00 €
	Etat des lieux des suivis de mortalité et des mesures correctrices mises en œuvre	3 000,00 €
	Nombre de formations réalisées à destination des services instructeurs et de la profession	2 000,00 €

Fiche Actions	Intitulé	2025
	Nombre de projets accompagnés	2 250,00 €
	Nombre de comités de suivi intégrés	1 500,00 €
FA 8 : Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance sur les espèces forestières	7 500,00 €
	Mise en place de suivis sur des parcelles devant faire l'objet d'exploitation (suivi pré et post aménagement)	4 500,00 €
	Nombre de document d'orientation forestière intégrant les enjeux chiroptères (SRGS, Chartes forestières, PSG, etc.) et participation à l'élaboration de ces documents	3 000,00 €
	Formation sur les enjeux chiroptères en forêt auprès d'un large public	3 000,00 €
	Maîtrises foncières et d'usage forestières acquises/gérées/conventionnées situées à proximité de gîte de parturition	3 000,00 €
	Rédaction des rapports d'études, valorisation, diffusion et conférences	3 000,00 €
	FA 9 : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	Déclinaison d'une MAEC spécifiques Chiroptères
Décrire le régime alimentaire de plusieurs espèces de Chiroptères dans la région au regard des pratiques agricoles		5 000,00 €
Modéliser et étudier la connectivité paysagère pour plusieurs espèces		5 000,00 €
Etudes sur l'écotoxicologie de plusieurs espèces		10 000,00 €
Expérimenter des aménagements favorables aux chauves-souris (gîtes artificiels, etc.) sur des exploitations agricoles		5 000,00 €
FA 10 : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Animation du réseau	3 000,00 €
	Bilan annuel du PRAC NA ;	4 500,00 €
	Réalisation d'un Comité de pilotage	800,00 €
	Réalisation des comités territoriaux	800,00 €
	Rencontre Régionale Chiroptères	2 250,00 €
	Stage de formation acoustique	1 500,00 €
Enveloppe Animation		57 900,00 €
Enveloppe Actions		101 250,00 €

V.5 LES ENJEUX POUR CHAQUE ESPECE DU PRAC NA AU TRAVERS DES FICHES ACTIONS

Le tableau 44 de la page suivante permet de mettre en avant les principaux enjeux par espèces prioritaires du Plan Régional d'Action Chiroptère Nouvelle-Aquitaine et de les relier aux fiches actions correspondantes. Il ne fait pas état de tous les enjeux pour chacune des espèces du plan mais des enjeux prioritaires.

Tableau 44 : Principaux Enjeux et Objectifs pour chaque espèce du PRAC NA et Fiches actions correspondantes. Attention ce tableau ne vise pas à dresser tous les enjeux liés aux espèces du plan mais à mettre en avant les plus importants pour chacune d'elles. Il permet ainsi de lier les enjeux par espèces aux différentes fiches actions.

Espèces du PRAC NA	Enjeux	Objectifs	Fiche Actions correspondantes										
			FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	FA8	FA9	FA10	
Petit rhinolophe	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente				x	x						
	Mortalité directe et rupture de corridors	Prendre en compte cette espèce dans les problématiques de perméabilité des infrastructures de transport							x				
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Destruction des sites	Réussir à maintenir la cohabitation Homme-Chauves-souris au sein du bâti (SOS Chiroptères)											x
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur les Trames noires et la connectivité du paysage (TVB)			x								
	Mortalité directe/Désertification des territoires de chasse	Connaître l'impact des intrants sur l'espèce		x									
	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
Grand rhinolophe	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente				x	x						
	Mortalité directe et rupture de corridors	Prendre en compte cette espèce dans les problématiques de perméabilité des infrastructures de transport							x				
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Destruction des sites	Réussir à maintenir la cohabitation Homme-Chauves-souris au sein du bâti (SOS Chiroptères)											x
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur les Trames noires et la connectivité du paysage (TVB)			x								

Espèces du PRAC NA	Enjeux	Objectifs	Fiche Actions correspondantes										
			FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	FA8	FA9	FA10	
	Mortalité directe/Désertification des territoires de chasse	Connaître l'impact des intrants sur l'espèce		x									
	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
Rhinolophe euryale	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente					x						
	Mortalité directe et rupture de corridors	Prendre en compte cette espèce dans les problématiques de perméabilité des infrastructures de transport						x					
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables								x	x		
	Destruction des sites	Réussir à maintenir la cohabitation Homme-Chauves-souris au sein du bâti (SOS Chiroptères)											x
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur les Trames noires et la connectivité du paysage (TVB)			x								
	Mortalité directe/Désertification des territoires de chasse	Connaître l'impact des intrants sur l'espèce		x									
	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
Minioptère de Schreibers	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente					x						
	Mortalité directe et rupture de corridors	Prendre en compte cette espèce dans les problématiques de perméabilité des infrastructures de transport						x					
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables								x	x		
	Destruction des sites	Réussir à maintenir la cohabitation Homme-Chauves-souris au sein du bâti (SOS Chiroptères)											x
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur les Trames noires et la connectivité du paysage (TVB)			x								

Espèces du PRAC NA	Enjeux	Objectifs	Fiche Actions correspondantes										
			FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	FA8	FA9	FA10	
	Mortalité directe/Désertification des territoires de chasse	Connaître l'impact des intrants sur l'espèce et surveiller une éventuelle mortalité anormale		x									
	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
Grand murin/Petit murin	Préciser la répartition et le statut de conservation de ces espèces	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations en Nouvelle-Aquitaine	x										
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Mortalité directe/Désertification des territoires de chasse	Connaître l'impact des intrants sur l'espèce		x									
Murin de Daubenton	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations en Nouvelle-Aquitaine	x										
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur les Trames noires et la connectivité du paysage (TVB)			x								
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Destruction des sites	Travailler avec les gestionnaires des ouvrages d'art pour maintenir les sites							x				
Murin à oreilles échancrées	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente				x	x						
	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
	Mortalité directe/Désertification des territoires de chasse	Connaître l'impact des intrants sur l'espèce		x									
Murin de Bechstein	Perte d'habitats favorables	Favoriser une gestion forestière favorable à l'espèce									x		

Espèces du PRAC NA	Enjeux	Objectifs	Fiche Actions correspondantes										
			FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	FA8	FA9	FA10	
	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente				x	x						
Barbastelle d'Europe	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente				x	x						
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
Grande noctule	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments sur sa répartition	x										
	Mortalité directe	Mieux prendre en compte l'espèce dans le cadre des projets éoliens								x			
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur la connectivité du paysage (TVB)			x								
Noctule commune	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales et sur sa répartition	x										
	Mortalité directe	Mieux prendre en compte l'espèce dans le cadre des projets éoliens								x			
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur la connectivité du paysage (TVB)			x								
Noctule de Leisler	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales et sur sa répartition	x										

Espèces du PRAC NA	Enjeux	Objectifs	Fiche Actions correspondantes										
			FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	FA8	FA9	FA10	
	Mortalité directe	Mieux prendre en compte l'espèce dans le cadre des projets éoliens								x			
	Ruptures des corridors/uniformisation des habitats	Favoriser les structures verticales favorables aux déplacements de l'espèce ainsi qu'une mosaïque d'habitats favorables									x	x	
	Ruptures des corridors/ Désertification des territoires de chasse	Travailler sur la connectivité du paysage (TVB)			x								
Pipistrelle commune	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
	Destruction des sites	Réussir à maintenir la cohabitation Homme-Chauves-souris au sein du bâti (SOS Chiroptères)											x
	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente. Prise en compte dans les projets de rénovation des bâtiments					x						
	Mortalité directe	Mieux prendre en compte l'espèce dans le cadre des projets éoliens								x			
Pipistrelle de Nathusius	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments sur sa répartition et sur les couloirs de migrations	x										
	Mortalité directe	Mieux prendre en compte l'espèce dans le cadre des projets éoliens								x			
Sérotine commune	Evaluer le statut de conservation de l'espèce	Être capable d'apporter des éléments quant à la dynamique des populations régionales	x										
	Destruction des sites	Réussir à maintenir la cohabitation Homme-Chauves-souris au sein du bâti (SOS Chiroptères)											x
	Destruction des sites	Conservation des sites où l'espèce est présente. Prise en compte dans les projets de rénovation des bâtiments					x						
	Mortalité directe	Mieux prendre en compte l'espèce dans le cadre des projets éoliens		x						x			
	Risque sanitaire	Surveiller la prévalence de la Rage sur l'espèce		x									

Espèces du PRAC NA	Enjeux	Objectifs	Fiche Actions correspondantes											
			FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	FA8	FA9	FA10		
Oreillard montagnard	Connaître l'état de conservation de l'espèce à l'échelle régionale et apporter des éléments quant à son statut en France	Amélioration la connaissance quant à la répartition de l'espèce	x											
Toutes les espèces de chauves-souris	Absence de connaissance sur les espèces par les différents acteurs et le public/Mortalité directe	Diffuser les connaissances sur l'espèce et son écologie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

GLOSSAIRE

ABF :	Architecte des Bâtiments de France
ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADILVA :	Association Française des Directeurs et Cadres des Laboratoires Publics d'Analyses Vétérinaires
AFAC-Agroforesteries :	Association Française Arbres Champêtres- Agroforesteries
ANABF :	Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France
ANECAT :	Association Nationale des Exploitants des Cavernes Aménagées pour le Tourisme
ANPCEN :	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
ANSES :	Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA :	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ATEN :	Atelier Technique des Espaces Naturels
AVAP :	Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
BCAE :	Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BRGM :	Bureau de Recherche Géologique et Minière
CAPEB :	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE :	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CCTP :	Cahier de Clauses Techniques Particulières
CCO :	Centre de Coordination de l'Ouest
CEN :	Conservatoire d'Espaces Naturels
CEREMA :	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CETEF :	Centres d'Etudes Techniques et Economiques Forestières
CITFL :	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CRPF :	Centre Régional de la Propriété Forestière
CNPF :	Centre National de la Propriété Forestière
COTITA :	Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement
CRMH :	Conservateur Régional des Monuments Historiques
CSRPN :	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CTOA :	Centre des Techniques d'Ouvrages d'Art
CVRH :	Centre de Valorisation des Ressources Humaines
DDCSPP :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT(M) :	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DGAL :	Direction Générale de l'Alimentation
DGER :	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DHFF :	Directive Habitats-Faune-Flore

DIR :	Direction Interdépartementale des Routes
DPSM :	Département Prévention et Sécurité Minière
DRAF :	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF :	Electricité de France
ENTPE :	Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
EPI :	the Eurobats Projects Initiative
ERC :	Eviter, Réduire, Compenser
ERDF :	Electricité Réseau Distribution de France
FARRE :	Forum des Agriculteurs Responsables Respectueux de l'Environnement
FCAUE :	Fédération des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
FDGEDA :	Fédération Départementale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole
FEDER :	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
FEE :	France Energie Eolienne
FFB :	Fédération Française du Bâtiment
FFCAM :	Fédération française des clubs alpins et de montagne
FFME :	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
FFS :	Fédération Française de Spéléologie
FNAB :	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FNCIVAM :	Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
FNCOFOR :	Fédération Nationale des COmmunes FORestières
FNE :	France Nature Environnement
FOGEFOR :	FOrmation à la GEstion FORestière
FPNR :	Fédération des Parcs Naturels Régionaux
GDS :	Groupement de Défense Sanitaire
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GI2E :	Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental
GISOS :	Groupement d'Intérêt Scientifique sur l'Impact et la Sécurité des Ouvrages Souterrains
GTV :	Groupement Technique Vétérinaire
ICOMOS :	International Council on Monuments and Sites
IDF :	Institut pour le Développement Forestier
IDRRIM :	Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité
IFORE :	Institut de FORmation à l'Environnement
INERIS :	Institut National de l'Environnement Industriel et des RISques
INRA :	Institut National de la Recherche Agronomique
LAGORA :	Logiciel d'Aide à la Gestion des Ouvrages d'Art

LDAV :	Laboratoires Départementaux d'Analyses Vétérinaires
LNR :	Laboratoire National de Référence
LPO :	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAAF :	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAEC :	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MTES :	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
MINDEF :	MINistère de la DEFense
MNHN :	Muséum National d'Histoire Naturelle
NRE :	Notice Responsabilité Environnement
ONCFS :	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA :	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF :	Office National des Forêts
OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAC :	Politique Agricole Commune
PCET :	Plans Climat-Energie Territoriaux
PDRH :	Programme de Développement Rural Hexagonal
PNA :	Plan National d'Actions
SCAP :	Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées
SER :	Syndicat des Energies Renouvelables
SFEPM :	Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
SMAC :	Surveillance de la Mortalité Anormale des Chiroptères
SNCF :	Société Nationale des Chemins de Fer
SRCAE :	Schémas Régionaux Climat Air Energie
SRCE :	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STAP :	Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine
TVB :	Trame Verte et Bleue
UB2 :	Urbanisme, Bâti, Biodiversité
UFCS :	Union Française des Centres de Soin
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNICEM :	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction
UTAM :	Unité Territoriale Après-Mine
VNF :	Voies Navigables de France
WND :	White Nose Disease
ZNIEFF :	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ANNEXES

Annexe 1 : Composition du Comité de Pilotage (COFIL) du PRAC Nouvelle-Aquitaine (Proposition).	133
Annexe 2 : Composition des Comités Techniques Territoriaux (COTECH) du PRAC Nouvelle-Aquitaine (Proposition).....	135
Annexe 3 : Tableau de synthèse des principaux sites à enjeux pour les Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine	- 136 -

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE (COFIL) DU PRAC NOUVELLE-AQUITAINE (PROPOSITION)

- Présidents des Conseils Départementaux, ou leurs représentants (12 départements) ;
- Directeurs Départementaux des Territoires (et de la Mer), ou leur représentant (12 départements) ;
- Directeurs des CAUE, ou leur représentant (12 départements) ;
- Architectes des Bâtiments de France (STAP), ou leur représentant (12 départements) ;
- Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant ;
- Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant ;
- Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant ;
- Délégué régional Poitou-Charentes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- Délégué régional de l'Agence Française de Biodiversité ;
- Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts, ou son représentant ;
- Délégué de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou son représentant ;
- Délégué de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ou son représentant ;
- Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, ou son représentant ;
- Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, ou son représentant ;
- Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière, ou son représentant ;
- Délégué Centre-Atlantique du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, ou son représentant ;
- Président de l'Agence Régionale de Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB NA),
- Responsable de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS) ;
- Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de NA ;
- Président du Parc National des Pyrénées, ou son représentant ;
- Président du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, ou son représentant ;
- Président du Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin, ou son représentant ;
- Président du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, ou son représentant ;
- Président du Parc Naturel Régional des Landes de Gascognes, ou son représentant ;
- Président du Parc Naturel Régional du Médoc, ou son représentant ;
- Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, ou son représentant ;
- Directeur du LabEx ECOFECT, ou son représentant ;
- Président du Comité Spéléologique Régional de Nouvelle-Aquitaine, ou son représentant ;
- Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, ou son représentant ;
- Présidente du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, ou son représentant ;
- Présidente du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin, ou son représentant ;
- Président de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, ou son représentant ;
- Président du Groupe Chiroptères d'Aquitaine, ou son représentant ;
- Président de la LPO France, ou son représentant ;
- Directeur d'Eliomys, ou son représentant ;

- Directeur de la SEISE, ou son représentant ;
- Président du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, ou son représentant ;
- Directeur d'ENCIS Environnement, ou son représentant ;
- Directeur du Syndicat des énergies renouvelables, ou son représentant ;
- Président de Poitou-Charentes Nature, ou son représentant ;
- Président de Charente Nature, ou son représentant ;
- Coordonnateur de Nature-Environnement 17, ou son représentant ;
- Président de Deux-Sèvres Nature Environnement, ou son représentant ;
- Président de Vienne Nature, ou son représentant ;
- Secrétaire National du Groupe Chiroptères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), ou son représentant ;
- Animateurs des Plans Régionaux d'Action en faveur des Chiroptères des régions Centre Val de Loire, Pays-de-Loire, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes.

ANNEXE 2 : PROPOSITION DE COMPOSITION DES COMITES TECHNIQUES TERRITORIAUX (COTECH) DU PRAC NOUVELLE-AQUITAINE (PROPOSITION)

- **Ex Aquitaine :**
 - GCA
 - LPO France (coordination régionale ex Aquitaine) ;
 - CEN Aquitaine ;
 - Eliomys ;
 - ONF ;
 - CRPF ;
 - PNP ;
 - PNR Landes de Gascogne ;
 - PNR Médoc ;
 -

- **Ex Limousin :**
 - GMHL
 - CEN Limousin ;
 - PNR Millevaches en Limousin ;
 - PNR Périgord-Limousin ;
 - ENCIS Environnement ;
 - Limoges Métropole ;
 - ONF ;
 - CRPF ;
 -

- **Ex Poitou-Charentes :**
 - Poitou-Charentes Nature
 - LPO France ;
 - Charente Nature ;
 - Deux-Sèvres Nature Environnement ;
 - Vienne Nature ;
 - Nature-Environnement 17 ;
 - CREN Poitou-Charentes ;
 - PNR Marais Poitevin ;
 - CEBC/CNRS-ULR ;
 - ONF ;
 - CRPF ;
 -

ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX SITES A ENJEUX POUR LES CHIROPTÈRES EN NOUVELLE-AQUITAINE

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
1	16	RANCOGNE	Grotte de Rancogne	Reproduction/Parturition/ Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis nattereri</i> , <i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis bescheinii</i>
2	16	SAINT-MEME-LES-CARRIERES	Réseau de carrières	Reproduction/Parturition/ Hibernation	Aucun	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis nattereri</i> , <i>Myotis bescheinii</i> , <i>Plecotus auritus</i>
3	16	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	Carrières des Chaudrolles	Reproduction /Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Myotis myotis</i>
4	16	CHAMPAGNE-MOUTON	Grotte de Grosbot	Reproduction/Hibernation	Site CEN	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis nattereri</i> , <i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis bescheinii</i>
5	16	AGRIS	Grotte de la Fosse Mobile	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis myotis</i>
6	16	GARAT	Carrière de Bellevue	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis myotis</i>
7	16	LESSAC	Viaduc de Lessac	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
8	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Château de Verteuil	Parturition	Aucun	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Nyctalus leisleri</i> , <i>Pipistrellus pipistrellus</i>
9	16	TAIZE-AIZIES	Les Forges	Parturition	Aucun	<i>Nyctalus noctula</i>
10	16	MANSLE	Gymnase	Parturition	Aucun	<i>Nyctalus noctula</i>
11	16	DIRAC	Château de la Tranchade	Parturition	NATURA 2000	<i>Myotis emarginatus</i>
12	16	MONTBRON	Mairie	Parturition	Aucun	<i>Nyctalus noctula</i>
13	17	SAINT-SORNIN	Carrière de l'Enfer	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
14	17	SAINT-SAVINIEN	Réseau de carrières	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis alcathoe</i> , <i>Myotis nattereri</i> , <i>Plecotus auritus</i>
15	17	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	Carrières de Fief de Foye	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Myotis myotis</i>
16	17	LA CLISSE	Carrière de la Roche	Reproduction/Parturition/Hibernation	Site CEN	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
17	17	SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE	Réseau de sites	Reproduction/Parturition/Hibernation	Site CEN	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
18	17	RETAUD	Carrière de Chez Griffon	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
19	17	JONZAC	Carrière de Bellevue	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis beschteinii</i>
20	17	AVY	Carrière de Chantemerle	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
21	17	TESSON	Réseau de carrières	Reproduction/Hibernation	Site CEN	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
22	17	THENAC	Réseau de carrières	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
23	17	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	Les Pierrières	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>
24	17	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	Ancienne cimenterie de La Gravelle	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
25	17	SAINT-GEORGES-ANTIGNAC	Moulin de Marcouze	Parturition	Aucun	<i>Myotis daubentonii</i>
26	17	ANNEPONT	Mairie	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
27	19	NOAILLES	La Fage	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis blythii</i> , <i>Myotis bechsteinii</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Miniopterus schreibersii</i>
28	19	VIGNOLS	Reseau de sites des viaducs de Vignols	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis myotis</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
29	19	SAINT-GENIEZ-O-MERLE	Les Tours de Merle	Reproduction/Parturition/ Hibernation	Site CEN	<i>Myotis Myotis, Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum, Pipistrellus sp.</i>
30	19	SAINTE-MARIE-LAPANOUZE	Le Château d'Anglard	Reproduction/Parturition/ Hibernation	Aucun	<i>Myotis emarginatus, Rhinolophus hipposideros, Barbastella barbastellus, Myotis nattereri, Plecotus auritus, Plecotus austriacus, Pipistrellus sp., Eptesicus serotinus</i>
31	19	ORGNAC-SUR-VEZERE	Combarn	Reproduction/Parturition/ Hibernation	Aucun	<i>Myotis Myotis, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis daubentonii, Plecotus sp., Myotis nattereri, Myotis mystacinus, Miniopterus schreibersii</i>
32	19	SAINT-JULIEN-LE-PELERIN & CAMPS	Réseau de sites des gorges de La Cère	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis Myotis, Myotis bechsteini, Myotis emarginatus, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Barbastella barbastellus, Myotis mystacinus, Myotis nattereri, Myotis daubentonii, Plecotus sp.</i>
33	19	SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	Réseau de sites des Gorges du Chavanon	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis myotis, Rhinolophus hipposideros, Barbastella barbastellus, Myotis mystacinus, Myotis nattereri, Myotis daubentonii, Plecotus sp.</i>
34	19	SARRAN	Réseau de sites des Monédières	Parturition	Site CEN	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
35	19	SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	Barrage du Chastang	Parturition	Aucun	<i>Myotis Myotis, Rhinolophus hipposideros</i>
36	19	ALTILLAC	La Fialicie	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
37	19	VITRAC-SUR-MONTANE	La Vergne	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
38	23	LE BOURG-D'HEM	Les Chezelles	Reproduction/Parturition/ Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis Myotis, Rhinolophus hipposideros, Myotis daubentonii</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
39	23	BORD-SAINT-GEORGES	Le Bourg	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Pipistrellus sp.</i>
40	23	CHATELUS-LE-MARCHEIX	Réseau de sites centre Creuse	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis myotis, Myotis bechsteinii, Myotis emarginatus, Rhinolophus hipposideros, Myotis daubentonii, Plecotus sp., Myotis nattereri, Myotis mystacinus</i>
41	23	EVAUX-LES-BAINS	Réseau de sites Tardes et Cher	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis myotis, Myotis bechsteinii, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis daubentonii, Plecotus sp., Myotis nattereri, Myotis mystacinus, Barbastella barbastellus, Eptesicus serotinus</i>
42	24	LES-EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL	Grotte de Vieil Mouly	Reproduction/Parturition/Hibernation	Site CEN	<i>Miniopterus schreibersii</i>
43	24	CAMPAGNE	Carrières de Campagne	Reproduction/Parturition/Hibernation	Aucun	<i>Miniopterus schreibersii, Myotis myotis/blythii</i>
44	24	DOMME	Ancien four à chaux de Domme	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus euryale</i>
45	24	PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	Gouffre de Paussac	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum, Miniopterus schreibersii</i>
46	24	EXCIDEUIL	Tunnel d'Excideuil	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis myotis, Miniopterus schreibersii, Rhinolophus ferrumequinum</i>
47	24	COUZE-ET-SAINT-FRONT	Carrière de Trémouilh	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
48	24	LA TOUR-BLANCHE	Carrière de Beaupuy/Jovelle	Reproduction/Hibernation	Site CEN	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus, Miniopterus schreibersii</i>
49	24	TERRASSON-LAVILLEDIEU	Grotte du Rajol	Reproduction/Hibernation	Site CEN	<i>Miniopterus schreibersii</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
50	24	FAUX-ET-LANQUAIS	Carrières de Faux-La Barde et Lanquais	Reproduction/Hibernation	Site CEN	<i>Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum</i>
51	24	CAMPAGNE	Château de Campagne	Parturition	Site CEN	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
52	24	ROUFFIGNAC-DE-SIGOULES	Grotte de Fontanguillière	Parturition	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii, Myotis myotis</i>
53	24	EYMET	Grotte de Touron de Saint-Sulpice	Parturition	NATURA 2000	<i>Rhinolophus euryale, Myotis emarginatus</i>
54	24	SAINT-AMAND-DE-COLY	Tunnel de Saint-Amand-de-Coly	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Barbastella barbastellus</i>
55	24	AZERAT	Grottes d'Azerat	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis myotis</i>
56	24	LANQUAIS	Carrière de Lanquais-Les Roques	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
57	33	OMET	Carrière d'Omet	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros, Myotis myotis</i>
58	33	TAURIAC	Carrière de La Lustre	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Miniopterus schreibersii, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
59	33	DAIGNAC	Carrière du Génie	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros</i>
60	33	SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILLE	Carrière de Colin	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Miniopterus schreibersii</i>
61	33	CENAC	Carrières de la Mouleyre	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus, Myotis nattereri, Myotis beschteinii, Myotis mystacinus, Plecotus auritus</i>
62	33	SAINT-MARTIN-DU-PUY	Grotte du Trou noir	Parturition	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii, Myotis myotis</i>
63	33	VILLEGOUGE	Carrière de Meyney	Parturition	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii, Myotis myotis</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
64	33	SAINT-LAURENT-D'ARCE	Carrière de Matard/Cantegrit	Parturition	Aucun	<i>Miniopterus schreibersii</i>
65	33	BAZAS	Cathédrale de Bazas	Parturition	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
66	33	VILLANDRAUT	Château de Villandraut	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
67	40	ROQUEFORT	Vallon du Cros	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Myotis nattereri, Myotis bechsteini</i>
68	47	GAVAUDUN	Grotte de Ganos	Reproduction/Parturition/Hibernation	Site CEN	<i>Rhinolophus euryale</i>
69	47	CASTELCULIER	Carrière de Lafox	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i>
70	47	NERAC	Tunnel de Lamothe	Reproduction/Hibernation	Site CEN	<i>Barbastellus barbastella</i>
71	47	NERAC	Caves de Nérac	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis myotis, Miniopterus schreibersii</i>
72	47	FUMEL	Carrière de Peich de treil	Reproduction/Hibernation	Site CEN	<i>Miniopterus schreibersii, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
73	47	BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	Grotte de Boutigues	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus euryale</i>
74	47	TRENTELS	Grotte de Giraudenque	Parturition	Aucun	<i>Miniopterus schreibersii, Rhinolophus euryale</i>
75	47	SAINT-EUTROPE-DE-BORN	Grotte de Piis	Parturition	Site CEN	<i>Miniopterus schreibersii, Rhinolophus euryale</i>
76	64	ORTHEZ	Château d'Orthez et bords du gave	Parturition	NATURA 2000	<i>Rhinolophus euryale, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
77	64	CAMOU-CIHIGUE	Gouffre de Bexanka	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus euryale</i>
78	64	ARUDY	Grotte d'Espalungue	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis, Myotis blythii, Miniopterus schreibersii</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
79	64	SARE	Grotte de Sare	Parturition	Site CEN	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Myotis myotis</i>
80	64	SAINTE-ENGRACE	Borde Baratzia	Parturition	NATURA 2000	<i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
81	64	ETCHEBAR	Grange de Mendy	Parturition	Site CEN	<i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
82	79	MELLE	Grotte de Loubeau	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
83	79	CHAMPDENIERS-SAINTE-DENIS	Rivière souterraine	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>
84	79	TOURTENAY	Carrière souterraine	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
85	79	PARTHENAY	Eglise Saint-Laurent	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
86	79	FENIOUX	Cézelle	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
87	79	ARGENTONNAY	Château d'Argenton	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
88	79	XAINTRAY	Puy-Chenin	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
89	79	FAYE-L'ABBESSE	Centre-bourg	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis myotis</i>
90	79	SAINTE-OUENNE	Citerne à eau	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
91	86	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	Puits de la Bossée / Aven de Mazaire	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis myotis</i>
92	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Grotte de Boisdichon	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus euryale</i> , <i>Myotis emarginatus</i>
93	86	SENILLE	Carrière des Pieds Grimaud	Reproduction/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
94	86	MIGNE-AUXANCES	Réseau de site des Lourdines	Reproduction/Hibernation	APPB	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros, Myotis emarginatus, Barbastella barbastellus, Myotis myotis, Myotis nattereri, Myotis beschteinii</i>
95	86	BIARD	Grotte de la Norée	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
96	86	MIREBEAU	Carrière de la Boule d'Or	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
97	86	MIGNE-AUXANCES	Carrière des Sablons	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
98	86	BEAUMONT	Carrière de la Madeleine	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
99	86	SCORBE-CLAIRVAUX	Réseau de sites des Roches	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus</i>
100	86	RANTON	Carrière du bourg	Reproduction/Hibernation	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis myotis</i>
101	86	AVAILLES-LIMOUSINE	Eglise d'Availles-Limouzine	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis</i>
102	86	PERSAC	Eglise de Persac	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis</i>
103	86	NIEUL-L'ESPOIR	Eglise de Nieul	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis</i>
104	86	LUCHAPT	Maison particulière	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis</i>
105	86	QUEAUX	Eglise de Queaux	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis</i>
106	86	LESIGNY	Pont de Lésigny	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis</i>
107	86	CHARROUX	Eglise de Charroux	Parturition	Aucun	<i>Myotis myotis</i>
108	87	AMBAZAC	Réseau de sites des Monts d'Ambazac	Reproduction/Parturition/Hibernation	NATURA 2000	<i>Rhinolophus ferrumequinum, Myotis myotis, Myotis bechsteinii, Rhinolophus hipposideros, Barbastella barbastellus, Myotis mystacinus, Myotis nattereri</i>
109	87	COUSSAC-BONNEVAL	Château de Chauffailles	Parturition	Aucun	<i>Rhinolophus ferrumequinum, rhinolophus hipposideros, Pipistrellus pipistrellus</i>

N°SITE	DPT	COMMUNE	SITE	ROLE BIOLOGIQUE	STATUT PROTECTION / CONSERVATION	ESPECES PRIORITAIRES
110	87	VEYRAC	Eglise de Veyrac	Reproduction/Parturition/ Hibernation	Aucun	<i>Myotis Myotis</i> , <i>Myotis bechsteinii</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Plecotus sp.</i>
111	87	SAINT-SORNIN-LEULAC	Eglise de Saint-Sornin	Parturition	NATURA 2000	<i>Myotis Myotis</i>
112	87	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE	Oziers	Parturition	Aucun	<i>Myotis Myotis</i>